

# Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire

Communes de Châtelaudren-Plouagat, Lanvollon et Plouha



## ENTRE

**La commune de Châtaudren-Plouagat**, représentée par M. Olivier Boissière, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 octobre 2022,

**La commune de Lanvollon**, représentée par M. Alain Sapin, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 4 novembre 2022,

**La commune de Plouha**, représentée par M. Xavier Compain, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 octobre 2022,

Ci-après désignées par les communes bénéficiaires,

**L'EPCI Leff Armor Communauté**, représenté par M. Jean-Michel Geffroy, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 novembre 2022,

Ci-après désigné par l'intercommunalité bénéficiaire,

D'une part,

## ET

**L'État**, représenté par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Guingamp, Monsieur Serge DELRIEU,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**La Région Bretagne**, représentée par M. Loïg Chesnais-Girard, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant passage en commission permanente du 12 décembre 2022,

Ci-après désignée par la Région Bretagne,

**Le Département des Côtes d'Armor**, représenté par M. Christian Coail, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant passage en commission permanente du 5 décembre 2022,

Ci-après désigné par le Département,

**La Banque des Territoires**, représentée par M. Vincent Fournier, Directeur Territorial Côtes d'Armor,

Ci-après désignée par la Banque des Territoires,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le programme Petites villes de demain constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, notamment de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les 3 communes candidates ainsi que Leff Armor Communauté ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme Petites villes de demain le 19 novembre 2020, par courrier co-signé. Elles ont exprimé leurs motivations avec comme ambitions communes de répondre à plusieurs défis :

- La vacance de l'habitat en centre bourg en lien avec l'adaptation des logements et leur rénovation énergétique ;
- La vacance commerciale et la fragilité des commerces de centre-bourg, aujourd'hui encore soulignées par la crise sanitaire récemment traversée ;
- La nécessité de la prise en compte des déplacements doux et de la qualité des espaces publics dans les prochaines opérations d'aménagement du territoire ;
- La sobriété énergétique des politiques de construction et de rénovation du territoire ;

A ce titre, elles ont été bénéficiaires du programme Petites Villes de Demain le 6 janvier 2021 et, par la signature d'une convention d'adhésion, ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la préfecture de département des Côtes d'Armor, le 27 mai 2021. Dès lors, elles ont engagé une démarche de qualification des enjeux puis des projets de revitalisation de centre-bourg et centre-ville, en vue de définir un programme d'actions et ont engagé un travail d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Afin de répondre à l'ambition des communes de notre territoire, Petites Villes de Demain propose un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT, la Banque des territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat – ANAH, l'Agence de la transition écologique – ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et est décliné et adapté localement.

Il convient de noter que la commune de Lanvollon avait préalablement engagé, dès le début de l'année 2020, une étude de redynamisation de son centre-ville, accompagnée par le Cabinet Tristan La Prairie Architecture de Brest.

La présente convention s'inscrit dans la continuité de la convention d'adhésion. Elle permet d'engager le projet de territoire et la stratégie de revitalisation proposée pour la redynamisation des Petites villes de demain de Leff Armor Communauté. Elle détaille les enjeux, les orientations stratégiques et le plan d'action des opérations à mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.



Par ailleurs, la présente convention cadre Petites villes de demain vaut Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. A ce titre, l'ORT vise une requalification d'ensemble des centres villes de Lanvollon, de Châtelaudren-Plouagat et de Plouha. L'ORT facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La présente convention repose sur le projet global de Leff Armor Communauté autour de ses 3 communes pôles, qu'elles soient pôles structurants (Lanvollon et Châtelaudren-Plouagat) ou pôle relais (Plouha).



# Sommaire

Préambule.....	3
Sommaire.....	5
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	7
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	9
2.1 Présentation du territoire de Leff Armor Communauté.....	9
2.2 Les ambitions de Leff Armor Communauté : un territoire intercommunal durable, attractif et solidaire .....	14
2.3 La commune de Châtelaudren-Plouagat.....	20
2.3.1 Présentation de la commune : .....	20
2.3.2 Eléments de diagnostic et de contexte .....	22
2.4 La commune de Lanvollon .....	24
2.4.1 Présentation de la commune : .....	24
2.4.2 Eléments de diagnostic et de contexte .....	25
2.5 La commune de Plouha.....	27
2.5.1 Présentation de la commune : .....	27
2.5.2 Eléments de diagnostic et de contexte .....	29
2.6 Les principaux enjeux définis pour les communes PVD du territoire de Leff Armor Communauté .....	31
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	34
Article 4 – Le plan d’action .....	39
Les actions prioritaires .....	40
4.1 Les actions prioritaires : commune de Châtelaudren-Plouagat .....	41
4.2 Les actions prioritaires : commune de Lanvollon .....	47
4.3 Les actions prioritaires : commune de Plouha .....	52
4.4 Les actions prioritaires : Leff Armor Communauté.....	57
Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie .....	62
Article 6 - Engagements des partenaires .....	62
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	62
6.2. Le territoire signataire .....	62
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	63
6.4. Engagements de la Région Bretagne .....	64
6.5. Engagements du Conseil Départemental des Côtes d’Armor .....	65
6.6. Engagements de la Banque des Territoires.....	65
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	65
6.8. Maquette financière.....	66
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain .....	67
Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	68
Article 9 - Résultats attendus du programme .....	68



Article 10 – Utilisation des logos .....	72
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité .....	72
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme .....	73
Article 13 - Résiliation du programme .....	73
Article 14 – Traitement des litiges .....	73
Sommaire des annexes .....	75
<b>Annexes 1 : Orientations stratégiques par communes .....</b>	<b>76</b>
<b>Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d’intervention des ORT .....</b>	<b>105</b>
Commune de Châtelaudren-Plouagat .....	105
Commune de Lanvollon.....	107
Commune de Plouha .....	109
<b>Annexe 3 – Maquettes financières.....</b>	<b>111</b>
<b>Annexe 4 – Fiches actions.....</b>	<b>135</b>



## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Lanvollon, de Châtelaudren-Plouagat et de Plouha ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 27 mai 2021. En raison des enjeux partagés entre les 3 communes pôles du territoire, ces dernières ont fait le choix d'être signataires de la présente convention et d'élaborer une Opération de Revitalisation du Territoire.

Les collectivités bénéficiaires, situées sur le territoire de Leff Armor Communauté, partagent en effet les ambitions constitutives du projet de territoire intercommunal, validé par le conseil communautaire en décembre 2021 :

- Sensibiliser, entraîner, accompagner les habitants, les acteurs économiques et les collectivités dans l'évolution des pratiques, des modes de vie et de consommation ;
- Agir pour un écosystème vertueux, innovant, créateur de valeurs et inclusif ;
- Rendre les citoyens Acteurs par l'information et la concertation ;
- Mettre en valeur l'identité du territoire en le rendant accueillant et agréable à vivre ;
- Développer un territoire équitable et solidaire ;

Sur la base du projet de territoire intercommunal, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique d'équilibre territorial et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et/ou privés.

La présente convention s'appuie également sur les contractualisations déjà actées avec l'Etat sur le territoire de Leff Armor Communauté, à savoir :

**Le CRTE :** Pour accélérer la relance et accompagner les transitions économiques, écologiques, démographiques et numériques, Leff Armor Communauté a signé avec l'Etat le 29 décembre 2021 son Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour une période de 6 ans.

Ce contrat regroupe les financements et programmes disponibles ainsi que les grands documents



stratégiques dans les domaines du développement et de l'aménagement du territoire. Il illustre les ambitions que Leff Armor et ses 27 communes souhaitent porter pour mettre en œuvre le Projet pour un « territoire attractif, durable et solidaire ».

Pour ce faire, Leff Armor s'est engagée à :

- Soutenir l'économie en poursuivant ses investissements et en accompagnant les entreprises dans leurs transitions (digitalisation, réseaux, formation, ...)
- Accompagner les transitions écologiques, par exemple, en verdissant sa flotte de véhicules, en promouvant le développement des énergies renouvelables, en rénovant ses bâtiments publics, en offrant un service de conseils aux particuliers, en termes de performance énergétique de leur logement, en protégeant la ressource en eau dans les périmètres de protection des captages, en poursuivant un programme ambitieux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, en rénovant les stations,...
- Permettre aux habitants de bien vivre et bien vieillir sur le territoire, en contribuant à la dynamisation des centre-bourgs, en accompagnant les usagers dans leurs démarches administratives, en offrant les services à la population (garde d'enfants, loisirs, culture...), en maintenant les aînés à domicile.

Pour mener à bien ces projets, Leff Armor et ses 27 communes devront s'appuyer sur les financements de l'Etat et des autres partenaires. Le Contrat sera amené à vivre et à évoluer tout au long du mandat.

Le contenu de la présente convention est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur la période 2022-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur les fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoires au sens de l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La présente convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT permet à Leff Armor Communauté et aux communes signataires de disposer d'outils et de dispositifs accompagnant la création d'une ORT, à savoir :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

L'ensemble des outils prévus dans le cadre du programme Petites villes de demain et de l'ORT concourent à la mise en opérationnalité des actions ciblées sur les pôles structurants et relais du territoire.



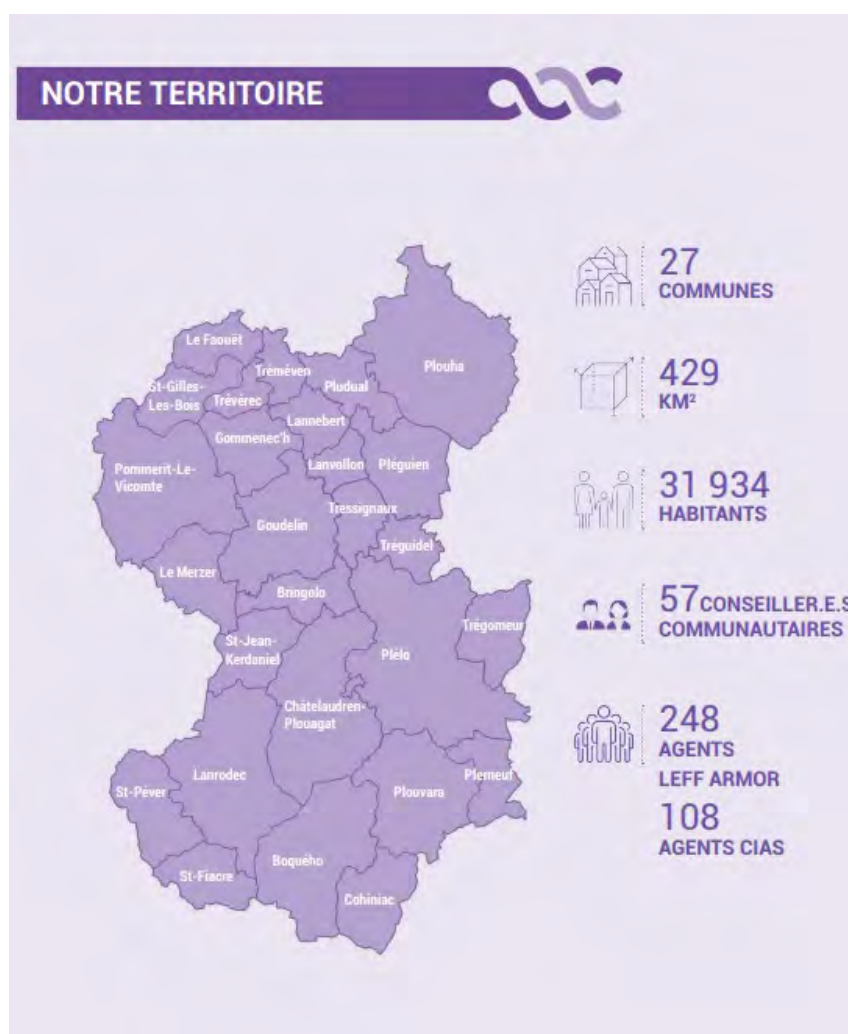


## Article 2 – Les ambitions du territoire

### 2.1 Présentation du territoire de Leff Armor Communauté

Leff Armor communauté est née le 1er janvier 2017 et est issue de la fusion de Le Leff communauté et de la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha. Cette fusion s'inscrit dans le contexte de la Loi NOTRe et du SDCI 2015-2021 (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Cette configuration géographique est un choix assumé : les élus du territoire, communaux et intercommunaux, ont majoritairement exprimé leur volonté de maintenir un territoire intercommunal de taille raisonnable, qui permette à la fois de porter des projets ambitieux et structurants et en même temps de garder une agilité dans le fonctionnement et une proximité avec les communes et les usagers.



Située au centre des Côtes d'Armor, entre les agglomérations de Saint-Brieuc et Guingamp-Paimpol, Leff Armor communauté connaît une croissance démographique continue depuis 1975, sous influence directe des pôles urbains voisins

A l'image du département des Côtes d'Armor et, plus largement, de l'Ouest breton, Leff Armor est susceptible de voir sa population progresser plus légèrement à l'avenir, et surtout se recomposer en profondeur. Les projections actuelles laissent ainsi entrevoir une croissance majeure des effectifs de seniors (principalement par vieillissement de la population actuelle) tandis que le solde migratoire ne sera vraisemblablement suffisant pour contrecarrer la baisse des effectifs de jeunes et d'actifs.

Le vieillissement de la population invite à développer, dans toutes les communes, à proximité des services, une offre de logements adaptés, comme élément fondamental de la prévention de la perte d'autonomie. Par ailleurs ce vieillissement conduira nécessairement, dans les prochaines années, à une libération importante de maisons familiales par départ de leurs occupants tandis que, simultanément, le nombre de familles et de grands ménages devrait diminuer. Il apparaît donc un besoin majeur de réorientation de la production de logements vers de la réhabilitation, notamment de plus petits logements, adaptés au vieillissement, les familles de demain ayant très vraisemblablement la capacité à trouver réponse à leurs besoins dans le parc de maisons déjà existant, pour peu que ces dernières fassent l'objet de travaux de rénovation / réhabilitation.

La réorientation de la production de logements, davantage dans les centralités communales qu'en extension, est porteuse d'une inversion de tendance en ce qui concerne la dynamique d'étalement urbain des dernières décennies. La perspective du « zéro artificialisation nette des sols » porté par la récente loi climat et résilience, et déclinée dans le Scot du Pays de Guingamp, n'apparaît pas ici représenter une contrainte insurmontable, mais plutôt constituer l'opportunité d'une préservation des ressources naturelles du territoire : sols, paysages, biodiversité. Il doit également permettre de mettre un frein à la croissance des déplacements et des émissions de gaz à effet de serre qu'induit un modèle d'aménagement conçu autour de l'automobile et selon le principe d'aller toujours plus vite toujours plus loin.

A l'instar de l'offre de logements, l'offre commerciale s'est essentiellement développée au cours des dernières décennies en extension d'urbanisation. La vente en ligne prend aujourd'hui en partie le relais et invite à penser l'évolution des services et commerces en lien avec l'évolution des modes de vie. La reconquête des centralités par le développement d'une offre nouvelle de logements pourrait à l'avenir induire un regain de dynamisme porteur d'une nouvelle attractivité des centres pour les commerçants et artisans.

Parallèlement, le temps consacré aux loisirs par les Français a fortement progressé au cours des dernières décennies : à l'échelle de toute sa vie, un Français moyen consacre aujourd'hui plus de temps aux loisirs qu'au travail. La place des loisirs dans la façon de penser la vie du territoire est donc un enjeu essentiel d'attractivité et de vitalité, qui invite à consolider une offre d'équipements et d'animations cohérente avec l'organisation urbaine du territoire : les équipements générateurs de flux gagneront à être pensés en synergie avec les efforts de revitalisation des centres tandis que les espaces de nature gagneront à être préservés et valorisés pour, notamment, leur valeur récréative. Par ailleurs, dans une société qui fonctionne de façon de plus en plus individualiste, cultiver le vivre ensemble invite à proposer des temps de rencontre, de brassage, de convivialité pour permettre d'expérimenter de nouvelles façons de faire société.

La structure de l'économie d'un territoire est un élément dynamique. Ainsi, au cours des dernières décennies, la répartition de l'emploi s'est inversée entre la sphère productive et la sphère présentielle, au profit de cette dernière, c'est-à-dire qu'une part dominante de l'emploi répond aux besoins des habitants et usagers du territoire plutôt que de produire des biens et services exportés hors du territoire. L'économie de Leff Armor communauté se démarque néanmoins par un poids local plus important de l'agriculture qu'à l'échelle régionale.

Penser le développement économique futur du territoire suppose de tenir compte de plusieurs évolutions contextuelles déterminantes parmi lesquelles :

- la trajectoire démographique, déjà évoquée, qui devrait conduire à un fort vieillissement de la population en même temps qu'une baisse du nombre d'actifs. Cela pose doublement question quant à la capacité à,
  - organiser une offre renforcée de services d'aides à la personne d'une part,
  - pourvoir les emplois dans les secteurs déjà sous tensions d'autre part (agriculture, aide à la personne, BTP, hôtellerie-restauration notamment).



- la trajectoire écologique (dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, montée du niveau de la mer, etc.), qui rend les événements extrêmes de plus en plus probables (sécheresse, inondation, canicule, risques sanitaires pour les hommes, les animaux, les cultures...). Cela invite à identifier les secteurs d'activité les plus vulnérables (dont l'agriculture) et à accompagner les stratégies de diversification des activités, la diversité contribuant à renforcer les capacités locales à faire face à des chocs sectoriels.

La transition écologique est par ailleurs, en elle-même, porteuse d'un potentiel de développement économique par les emplois nécessaires à sa mise en œuvre, par exemple, en ce qui concerne la réhabilitation énergétique des bâtiments. La participation de Leff Armor communauté à la trajectoire nationale vers la neutralité carbone suppose ainsi des investissements majeurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Plus globalement, il est possible d'envisager, pour l'avenir, des activités économiques qui contribuent davantage à régénérer les ressources écologiques, sociales et culturelles du territoire plutôt qu'à seulement les exploiter. L'enjeu est ainsi de passer d'une économie dite linéaire à une économie circulaire. Mettre en œuvre une telle évolution implique un travail important de dialogue avec les acteurs économiques locaux, particulièrement ceux dont les centres de décision sont implantés sur le territoire de Leff Armor communauté, et d'animation de la communauté de ces acteurs économiques pour renforcer les initiatives mutualisées.

L'organisation spatiale d'un territoire résulte du mode de vie de ses habitants et des modèles économiques qui sous-tendent la production des biens et services qu'ils échangent.

Comme évoqué précédemment, l'étalement urbain constitue jusqu'à présent une dynamique bien à l'œuvre sur le territoire de Leff Armor communauté comme dans les territoires voisins, sous effet de l'aspiration à un logement individuel et la diffusion de la mobilité automobile. La production de logements, dans l'ensemble des communes, explique l'essentiel de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Cette extension de l'urbanisation, souvent sous la forme de lotissements pavillonnaires, tend tout à la fois à banaliser les paysages et à affaiblir les centralités.

L'engagement de Leff Armor communauté dans le programme Petites villes de demain, dans le Scot du Pays de Guingamp, dans l'élaboration et la révision de son plan local d'urbanisme intercommunal constituent autant d'opportunités d'infléchir ces tendances, en redonnant de la valeur d'usage aux centralités communales, en soutenant une meilleure valorisation des productions agricoles, en cultivant la qualité paysagère et récréative des espaces naturels...

Le territoire de Leff Armor communauté n'est véritablement structuré autour d'aucun pôle urbain principal susceptible de concentrer les flux. Cette organisation du territoire peu hiérarchisée et la taille de l'intercommunalité, modeste comparativement à ses voisines costarmoricaines, constituent deux caractéristiques fortes de Leff Armor communauté. Il s'agit à la fois d'un atout pour l'organisation du dialogue interne, et d'une potentielle faiblesse pour déployer une ingénierie et une capacité d'influence à la hauteur des politiques publiques à mettre en œuvre, en particulier dans un contexte législatif (lois ALUR, NOTRe...) :

- qui a renforcé les compétences dévolues aux intercommunalités (urbanisme, climat, eau & assainissement, etc.) ;
- qui a structuré le dialogue politique sur les sujets d'aménagement et de développement économique autour du couple intercommunalité-région.
- Dans ce contexte, Leff Armor communauté fait face à un double défi :
  - l'émergence d'une vision communautaire et intégrative des politiques, dépassant le double écueil de la juxtaposition d'approches communales et celui de politiques sectorielles mises en œuvre de façon cloisonnées, sans veiller à la cohérence d'ensemble ;
  - la montée en compétence technico-administrative nécessaire à la mise en œuvre de ces politiques, en envisageant le cas échéant d'agir en réseau avec les autres intercommunalités pour accéder, de façon mutualisée, à des compétences rares



qu'elle ne pourrait mobiliser par elle-même

Leff Armor communauté s'appuie sur plusieurs documents stratégiques qui viennent appuyer la vision de long terme portée par le projet de territoire intercommunal :

**- le SCoT du Pays de Guingamp, approuvé le 8 juillet 2021 :**

- à une échelle pertinente : Guingamp Paimpol Agglomération/Commune de l'île de Bréhat/Leff Armor communauté
- compatible avec le SRADDET Breton

**- le PLUiH, approuvé le 29 juin 2021 :**

Il est d'ores et déjà engagé dans une révision, pour contribuer aux enjeux nationaux et ainsi :

- Rendre le PLUiH de Leff Armor communauté compatible avec le SCOT du Pays de Guingamp en vigueur,
- Prendre en compte le projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Leff Armor communauté en cours d'élaboration,
- Mettre en place une stratégie foncière qui favorise la vitalité des centre-bourgs : l'équilibre entre le renouvellement urbain et les extensions urbaines sera recherché,
- Soutenir l'activité agricole par une protection du foncier,
- Proposer un développement du territoire compatible avec ses futures capacités épuratoires,
- Définir un besoin et une offre en logement permettant le parcours résidentiel des habitants (location, logements sociaux, logements adaptés, ...),
- Faire de Leff Armor communauté un territoire attractif, aussi bien en termes d'accueil d'entreprise et d'emplois, qu'en matière touristique,
- Préserver et valoriser la richesse paysagère et environnementale du territoire,
- Soutenir le développement des énergies renouvelables et maîtriser les consommations d'énergie,
- Intégrer la problématique des déplacements à l'échelle des opérations d'aménagement

**- le PCAET, dont l'approbation est prévue courant du 1er trimestre 2023 :** plus de 50 actions pour viser l'atténuation des impacts et l'adaptation au changement climatique. Au vu du diagnostic, 3 enjeux majeurs ont été priorisés :

- L'habitat et la précarité énergétique
- Les transports et la mobilité
- L'agriculture, la biodiversité et la ressource en eau

L'ambition de Leff Armor communauté est qu'en 2030, avec une population en augmentation et en dépit des effets attendus du changement climatique, le territoire :

- S'inscrira dans une perspective post-carbone avec une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2015
- Accélérera la transition énergétique avec une réduction d'au moins 26 % des consommations d'énergie du territoire et une production d'énergies renouvelables locales représentant a minima 29% des consommations
- Lutera contre la pollution atmosphérique avec notamment une réduction des oxydes d'azote et des particules fines.

Ainsi, 6 principaux leviers d'actions ont été identifiés pour répondre à ces objectifs :

- 1 : Préserver les ressources et développer les puits carbonés,
- 2 : Diminuer les consommations d'énergie,
- 3 : Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités,



- 4 : Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques,
- 5 : Développer la production d'énergies renouvelables,
- 6 : Sensibiliser, former, montrer l'exemple.

- **le SAGE Argoat Trégor Goëlo + SAGE de la Baie de Saint Briec** qui couvre un territoire de 1500km<sup>2</sup>. Les grands bassins versants du Trieux-Leff et du Jaudy-Guindy-Bizien, et les petits bassins versants côtiers de Perros-Guirec à Plouha.

L'agriculture occupe une place importante sur ce territoire rural (élevage, légumes sur la frange littorale). Le secteur agro-alimentaire est bien implanté. Notons aussi les nombreuses activités récréatives et touristiques, notamment sur le littoral. Ces différentes activités ont besoin d'eau, directement ou indirectement.

Les enjeux du SAGE :

- Qualité de l'eau
- Les milieux aquatiques
- Gestion quantitative de l'eau

**En complément, des cadres stratégiques viennent guider la mise en œuvre des compétences communautaires, et notamment :**

- **La Convention Territoriale Globale**

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante, de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, la CAF, la Communauté de communes et les communes ont fixé des objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernant les thématiques suivantes :

- La jeunesse (16-30 ans)
- Le cadre de vie et le lien social
- L'accès aux droits

5 enjeux ont été retenus, en lien avec ces thématiques :

- Connaissance des jeunes du territoire : besoins, attentes, envies, engagement
- Accompagnement des habitants dans les démarches numériques
- Améliorer la diffusion de l'information et de la communication en l'adaptant aux habitants et aux personnes ressources
- Accompagnement des initiatives citoyennes favorisant le lien social
- Valorisation des associations et initiatives encourageant l'engagement des habitants sur le territoire

- **Le Contrat Local de santé (signé le 7 octobre 2021)**

Leff Armor communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et l'ARS ont signé un Contrat Local de santé.

Contractualisé pour 5 ans (2021-2026), il vise un territoire sans inégalités territoriales et sociales de santé, en bonne santé.

25 actions seront mises en œuvre pour :

- Agir pour une offre de soins en quantité et qualité ;
- Promouvoir la santé des jeunes, la santé mentale, la santé au travail et celle de notre environnement ;
- Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Favoriser enfin le lien social notamment de nos aînés mais aussi le repérage et l'accompagnement de la perte d'autonomie sans oublier les aidants qu'il nous faut accompagner



- Agir pour tous les habitants, à tout âge de leur vie.

- **Le dispositif France Services mis en œuvre le 7 juillet 2021 :**

Leff Armor communauté s'est positionnée dans le schéma France Services qui tend à proposer une offre élargie de services publics au plus près des habitants et notamment en zone rurale.

A travers ce schéma, Leff Armor a mis en place un dispositif complet maillant le territoire. Ce dispositif s'appuie sur :

- 2 Maisons France services communales à Plélo et Plouha
- Une itinérance sur les 25 autres communes. Ainsi, chaque jour, 2 agents France Services sillonnent les communes du territoire pour aller à la rencontre des habitants.

- **Le Plan de prévention des déchets (en cours d'élaboration)**

Leff Armor vient d'engager un Plan de Prévention des déchets ménagers et assimilés, avec l'engagement de déployer des moyens pour réduire la quantité de déchets produits.

Leff Armor a répondu à l'appel à Manifestions « Oui Pub ».

## 2.2 Les ambitions de Leff Armor Communauté : un territoire intercommunal durable, attractif et solidaire

**Fort de ces constats, les élus de Leff Armor Communauté ont été amenés, dès 2021, à élaborer leur nouveau projet de territoire** dans le but de fédérer l'action intercommunale des 27 communes.

**Cette réflexion a permis de définir 4 enjeux principaux :**

- **Réussir les transitions qui s'imposent en matière de citoyenneté, d'écologie, d'économie et de solidarité :**

Puisque ce sont 4 facteurs qui co-évoluent dans la société, il est important d'y prêter une attention particulière en vue de proposer des actions concrètes. Parmi les objectifs retenus, l'idée principale est de protéger la ressource en eau en quantité et qualité et tendre vers une sobriété foncière pour préserver les ressources. En matière d'économie, la réflexion porte sur une économie relocalisée et un écosystème vertueux et innovant. Leff Armor souhaite accompagner les mises en réseaux d'acteurs locaux. Adapter l'offre foncière en zone d'activités pour répondre aux besoins des entreprises et à la raréfaction du foncier. Favoriser l'émergence des nouveaux modèles et pratiques économiques tel qu'accompagner les mutations de l'économie de proximité sont des axes de développement à venir. Leff Armor s'engage à poursuivre l'aménagement et le développement du site de Coat An Doc'h en y accueillant des entreprises de l'ESS et de l'économie circulaire.

- **Aménager et irriguer de manière équilibrée un vaste territoire :**

le territoire de Leff Armor communauté compte 27 communes avec une superficie de 429 km<sup>2</sup>. L'engagement dans le programme « Petites villes de demain » constitue l'opportunité de redonner de la valeur à nos communes dite centrales. La reconquête des centralités par le développement d'une offre nouvelle de logements (diversifiés et adaptés) pourrait induire un regain de dynamisme, porteur d'une nouvelle attractivité pour les commerçants et artisans. Favoriser les mobilités, agir pour un tourisme durable et proposer une politique culturelle et sportive proche des citoyens sont aussi des objectifs forts pour affirmer notre caractère rural et attractif.

- **Faire vivre une démocratie à la fois représentative et participative.**

Leff Armor bénéficie historiquement d'un engagement citoyen dans la démocratie participative via le Forum citoyen et le Conseil de développement. Face aux enjeux d'accueil de nouvelles populations, d'ancrage des jeunes sur notre territoire et du vieillissement, un



large volet du projet de territoire est consacré à la solidarité. Il s'agit de considérer la précarité des habitants, de permettre l'accès aux soins pour tous, de maintenir les services aux familles et favoriser le bien vieillir sur le territoire. La notion de solidarité s'élargit à notre voisinage d'ici et d'ailleurs en développant les partenariats locaux et internationaux telle la coopération décentralisée avec Madagascar.

L'accès au numérique et la proximité du Service Public aux habitants sont également les défis de demain que Leff Armor contribuera à relever.

- **Assurer et maintenir le contact avec chaque commune.**

**Leff Armor s'est engagée à défendre les intérêts du territoire en développant à moyen et long-terme une vision dynamique et des actions pour transformer Leff Armor communauté en territoire plus durable, plus attractif et encore plus solidaire au travers de 7 ambitions.**

- **Sensibiliser, entraîner, accompagner les habitants, les acteurs économiques et les collectivités dans l'évolution des pratiques, des modes de vie et de consommation ;**

Les défis environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés dans un délai très court, sont immenses. Une mobilisation forte de tous les territoires est nécessaire à l'atteinte de l'objectif européen de neutralité carbone pour 2050. A Leff Armor, l'eau et la qualité des milieux conditionnent le dynamisme de notre territoire rural.

Notre responsabilité est de mettre notre territoire en mouvement pour passer de la prise de conscience environnementale aux changements concrets de comportements. Leff Armor communauté doit avoir un rôle d'exemplarité, de moteur pour mobiliser et faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire.

- **Agir pour un écosystème vertueux, innovant, créateur de valeurs et inclusif ;**

Grâce à sa position de barycentre entre les agglomérations de Saint-Brieuc et Guingamp, Leff Armor rayonne sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor. Traversé d'est en ouest par la RN 12 et la voie ferrée, l'axe structurant de l'économie régionale irrigue l'ensemble du territoire. Le territoire se distingue par un développement des entreprises locales issues de l'agroalimentaire, la construction, l'industrie et les services.

S'appuyant sur un réseau d'entrepreneurs locaux, le territoire dispose d'un tissu économique dynamique composé de PME et PMI pourvoyeuses d'emplois. Profitant d'un cadre de vie et de relations humaines de proximité, Leff Armor offre des opportunités de développement pour les entreprises.

Afin de maintenir cette dynamique économique dans un contexte en perpétuelle évolution, Leff Armor souhaite faire émerger des filières d'excellence en permettant à chacun de trouver un emploi ou une activité adaptés à ses besoins.

Les mutations en cours incitent les entreprises et entrepreneurs à collaborer pour créer de la richesse, c'est pourquoi Leff Armor souhaite accompagner ces mises en réseau qui permettront de proposer les services indispensables au développement vertueux du territoire.

- **Rendre les citoyens Acteurs par l'information et la concertation ;**

Leff Armor place l'intérêt général au cœur de son action. Leff Armor bénéficie historiquement d'un engagement citoyen dans la démocratie participative via le forum citoyen Leff Ar Mor et du Conseil de Développement.

Aujourd'hui, au niveau national, les modèles habituels de démocratie souffrent d'une



abstention record qui incite à penser autrement le rapport avec les citoyens.

A l'ère du numérique, du digital, les liens avec les habitants s'organisent différemment et nous invitent à penser différemment les échanges avec les citoyens / usagers / habitants. L'accès au service public devient un enjeu majeur.

De nouveaux habitants s'installent sur notre territoire du fait de son attractivité et de son cadre de vie, apportant avec eux de nouvelles demandes, attentes en termes de services.

Leff Armor souhaite rendre les citoyens acteurs par une information régulière, adaptée en tenant compte de toutes ces évolutions sociétales.

- **Mettre en valeur l'identité du territoire en le rendant accueillant et agréable à vivre ;**

Petit territoire, situé entre 2 agglomérations, Leff Armor bénéficie néanmoins d'atouts indéniables.

Ces atouts doivent être valorisés, voire développés, pour la qualité de vie de nos habitants, mais aussi pour l'accueil de futures populations ou l'accueil de populations de visiteurs désireux de découvrir nos richesses.

Dotée d'atouts mais aussi de faiblesses, Leff Armor devra porter une attention particulière aux enjeux de la mobilité, l'habitat, le numérique, d'éducation.

- **Développer un territoire équitable et solidaire ;**

Leff Armor est un territoire bénéficiant d'une dynamique démographique positive qui attire de nombreuses familles, de par sa situation géographique et les services offerts. Mais il doit aussi faire face au vieillissement de la population, phénomène observé en Bretagne.

Pour s'adapter à ces évolutions, et pour garantir la dynamique démographique positive, plusieurs défis seront à relever :

- Maintenir, voire développer les services offerts (petite enfance, enfance jeunesse, animation,...).
- Favoriser l'attractivité des métiers en lien avec le maintien à domicile des personnes âgées pour faire en sorte que chaque personne puisse choisir de rester à domicile et que les personnes âgées ne se retrouvent dans des situations de précarité sanitaire.
- Favoriser l'accès aux soins et à la santé et faire face à la pénurie de médecins qui s'annonce sur le territoire.

Aujourd'hui, 10% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté et rencontrent des problématiques diverses.

Agir contre la précarité est donc également un enjeu pour le territoire :

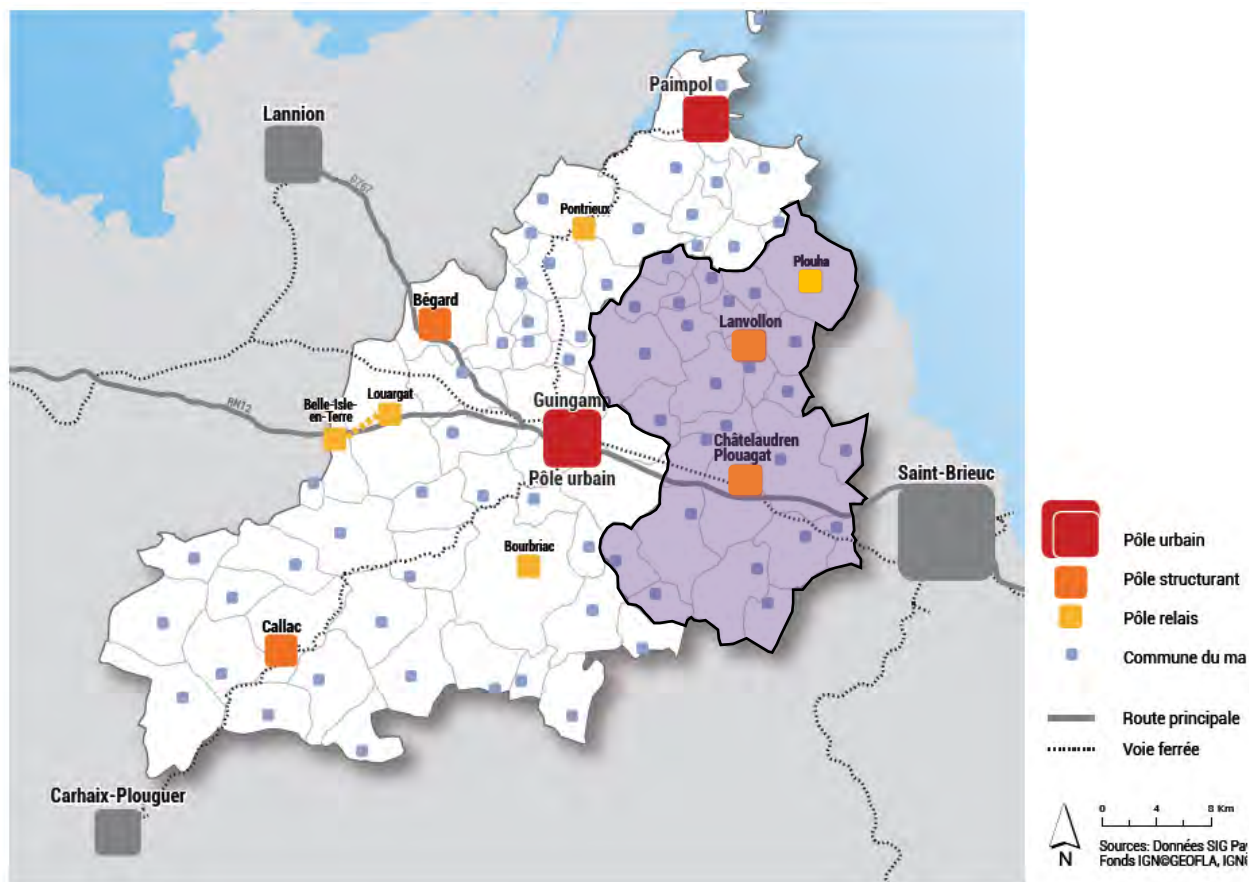
Territoire rural, bénéficiant d'un cadre de vie agréable, Leff Armor souhaite travailler sur les mobilités pour l'ensemble des publics (les seniors, les jeunes, les actifs) pour éviter l'isolement et la précarité, faciliter l'accès à l'emploi. Il s'agira là encore de trouver les leviers d'actions pour éviter que les écarts se creusent entre les habitants du territoire afin de permettre à chacun de trouver sa place et de vivre dignement sur notre territoire.

Leff Armor, c'est aussi un territoire ouvert aux coopérations et partenariats, dans un objectif d'efficacité des politiques publiques ou de solidarités transnationales.





A travers la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la volonté de maintenir et renforcer le rôle de pôle multifonctionnel des 3 communes PVD du territoire



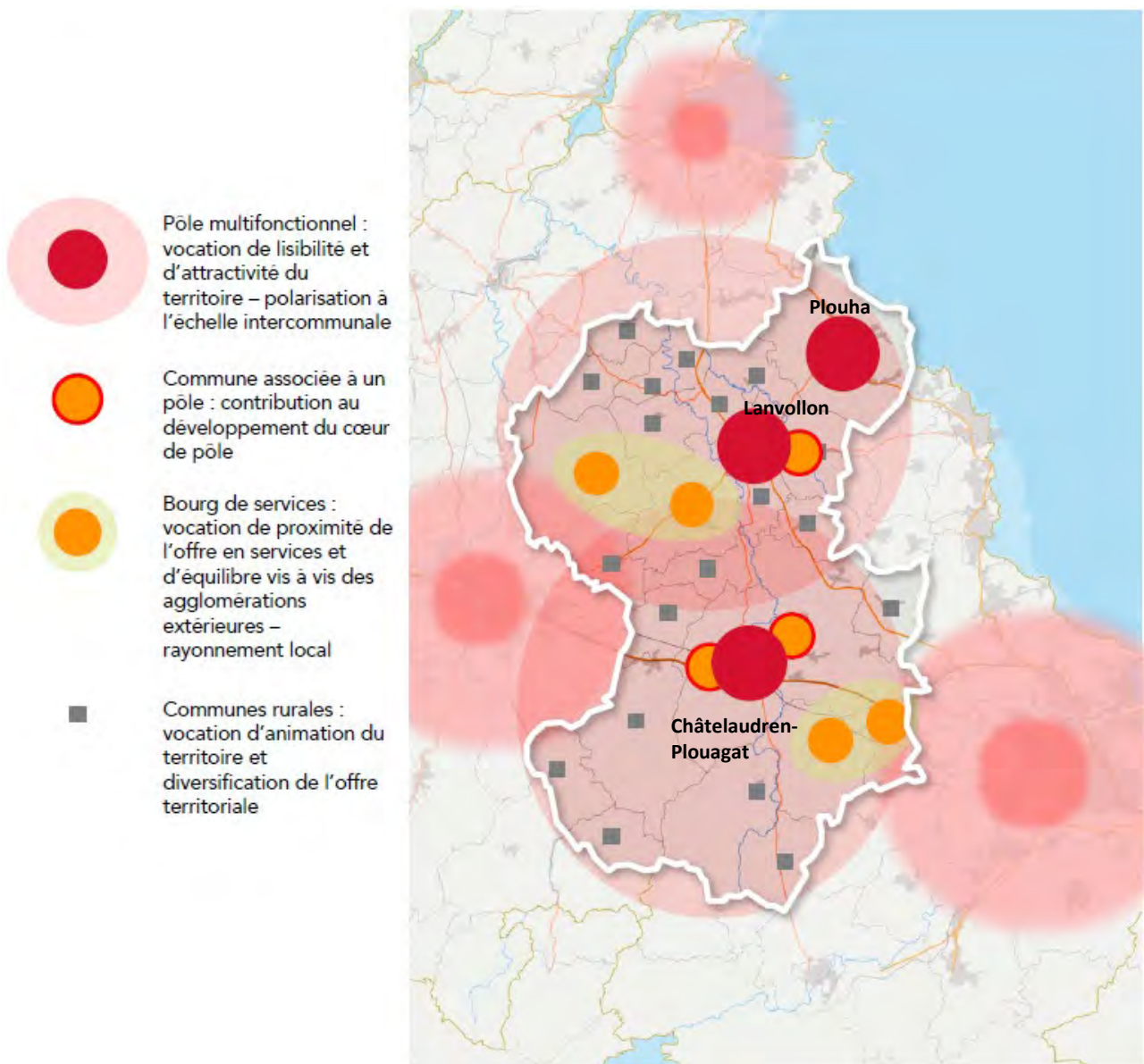
A travers le SCoT du Pays de Guingamp, l'objectif est de renforcer la qualité de vie du territoire en jouant de la diversité de ces qualités intimes :

- Affirmer des centralités de vie redéfinies pour renforcer la cohésion territoriale et sociale ;
- Accompagner le renforcement de l'attractivité résidentielle du territoire par un développement résidentiel soutenu ;
- Envisager l'amélioration de la qualité de vie en renforçant l'attractivité de centres bourgs vivants.

Le PLUiH indique la volonté des élus de nourrir une dynamique de développement connectée en organisant des points de fixation des flux

- Structurer, qualifier et développer les trois espaces de captation et d'accroche aux flux
- Renforcer les mobilités durables à partir des pôles d'activités et de services du Territoire
- Conforter l'offre touristique selon la complémentarité littoral/réto-littoral et à partir du fil directeur « Vallée du Leff »





ORGANISATION DE L'ARMATURE TERRITORIALE PROJETEE PAR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES ISSUS DU DIAGNOSTIC DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H)

Les documents de planification stratégique démontrent ainsi une volonté forte de soutenir les centralités – piliers de l'armature territoriale.

La production de logements dans l'ensemble des communes, et à moindre mesure le développement économique, expliquent l'essentiel de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Cette extension de l'urbanisation, souvent sous la forme de lotissements pavillonnaires, tend tout à la fois à banaliser les paysages et à affaiblir les centralités.

L'engagement de Leff Armor communauté dans le programme Petites villes de demain, dans le Scot du Pays de Guingamp, dans l'élaboration et la révision de son plan local d'urbanisme intercommunal constituent autant d'opportunité d'infléchir ces tendances, en redonnant de la valeur d'usage aux centralités communales, en soutenant une meilleure valorisation des productions agricoles, en cultivant la qualité paysagère et récréative des espaces naturels...



### Trois communes PVD, trois bassins de vie - des situations très diverses :

- La commune de Plouha représente un poids démographique de 73.07 % de son bassin de vie, composé de 3 autres petites communes (deux communes de moins de 250 habitants).
- La commune de Lanvollon représente quant à elle 20.15 % du poids de son bassin de vie, constitué de 10 autres communes dont certaines ont un poids démographique très proche de celui de Lanvollon.
- La commune de Châtelaudren-Plouagat représente un poids démographique de 36.29 % de sa zone de chalandise, composé de 5 autres communes, dont la commune de Plélo qui représente notamment à elle seule également un tiers du bassin de vie.



## 2.3 La commune de Châtelaudren-Plouagat

### 2.3.1 Présentation de la commune :

La commune nouvelle de Châtelaudren-Plouagat, créée le 1er janvier 2019, et située dans le département des Côtes-d'Armor, au Sud du territoire de Leff Armor Communauté. Châtelaudren-Plouagat est constituée des communes historiques de Plouagat et de Châtelaudren. Châtelaudren, ancienne ville castrale labellisée « Petite Cité de Caractère » et plus récemment « Village étape », site patrimonial remarquable qui accueille de nombreux commerces et services, et de la commune déléguée de Plouagat où est concentrée une importante activité artisanale et industrielle.

La commune déléguée de Plouagat, *Plagad* en breton, *Piaga* en gallo, est une commune d'une superficie de 3 198 hectares limitrophe des communes de Plouvara au sud-est, de Boquého au sud, de Lanrodec et de Saint-Jean-Kerdaniel à l'ouest, de Bringolo au nord et de Plélo et de la commune déléguée de Châtelaudren à l'est.

Plouagat, dont le nom apparaît pour la première fois dans la documentation écrite au XII<sup>ème</sup> siècle, sous la forme *Ploagat* en 1148, puis *Ploeadgat* en 1198, est une ancienne paroisse bretonne primitive. Son nom est en effet issu du vieux-breton *plou*, "paroisse", auquel est associé l'hagionyme *Egat* ou *Egat* prononcé *Adgat* en vieux-breton.

Outre Lanrodec et Saint-Jean-Kerdaniel qui furent au rang de ses trèves sous l'Ancien Régime, le territoire originel de cette paroisse comprenait la partie de Châtelaudren située sur la rive gauche du Leff, l'actuel territoire de Boquého et vraisemblablement ceux de Saint-Péver, de Saint-Fiacre et de Senven-Léhart. Paroisse du diocèse de Tréguier sous l'Ancien Régime, attestée comme telle en 1232, son église, placée sous l'invocation de Saint-Pierre dès 1207, fut un prieuré-cure de l'abbaye de Beauport jusqu'à la Révolution. C'est au début de l'année 1790 que Plouagat procéda à l'élection de sa première municipalité.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la commune de Plouagat comptait, d'après Benjamin Jollivet, 2 438 habitants, 560 maisons et 3 moulins à eau pour 2 155 hectares de terres labourables, 521 hectares de terres incultes et de landes, 229 hectares de prés et pâturages, 59 hectares de bois et 2 hectares de vergers et jardins. Sa population était de 1 472 habitants en 1968, passant à 2844 en 2016, bénéficiant notamment d'une forte croissance de plus de 12.77 % sur la période 2010 – 2016.

La commune déléguée de Châtelaudren est quant à elle située sur le tracé de la RN12 (axe Rennes-Brest), à proximité de Guingamp (15 km environ) et Saint-Brieuc (25 km environ), la commune bénéficie d'une situation géographique centrale pour ses 3844 habitants.

La vallée du Leff a longtemps constitué une voie de passage obligée pour les échanges entre la Bretagne intérieure et la côte, entre les plateaux du Méné et les bas-plateaux du Goëlo. Voie de communication mais aussi frontière, géographique et linguistique (Breton-Gallo) elle a dessiné jusqu'à la révolution la limite entre les évêchés de Tréguier et de St Brieuc. Plusieurs découvertes indiquent une présence humaine dans la région au paléolithique (des origines jusqu'à 12 000 avant JC), à l'âge du bronze (2150-1350 avant JC) à l'époque Gauloise, et Romaine (petit bronze de Constantin trouvé dans un jardin en ville). C'est ici qu'aurait été bâti vers 1035-1040 un château féodal dont l'existence est attestée en 1148, qui a donné son nom à la localité de Châtelaudren.

Le cours du Leff est dévié pour la construction d'une digue et la naissance du plan d'eau et de la cascade. C'est au pied et à l'abri des murailles que la ville a commencé à grandir.

En 1773, une inondation causée par la rupture de la digue entraînera la destruction de maisons situées



sur l'actuelle place de la République ; ces maisons ne seront pas reconstruites et donneront naissance à l'actuelle place de la République. D'autres bâtiments seront reconstruits ; ils présentent une architecture homogène et caractéristique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Des moulins existaient encore en 1836, le long du déversoir de l'étang ; le site sera occupé ensuite par une papeterie puis en 1923 par les bâtiments de l'imprimerie du « Petit Écho de la Mode », patrimoine industriel de la cité.

Relais de poste important, de nombreux hôtels et de nombreux métiers ont connu leurs heures de gloire : chaisiers, chapeliers qui fabriquaient leurs feutres; sabotiers, merciers, tailleurs, bourreliers, filandières, tisserands, tanneurs, avec un actif marché au fil de lin et de chanvre cité déjà en 1698.

Au XII<sup>e</sup> siècle, Châtelaudren a planté les bases de son développement urbain :

Avec le château, l'étang et la chaussée mais aussi le déversoir qui alimente en énergie les moulins.

Au pied du château, la ville est traversée par la route royale N°12 Paris-Brest, grande voie de communication. Capitale du Goëlo, place forte des seigneurs d'Avaugour, Châtelaudren est une première fois démantelée au XIII<sup>e</sup>, puis reconstruite par les seigneurs de Penthièvre, qui furent vaincus par la maison des Montfort lors de la guerre de succession de Bretagne, d'où l'arasement de son château par punition dès 1420. Le château, démantelé, existe sous forme de ruines jusqu'en 1808, époque à laquelle le conseil municipal décide de le raser complètement pour créer la promenade de l'esplanade du château.

Sa situation privilégiée lui a permis d'asseoir une vocation commerciale et artisanale. La ville se développera aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Les communes de Châtelaudren et Plouagat ont en outre déjà été, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, une seule et même commune puisque elles apparaissaient sous les appellations : *Ploeasgat Castri Audreni* en 1369 / *Ploegat Castri Audreni à la fin XIV<sup>e</sup> / Ploegat Chastel Audren en 1461 / Ploegat Chatelaudren en 1464.*

Aujourd'hui, la commune de Châtelaudren-Plouagat est considérée comme un pôle principal sur le territoire du Pays de Guingamp. Elle dispose d'un bon niveau d'équipements publics, avec notamment la présence de locaux de Leff Armor Communauté, de l'office de tourisme communaire, d'un collège et de plusieurs écoles publiques et privées, de nombreux équipements sportifs et culturels, et de la présence du Petit Echo de la mode, centre culturel ayant vocation à rayonner largement au-delà du territoire communal et intercommunal.

Par ailleurs, une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) valant SPR (Site Patrimonial Remarquable) a été approuvée à l'été 2021 sur la commune. Cet outil est aujourd'hui déterminant dans la valorisation du patrimoine bâti de la commune. Châtelaudren possède un riche patrimoine architectural dû à son ancien passé de ville marchande. Au croisement des voies romaines, la vallée du Leff aurait connu des implantations de défenses fortifiées voici des millénaires. L'un de ces Castrum devait être édifié sur le promontoire au bord de la rivière. En effet plusieurs découvertes indiquent une présence humaine dans la région au paléolithique et au néolithique (des origines jusqu'à 12 000 avant JC), à l'âge du bronze (2150-1350 avant JC) et à l'époque Gauloise, et Romaine.



## 2.3.2 Eléments de diagnostic et de contexte



### Châtaudren-Plouagat : éléments de contexte



#### HISTORIQUE :

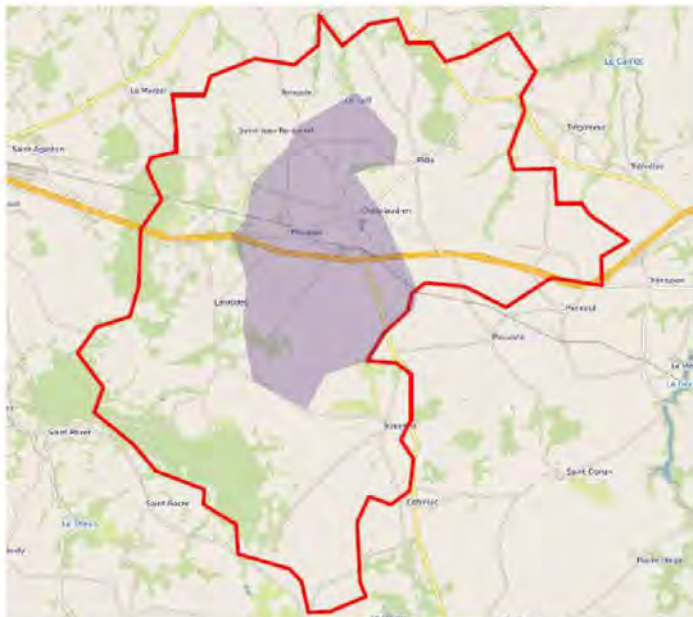
**Commune nouvelle** née de la fusion des communes de Châtaudren, ancienne capitale du Goëlo, classée et labellisée « **Petite Cité de Caractère de Bretagne** » et de Plouagat.

La commune a une **dimension départementale évidente**, de par son emplacement stratégique sur l'axe structurant Rennes-Brest, avec un **rayonnement quotidien** des habitants des intercommunalités de Saint-Brieuc Armor, Guingamp-Paimpol et de Leff Armor.

#### BASSIN DE VIE :

**8 communes** pour 12 014 habitants

Le poids de la commune de Châtaudren-Plouagat y représente **32,20 %**



LEFFARMOR  
commune

Moulin de Blanchardeau

CS 60036 - 22290 Larvillon

Tel. 02 96 70 17 04



### Châtaudren-Plouagat : éléments de contexte



- 3 868 habitants
- Solde naturel positif sur la période 2013-2018
- Et taux de natalité supérieur à la moyenne nationale
- 20 740 € rev. médian (contre 21 230 € sur CD22 et 21 750 € sur Bzh)
- 28,7 % ; part des + de 60 ans
- Equilibre entre pop âgée et jeune : 87

- 53% de logements de 5 pièces et +
- 87 % de résidences principales
- 9,5 % de logements vacants
- 20,8 % de logements datant d'avant 1945 et 62,2 % avant 1990
- Une faible part de résidences secondaires

#### DEMOGRAPHIE

- Une forte présence de jeunes dans la commune, mais à mettre en regard avec deux situations très différentes sur chaque commune déléguée ;
- Augmentation constante de la population ;
- Des revenus inférieurs à la moyenne départementale ;
- Une part faible de professions intellectuelles supérieures et une part plus importante de retraités ;
- un taux relativement plus important de ménages composés de 1 personne
- Une tendance au vieillissement de la population (généralisée sur les Côtes d'Armor) ;

#### HABITAT

- Un bâti ancien en centre-bourg de Châtaudren combiné à des ménages avec des faibles revenus ;
- Un manque de locations sur la commune et de logements adaptés aux seniors ;
- Une inadaptation de logements en hyper centre de Châtaudren, des enjeux de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement – mais également d'accès aux logements situés au dessus des commerces de centre-bourg ;

LEFFARMOR  
commune

Moulin de Blanchardeau

CS 60036 - 22290 Larvillon

Tel. 02 96 70 17 04



## Châtelaudren-Plouagat : éléments de contexte

### TISSU URBAIN

- Un bâti homogène composé de maisons munies d'un étage et d'un comble à Châtelaudren ;
- Mais également de nombreux ensembles pavillonnaires le long de la voirie et des ensembles dédiés aux activités et aux équipements / une construction morcelée (en périphérie de Châtelaudren et de Plouagat) ;
- Une accessibilité PMR restreinte dans les aménagements urbains et un accès restreint aux commerces sur le centre bourg de Châtelaudren ;
- Une artificialisation intense sur la période 2010 - 2019 (2 fois supérieure à la moyenne en Bretagne et en côtes d'Armor, et 3.5 fois supérieure à la moyenne en France) dynamique qui est amenée à ralentir ;

- Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

- Labellisation « Petite cité de caractère »

### PATRIMOINE, CULTURE et TOURISME

- Un patrimoine très riche et une offre culturelle importante au vu de la taille de la commune, notamment grâce à la présence du Petit Echo de la Mode ;

- Part très faible des déplacements domicile-travail en transports en commun

### MOBILITE

- La présence d'une gare ferroviaire et d'une ligne BreizhGo (Lannion - Saint-Brieuc / 7 rotations par jour), un vecteur de développement et de connexion aux territoires voisins à valoriser (connexion aux territoires voisins)

LEFFARMOR  
communauté

Moulin de Blanchardou

CS 60036 - 22290 Lannion

Tel : 02 96 70 17 04



## Châtelaudren-Plouagat : éléments de contexte

- 295 entreprises sur le territoire (recensement 2018)

- Une forte présence d'entreprises de 1 à 9 salariés

- Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

- Indice de concentration de l'emploi : 99,2

### ECONOMIE ET EMPLOI

- Malgré un taux de concentration de l'emploi proche de 100%, en 2018, la part des actifs qui changent de commune pour accéder à l'emploi est très supérieur à la moyenne nationale (+ de 10 points), notamment du fait de la double dépendance aux pôles urbains de Guingamp et de Saint-Brieuc ;
- Le taux de concentration de l'emploi est en baisse constante depuis 2008 ;
- Une relative spécialisation des emplois : le secteur de la construction bénéficie d'un poids plus important que la moyenne nationale, un poids relativement faible de l'emploi dans le tertiaire par rapport à la moyenne nationale ;

- 17 commerces vacants répertoriés en centralité de Châtelaudren-Plouagat (approche visuelle)

### COMMERCE DE CENTRALITÉ

- Vitalité commerciale en hyper centre de Châtelaudren avec de nouvelles enseignes, mais une fragilité importante, avec de nombreuses surfaces vacantes (notamment la rue Pasteur) ;
- Problématique d'accessibilité des commerces à Châtelaudren (hauteur des trottoirs, seuils d'entrées, rampes d'accès) ;

LEFFARMOR  
communauté

Moulin de Blanchardou

CS 60036 - 22290 Lannion

Tel : 02 96 70 17 04

## 2.4 La commune de Lanvollon

### 2.4.1 Présentation de la commune :

Citée dans les chartes à partir de 1189, attestée comme paroisse, enclave de l'évêché de Dol, en 1215, Lanvollon porte le titre de ville, ce qui suppose l'existence ancienne d'une infrastructure urbaine. Dès le XII<sup>e</sup> siècle y siège une juridiction. Une forteresse s'y dresse peut-être déjà. En 1482, le duc François II crée à Lanvollon un siège de lieutenant ducale dont la juridiction s'étend sur le comté du Goëlle et bien au-delà, et qui devient cour royale pour être ensuite transférée définitivement à Saint-Brieuc en 1580. Mais, en souvenir du temps où y siégeait cette cour, Lanvollon est encore appelée ville royale.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Lanvollon est une petite capitale administrative et économique de plus de 2 000 habitants. On y vend de lin et du fil produits dans la région, ainsi que du blé, au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles grâce notamment à la présence d'une gare.

Aujourd'hui encore, la commune de Lanvollon est un carrefour marchand, et bénéficie de la plus forte concentration d'emplois du territoire de Leff Armor Communauté, avec un taux de 185.4 en 2018.

Commune rurale de 1 812 habitants au dernier recensement de l'INSEE, la commune bénéficie d'une évolution démographique positive, quoique contenue (+0.84 sur la période 2010 – 2018) après avoir connu une forte évolution positive sur la période 1999 – 2010 (+21.45%).

Bénéficiant d'un bon niveau d'équipements publics, Lanvollon est considérée comme un pôle structurant du Pays de Guingamp, qui dispose d'une place importante dans la vie quotidienne de la population du territoire. La commune peut s'appuyer sur une forte concentration d'emplois et d'une offre de services ayant un rayonnement intercommunal (notamment avec la présence du siège de Leff Armor Communauté).

Idéalement située au carrefour des axes Paimpol – Saint-Brieuc (D6) et sur Saint-Quay-Portrieux – Guingamp (D9), la commune a profité de son positionnement géographique pour développer l'attractivité commerciale le long des axes routiers, donnant lieu toutefois une perte d'attractivité commerciale de son centre historique avec le temps.

La commune est reconnue par-delà les frontières bretonnes pour ses marchés aux puces des mois de juin et d'août chaque année. Classés comme étant parmi les plus imposantes de France, ils mobilisent près de 800 exposants, et un nombre très important de visiteurs.

Les vestiges d'une ancienne gare et d'un château d'eau édifiés par l'architecte Harël de la Noë sont présents (ligne reliant la sous-préfecture à la côte du département, et qui passait, entre autres, par le viaduc de Blanchardeau, à Lanvollon. Ce viaduc - l'un des treize réalisés sur le même modèle par l'architecte Louis Harel de la Noë - est le plus long avec ses dix-huit travées. La ligne ferroviaire empruntant cet ouvrage d'art a été fermée le 15 mai 1939. En 1992, des travaux de sécurisation (pose de garde-corps) ont été réalisés et une allée botanique, aménagée, permettant ainsi l'accès pour les randonneurs pédestres.)





## 2.4.2 Eléments de diagnostic et de contexte



### Lanvollon : éléments de contexte



#### HISTORIQUE :

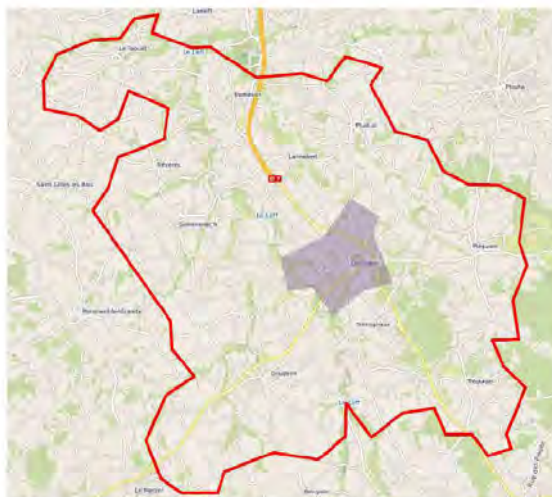
Une commune qui a subi de profondes mutations dans le temps :

- Carrefour marchand au milieu du XXe siècle – route du lin, puis un étalement depuis les années 1970
- L'arrivée de la D6 qui influe sur le développement économique en périphérie
- une tendance de plus en plus forte au déplacement des activités en périphérie et à la dévitalisation commerciale du centre-bourg

#### BASSIN DE VIE :

11 communes pour 8 991 habitants

Le poids de la commune de Lanvollon y représente 20,15 %



LEFFARMOR  
COMMUNALES

Moulin de Blanchardeau

CS 60036 - 22290 Lanvollon

Tel. 02 96 70 17 04



### Lanvollon : éléments de contexte



- 1778 habitants

- 20 670 € rev. médian (contre 21 230 sur CD22 et 21 750 sur Bzh)

- 36,1 % ; part des + de 60 ans

- Equilibre entre pop âgée et jeune : 141

#### DEMOGRAPHIE

- Augmentation constante de la population ;
- Commune rurale mais dense ;
- Revenus inférieurs à la moyenne départementale ;
- Vieillesse structurelle de la population ;

- 180 entreprises sur le territoire

- Indice de concentration de l'emploi : 185

#### ECONOMIE ET EMPLOI

- Un développement de la commune en relation directe avec l'extension des zones d'activités et des zones commerciales ;
- Un indice de concentration d'emploi très important ;

- 50% de logements de 5 pièces et +

- 82% de résidences principales

- 11% de logements vacants

- 63% de logements datant d'avant 1990

#### HABITAT

- Un bâti ancien en centre-bourg combiné à des ménages avec des faibles revenus -> problématique du logement indigne à étudier en détail ;
- Un manque de locations sur la commune et de logements adaptés aux seniors ;
- Un nombre de logements en constante augmentation, notamment des résidences principales, de grande taille, hors centralité ;
- Un taux de vacance élevé avant la crise COVID - (à confirmer chiffres 2021) ;

LEFFARMOR  
COMMUNALES

Moulin de Blanchardeau

CS 60036 - 22290 Lanvollon

Tel. 02 96 70 17 04



## Lanvollon : éléments de contexte



- 11 879 véhicules par jour sur l'axe Saint-Brieuc / Paimpol
- 4 800 véhicules par jour sur l'axe Saint-Quay-Portrieux / Guingamp (passage par centre-bourg) et une vitesse excessive
- 450 places de parking dans le centre-bourg

- 20 commerces vacants répertoriés en centre-bourg, notamment rue du commerce et place du Martray ;
- Problématique de l'accessibilité des logements aux étages des commerces

### TISSU URBAIN

- Bâti dense formant des îlots autour des places et axes principaux ;
- Nombreux ensembles pavillonnaires le long de la voirie et des ensembles dédiés aux activités et aux équipements / une construction morcelée ;
- Une problématique importante : l'axe traversant D9 et de nombreux points noirs de circulation dans la ville ;
- Une place importante au parking, avec une multitude de places parfois inexploitées ;
- Un atout majeur : la présence d'un parc en centralité ;

### COMMERCE DE CENTRALITÉ

- Une dévitalisation engagée mais une problématique liée aux flux de circulation : comment tirer profit des flux générés par les axes traversant ?
- Nécessité de s'interroger d'une part sur les menaces de dévitalisation du centre bourg – assèchement progressif de sa fonction commerciale et perte d'attractivité touristique – et d'autre part, sur les risques d'un développement déqualifiant et à faible urbanité de l'entrée de ville Est de Lanvollon ;

LEFFARMOR  
COMMUNALES

Moulin de Blanchardégu

CS 60036 - 22290 Lanvollon

Tel. 02 96 70 17 04

## 2.5 La commune de Plouha

### 2.5.1 Présentation de la commune :

Commune littorale, chef-lieu de canton, la commune de Plouha est peuplée de 4 591 habitants permanents (recensement de 2019), et compte jusque 15 000 habitants en période estivale. Située sur un axe touristique majeur, du Cap Fréhel à la côte de granit rose, et plus localement, fréquentée pour la « Route des falaises », la commune de Plouha bénéficie d'une fréquentation importante tout au long de l'année.

La commune dispose de nombreux atouts culturels et patrimoniaux, mais aussi d'une vie associative très riche. Le bourg de Plouha est à seulement 3 km de la mer et a les plus hautes côtes bretonnes, culminant à 104 mètres du niveau de la mer.

Plouha est une station verte, cela signifie que c'est une destination très touristique reconnue au niveau national. La ville vous offre les services et les plaisirs attendus dans l'univers de la nature tout en respectant l'environnement. Trois terrains de camping sont présents dans la commune.

C'est un lieu idéal pour la pratique des sports en plein air (randonnées pédestres, équestres, vélo...) avec 180 km de route, 70 km de chemins communaux, 14 km de sentier côtier et un grand nombre de sentiers en campagne. Il est ainsi possible d'accéder à de nombreux sites insolites de la côte du Goëlo. Plages, chapelles, ports de plaisance et un patrimoine naturel protégé sont à visiter.

De nombreux sports et loisirs sont praticables (Football, Tennis, Skate, Volley, Voile...) dans la commune et accessibles à tous.

Plouha accueille également les élèves de la primaire jusqu'au collège grâce à deux écoles primaires et à deux collèges.

La commune rayonne sur un arrière-pays important compris dans le triangle Lanvollon, Paimpol et Binic- Etables sur Mer. Son marché hebdomadaire, 3<sup>ème</sup> marché costarmoricain, est très fréquenté et est attractif jusqu'au bassin briochin.

Au-delà de sa situation géographique et de son indiscutable polarité, la commune de Plouha occupe une place prépondérante auprès de la population locale qui y réclame un niveau de services publics à hauteur des besoins quotidiens protéiformes : population scolaire de la maternelle au collège, familles, personnes âgées et nouvelles populations attirées par le littoral.

Dans la perspective de mieux répondre aux besoins de la population, sédentaire, de passage et des ménages urbains en recherche d'implantation dans la commune pour y travailler notamment dans le cadre des nouveaux usages du travail (télé travail) et des défis de cette décennie, l'équipe municipale souhaite développer un projet global d'accompagnement du développement du territoire communal et d'ancrage des services publics.

Dans ce cadre, les services de la mairie ont accueilli un Espace France Services, ouvert depuis avril 2021 et s'investit pleinement dans le dispositif Petites Villes de Demain.

Par ailleurs, l'engagement des élus communaux est fondé sur la volonté de développer une commune agissante pour l'égalité territoriale des droits à la santé, à l'éducation, à l'accès à la culture, à l'emploi et à la continuité républicaine des services de proximité à la population. Avec des traits d'union communautaire, les élus municipaux de la commune de Plouha, aspirent à une feuille de route territoriale en mesure de conjuguer des actions de justice sociale, de développement humain, de renouveau démocratique et de transition écologique. Plouha, chef-lieu de canton historique, petite ville rurale et littorale est aussi confrontée à de multiples défis auxquels il lui faut aujourd'hui répondre. Il lui est nécessaire d'agir pour envisager « le bien vivre ensemble » des 20 prochaines années et au-delà. Il incombe aux élus de la commune d'agir à tous les niveaux pour son développement ; qu'il s'agisse du renouvellement des populations, du maintien des services de soins,



de l'attractivité économique, du développement durable locale et des nécessaires transitions.

Au lieu de la résistance, la commune de Plouha a accueilli le réseau Shelburn, branche du MI9, service secret britannique, qui avait pour mission le rapatriement en Angleterre des parachutistes et aviateurs alliés dont l'avion était abattu dans le ciel de France.



## 2.5.2 Eléments de diagnostic et de contexte



### Plouha



#### HISTORIQUE :

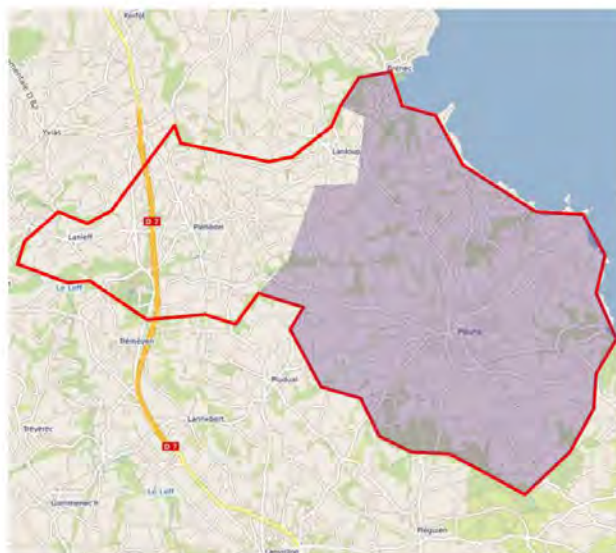
Plouha est une commune **rurale et littorale**, reconnue pour être la limite nord entre les langues bretonne et gallo et disposant d'un **important patrimoine naturel** :

- 3 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : Falaises, Pointe du Pommier, Bois de Lizandré ;
- 1 site Natura 2000
- Du patrimoine classé (Chapelle de Kermaria)

#### BASSIN DE VIE :

**4 communes** pour 6 309 habitants

Le poids de la commune de Plouha y représente **73,07 %**



LEFFARMOR  
communauté

Moulin de Blanchardeau

CS 60036 - 22290 Larvillon

Tel. 02 96 70 17 04



### Plouha : éléments de contexte



- 49,9 % de la population a plus de 60 ans
- Taux d'équilibre entre personnes âgées et jeunes : 251
- Sur représentation des couples sans enfants

- 98 % d'entreprises de 0 à 9 salariés
- 81,7 % d'emplois tertiaire et 8,4 % dans l'agriculture
- Indice de concentration de l'emploi : 79,1

- 50% de logements de 5 pièces et +
- 29,4 % de résidences sec.
- 81 % de propr. occupants
- 8,5 % de logements vacants en 2018
- 68,5 % de logements datant d'avant 1990, dont 26,8 % avant 1945

#### DEMOGRAPHIE

- Vieillesse structurelle et importante de la population ;
- Des revenus supérieurs à la moyenne départementale ;
- Une baisse générale de population sur la période 2010 / 2018 ;

#### ECONOMIE ET EMPLOI

- Une économie spécialisée autour du tertiaire ;
- Un indice de concentration d'emploi faible ;

#### HABITAT

- Un bâti ancien en centre-bourg combiné à des ménages avec des faibles revenus -> problématique du logement indigne à étudier en détail ;
- Un manque de locations (privé ou social) sur la commune et de logements adaptés aux seniors, notamment pour l'accessibilité ;
- Un nombre de logements en constante augmentation, notamment des résidences principales, de grande taille, hors centralité, liée à l'attractivité du littoral.

LEFFARMOR  
communauté

Moulin de Blanchardeau

CS 60036 - 22290 Larvillon

Tel. 02 96 70 17 04



## Plouha : éléments de contexte



### TISSU URBAIN

- paysage bâti diffus soit par une réhabilitation des bâtis anciens, soit par de nouvelles constructions en confortement des hameaux et des écarts existants.
- Une problématique importante : l'absence de place centrale pour l'accueil de manifestations culturelles ;
- Des friches identifiées en centralité, à fort enjeu et potentiel habitat ;
- Une cohabitation difficile entre piétons, vélos et voitures en hyper centre, notamment pendant les périodes touristiques ;

- 9 commerces vacants identifiés en centralité ;
- Des commerces majoritairement spécialisés dans les métiers de bouche
- Dynamique importante du marché hebdomadaire

### COMMERCE DE CENTRALITÉ

- Une dévitalisation engagée dans deux rues du centre (rue Pierre Lotti et rue Clémenceau) mais une relative vitalité des commerces en hyper centre ;
- La menace opérée par le déplacement de certains commerces en périphérie (Pharmacie) ;
- Un resserrement des commerces autour de la place centrale ;

LEFFARMOR  
conseil

Maître de Blanchardéau

CS 60036 - 22290 Lanvailla

Tel. 02 96 70 17 04

## 2.6 Les principaux enjeux définis pour les communes PVD du territoire de Leff Armor Communauté

A l'occasion des Copils locaux qui se sont tenus au courant de septembre 2021 à septembre 2022, les élus ont défini plusieurs enjeux auxquels il convient de répondre par la présente convention et le programme d'action 2022-2026.

**Des défis communs et partagés sur le territoire de Leff Armor communauté** apparaissent, visant à préparer au mieux les changements démographiques à venir, notamment au regard :

- du vieillissement de la population,
- des changements de mode de vie,
- des difficultés d'accès aux services de santé ;
- De la politique de zéro artificialisation,
- de la tendance à la baisse des déplacements longs,

**Des défis concernant l'activité économique :**

- le resserrement de l'offre commerciale en centralité,
- du besoin stratégique des acteurs du territoire à diversifier leurs activités, afin de renforcer les capacités locales à faire face à des chocs sectoriels ;

**Des défis concernant l'offre et la qualité des logements sur le territoire :**

- Permettre aux primo accédants de s'implanter sur le territoire ;
- Limiter la hausse des prix de l'immobilier ;
- Favoriser le parcours résidentiel pour les habitants du territoire ;

**Des défis sociétaux :**

- du poids plus important des loisirs dans le quotidien des habitants, et du besoin de faire société,
- De l'attrait pour un territoire comme la Bretagne ;

**Des défis environnementaux :**

- Porter le Plan Climat Air Energie et favoriser la résilience du territoire ;

En outre, des enjeux spécifiques, propres à chaque commune, ont été établis définis lors des Copils locaux.

- **Pour la commune de Châtelaudren-Plouagat :**

- Consolider les liens et les interactions entre les deux communes déléguées et apporter une réponse cohérente en terme d'accessibilité des services publics, des équipements, des commerces, et de liens entre les deux centre-bourgs ;
- Redynamiser les centres bourgs historiques en réinventant leurs usages et en y développant une offre commerciale et de service plus dynamique afin de renforcer son attractivité et améliorer le cadre de vie des habitants. La commune de Châtelaudren-Plouagat fait face à un manque de petits logements et notamment de logements locatifs sociaux.
- S'appuyer encore davantage sur le patrimoine historique, les labellisations (Petites cités de caractères, village étape), sur l'offre commerciale de centralité, la qualité des paysages et la proximité aux axes majeurs pour asseoir davantage le rôle de la



- commune dans l'organisation territoriale ;
- Conforter l'offre en services publics et en équipements en réponse aux besoins des habitants, et notamment au regard de la jeunesse de la commune ;
- Maintenir la valeur d'usage de sa centralité et faire des places centrales des zones de mixité et de rencontres intergénérationnelles en complément de leurs fonctions de centralités commerciales et de services ;
- Capitaliser sur les points forts de la commune, notamment le tourisme et la culture (Restauration des églises – murs remarquables / réflexion autour du déménagement et de l'implantation de l'office de tourisme / labellisation « Village Etape » attribuée récemment) ;
- En outre, la spécificité de Châtaudren-Plouagat en tant que commune nouvelle incite les élus à compléter leur réflexion en s'appuyant sur les enjeux suivants :
  - Porter la nouvelle collectivité tout en respectant l'identité de chaque commune fondatrice et la possibilité pour leurs habitants de continuer à s'y référer et à s'y investir ;
  - Inscrire le territoire de la commune nouvelle dans une dynamique constructive, résolument tournée vers l'avenir et les futures générations, porteuse d'une ambition nouvelle et positive ;
  - Rendre pérenne et attractive la collectivité nouvelle, tout en gardant sa spécificité rurale, et poursuivre le développement équilibré du territoire communal ;
  - Poursuivre le regroupement de l'ensemble des énergies et moyens humains et matériels des communes fondatrices dans une logique de mutualisation et de rationalisation afin de maintenir durablement un service public de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire avec pour préoccupation constante l'égalité de traitement des habitants ;
- **Pour la commune de Lanvollon :**
  - Maintenir et développer l'offre de commerce en centralité ;
  - Développer l'offre en animation et l'offre culturelle en cœur de ville ;
  - S'appuyer encore davantage sur le patrimoine naturel de la commune (square, jardin de la biodiversité, jardins partagés, proximité du Moulin de Blanchardeau, siège de l'EPCI, vallée du Leff), et sur sa proximité aux axes majeurs pour asseoir davantage le rôle de la commune dans l'organisation territoriale ;
  - Conforter la présence des services publics (accessibilité des équipements, horaires, liens avec l'EPCI) et en équipements en réponse aux besoins des habitants ;
  - Capitaliser sur les forces associatives (sportives, culturelles, etc.) du territoire ;
  - Maintenir la valeur d'usage de sa centralité et faire des places centrales de Lanvollon des zones de mixité et de rencontres intergénérationnelles en complément de leurs fonctions de centralités commerciales ;
  - Adapter l'offre de logements en centre-bourg, notamment par l'adaptation des logements au vieillissement ;
  - profiter de la situation stratégique de la commune à l'échelle du territoire pour s'affirmer encore davantage comme une centralité locale ;
  - Accompagner le développement harmonieux des différentes polarités de la commune ;
  - Affirmer la polarité historique comme le cœur de vie de Lanvollon ;
  - Aménager et sécuriser les cheminements entre le centre et les différentes polarités pour faciliter les liaisons et les connexions ;
  - Valoriser les itinéraires de randonnées et le patrimoine local pour développer davantage l'attractivité touristique ;





- Développer des lieux fédérateurs qui favorisent des fonctions de convivialité, de culture et de loisirs ;
  - Aménager des espaces publics apaisés en favorisant la place des mobilités douces dans le centre-ville et en créant des continuités piétonnes et sécurisées entre les lieux de vie ;
  - Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du centre-ville ;
  - Réinvestir les bâtiments vacants (équipements, commerces, logements).
- Pour la commune de Plouha :**
- Favoriser les interactions entre front maritime (loisirs, tourisme, etc.), et le centre-bourg (logement, commerce, culture, etc.) et s'appuyer encore davantage sur le patrimoine naturel de la commune pour asseoir le rôle de la commune dans l'organisation territoriale ;
  - Faire de la culture, au travers des équipements déjà présents, un facteur de la revitalisation : Salle de l'Hermine, future médiathèque, etc. ;
  - A travers l'aménagement urbain, relier les différents pôles de la commune : EHPAD / Ecole / équipements publics, tout en maintenant la valeur d'usage de sa centralité et faire du centre-bourg une zone de mixité et de rencontre intergénérationnelle en complément de leurs fonctions de centralités commerciales ;
  - Maintenir et favoriser la présence des services publics (Poste) et des commerces sur la commune et accompagner l'émergence d'une offre en circuit-court ;
  - Concilier la qualité de vie sur le territoire et l'innovation (capacité à être un territoire d'accueil et un territoire de renouveau) en engageant les transitions (numérique / écologique, etc.) et en imaginant, au besoin, de nouveaux services ;
  - Favoriser l'habitat en centre-bourg / travailler sur la primo accession, les logements sociaux, la requalification de friches (ancien collège privé, ancien hôtel) ;
  - Favoriser les projets de coopération internationale.



## Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques partagées par les 3 communes Petites villes de demain, ainsi que par Leff Armor Communauté :

### Orientation 1

**-> MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCES, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE**

*Renforcer le commerce en centralité en maintenant le tissu économique et commercial présent sur les communes PVD, en renforçant encore davantage le tissu présent dans leurs centres villes en particulier, afin de proposer :*

- *une offre variée et pérenne de services adaptés à l'ensemble de la population,*
- *de nouvelles formes d'accompagnement pour l'installation de nouvelles activités commerciales,*
- *une anticipation des cessations d'activités commerciales qui pourraient avoir des conséquences négatives sur l'image des communes et leurs centralités*
- *poursuivant l'effort d'embellissement et d'animation de la commune pour dynamiser le commerce en centralité.*

*Conforter les services publics, en facilitant la vie des usagers du service public, en maintenant une offre de service public la plus large possible en centralité, et en accompagnant les publics les plus vulnérables.*

**A cet effet, les collectivités signataires de l'ORT souhaitent :**

- Organiser l'espace commercial sur le territoire afin de permettre une complémentarité de l'offre entre les centres villes et la périphérie ;
- Retrouver l'identité des centres villes autour de commerces qualitatifs, diversifiés et innovants ;
- Favoriser l'intervention sur la question des locaux, tant sur les aspects financiers et économiques, que sur le volet qualitatif.
- Actionner des leviers organisationnels pour proposer des services adaptés à l'évolution des modes de vie (horaires, produits, nouvelles activités, etc.).
- Retrouver une nouvelle vocation à des locaux qui ont perdu leur vocation commerciale, envisager de nouveaux usages qui participent également à la vie locale (activités culturelles ou associatives, artisanat, services, Tiers-Lieux, etc.).
- Accompagner les mutations commerciales en cours :
  - Donner l'opportunité à des porteurs de projets de s'installer en centralité ;
  - Maintenir et développer une offre de services en centralité ;
  - Anticiper les évolutions commerciales et les nouvelles formes de commerces au regard des nouveaux modes de consommation ;
- Favoriser l'émergence de projets économiques répondant aux nouveaux besoins ;
- Développer l'offre de services au public en centralité ;
- Assurer la qualité de la couverture numérique
- Promouvoir le développement économique dans les centres des villes
- Favoriser l'émergence de nouveaux métiers et l'essor de l'emploi.

## Orientation 2

### -> FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

*Faire de la culture, du sport et de la dynamique associative un des leviers du développement du territoire :*

- *en favorisant les initiatives culturelles et sportives grâce aux équipements présents et aux futurs équipements à venir sur les communes PVD,*
- *en mettant en avant le territoire grâce aux initiatives sportives et culturelles, véritable marque du territoire pour développer sa présence touristique et son activité économique*
- *et en profitant de la densité du tissu associatif et de ses animations pour favoriser les rencontres et les échanges, en centre-bourg.*
- *en redonnant du sens à la vie locale, à la valorisation de l'identité et du patrimoine, au lien social...*

#### **A cet effet, les collectivités signataires de l'ORT souhaitent :**

- Accompagner et favoriser les initiatives associatives en centralité ;
- Faire de la culture et du sport l'un levier de la reconquête des centres villes ;
- Envisager de nouveaux usages aux friches de centralité qui puissent accueillir des activités favorisant le développement de la vie locale (maison du projet, activités culturelles ou associatives, artisanat, services, Tiers-Lieux, etc.).
- Capitaliser sur les occasions culturelles, sportives et associatives pour favoriser les habitants du territoire à venir en centralité des communes centres.
- Redonner des raisons et envies de fréquenter le centre-bourg, en implantant des générateurs de flux incontournables, en proposant des événements attractifs et en communiquant pour promouvoir le centre-bourg et ce qui s'y passe ;
- Mobiliser des lieux en friche pour accompagner le renouvellement de l'image du centre-bourg et expérimenter de nouveaux usages ou de nouvelles manières de construire le projet de revitalisation.
- Le commerce profite directement des flux de visiteurs liés au tourisme et aux loisirs qui génèrent un afflux de clients supplémentaires. Le développement de l'animation culturelle et la valorisation du patrimoine bâti et paysager sont des atouts des centres-bourgs de notre territoire en termes de visibilité et de notoriété au-delà de l'échelle du bassin de vie. Le développement du tourisme passe par la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et culturel, via la création ou la réhabilitation de parcours, de promenades et de points de vue, une signalétique adaptée ou la rénovation du patrimoine bâti. L'engagement dans certains labels ou en faveur d'un tourisme ciblé et thématique (tourisme vert, itinéraires historiques, etc ...) renforce la visibilité des actions locales.
- Puissant levier de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie, de développement économique, le renforcement de la vie culturelle permet de favoriser la construction d'une identité territoriale positive qui participe largement de l'attractivité d'un territoire.
- Localement, une dynamique associative, le patrimoine, l'histoire locale sont autant de ressources qui alimentent la vie culturelle d'un centre-bourg et peuvent faciliter l'ouverture vers d'autres horizons.
- La mise en valeur du territoire sur le plan culturel, sportif et associatif contribue à développer une image positive, et un sentiment d'appartenance plus fort à ce territoire, ce qui renforce les liens sociaux.

### Orientation 3

#### -> ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

*Développer un parcours résidentiel pérenne avec pour objectif de favoriser l'installation de nouveaux habitants en centralité pour limiter l'étalement urbain et favoriser le dynamisme économique, associatif, culturel des centres villes, de proposer des offres de logement qui répondent à l'ensemble des publics (privé, social, adapté, senior, primo-accédants, location, etc.), d'en favoriser l'implantation en centre-bourg, et de prendre particulièrement en compte la problématique de vieillissement de la population, notamment en proposant une offre de logement adaptée et innovante, en centre-bourg.*

#### **A cet effet, les collectivités signataires de l'ORT souhaitent :**

- Résorber autant que faire se peut la vacance, l'habitat insalubre et délabré, et répondre aux nouvelles façons d'habiter afin d'offrir un parcours résidentiel en centre-ville ;
- Faire du patrimoine bâti des centres villes un élément de valorisation, d'identité et d'attractivité pour l'ensemble du territoire ;
- Favoriser l'installation de nouveaux habitants en centralité pour limiter l'étalement urbain encore davantage l'étalement urbain et favoriser la proximité aux services publics et aux commerces de centralité ;
- Adapter l'offre de logements au regard des réalités territoriales et notamment du vieillissement de la population, et de la précarité énergétique de nombreux foyers sur le territoire.
- Trouver une solution pour certains bâtis stratégiques
- Les qualités urbaines et architecturales, les potentialités de la construction ainsi que les contraintes d'adaptation aux îlots de chaleur devront être mises en exergue et influencer sur son devenir. Au-delà de l'état du bâti sur le plan technique, il y aura lieu d'identifier au sein de chaque cœur de ville ou bourg le nombre de bâtiments et de logements durablement vacants et la temporalité de leurs usages, sachant que nombre de bâtiments notamment publics ne sont utilisés qu'une partie du temps.
- Offrir un cadre bâti attractif et adapté aux besoins dans le centre-bourg ? Pour répondre à cet objectif, les centres-bourgs disposent déjà de nombreux atouts, parmi lesquels : centralité, repère social et d'ancrage, forte valeur patrimoniale et attractivité du foncier par
  - la résorption de l'habitat dégradé
  - La réduction de la facture énergétique dans le bâti
  - L'adaptation au vieillissement et au handicap
  - L'innovation dans l'habitat

### Orientation 4

#### -> POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

*Privilégier un espace public vivant et durable en favorisant l'activité et l'animation en centre-bourg, en offrant un cadre de vie agréable à tous, en favorisant les liaisons douces et sécurisées, en apaisant les zones de rencontre entre voitures et piétons, en redessinant les entrées de ville, et en limitant la vitesse aux abords des points de rencontre piétons/voitures.*

#### **A cet effet, les collectivités signataires de l'ORT souhaitent :**

- Redonner une esthétique urbaine du centre-ville ;
- Faire de la requalification des espaces publics un support de mise en Valeur du patrimoine, d'apaisement du centre-ville et de lecture urbaine ;
- Contribuer d'une part à la connaissance du patrimoine et d'autre part asseoir un cadre réglementaire de préservation et de valorisation du Patrimoine ;



- Sécuriser les espaces piétons de rencontres entre piétons / vélo et voitures ;
- Faire de la requalification des espaces publics un support d'apaisement du centre-ville ;
- Par l'aménagement de l'espace public :
  - Valoriser les aménagements bâtis et donner une lecture au projet d'ensemble
  - Favoriser des nouvelles pratiques de l'espace public
  - Apaiser les déplacements dans le projet d'ensemble

La prise de conscience de la nécessité de limiter l'artificialisation des sols et d'arrêter l'urbanisation en tâche d'huile en périphérie des villes et des bourgs dans les territoires ruraux oblige à repenser les modèles de développement urbain en réinvestissant les centres des petites villes et des bourgs. Rénover ou restructurer des bâtiments à la parcelle est souvent relativement onéreux. Cela offre par ailleurs peu de flexibilité ou d'opportunités d'aménagement répondant aux attentes d'aujourd'hui susceptibles d'inviter les ménages à revenir habiter dans les centres. Réfléchir à une échelle plus large que la parcelle, c'est-à-dire à l'échelle de l'îlot, espace urbain le plus souvent homogène et structuré, en y associant les habitants et les habitantes, permettrait de dégager d'autres opportunités et stratégies d'aménagement, en allant jusqu'à des recompositions complètes de l'îlot voire des mutations sur plusieurs années en bénéficiant d'une économie d'échelle. On peut imaginer par regroupement de plusieurs parcelles de densifier de manière raisonnée ou au contraire de dédensifier des cœurs d'îlots. Il s'agirait de les rendre plus verdoyants, d'y laisser pénétrer une nouvelle biodiversité offrant par exemple la possibilité d'aménager des jardins partagés, de créer des logements spacieux, lumineux avec balcons et terrasses, des rez-de-chaussée avec des locaux mutualisés (ateliers de bricolage, salle de jeux pour les enfants, studio pour des invités de passage, espace de co-working), répondant ainsi à de nouvelles aspirations et laissant la possibilité de développer ce qui peut être considéré comme de nouvelles manières de vivre, en ré-enchantant le centre de la ville ou du bourg.

## Orientation 5

### -> FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

*Mixité sociale, générationnelle, mixité dans les usages quotidien des centralités, qu'il s'agisse des habitants, des travailleurs, des touristes, etc. Les communes PVD du territoire ont vocation à proposer des outils de rencontre et d'échange pour ceux qui font la commune et le territoire.*

#### **A cet effet, les collectivités signataires de l'ORT souhaitent :**

- Favoriser les lieux de convivialité et de rencontre, les lieux ouverts :  
Restaurer du lien, au service du vivre ensemble, du faire société, ancrer les habitants et habitantes dans une communauté de vie harmonieuse dans les centres-villes des communes pôles et ainsi de l'ensemble du territoire intercommunal : La crise sanitaire a démontré la capacité des populations à se mobiliser solidairement dans leurs espaces de vie. Ces objectifs doivent conditionner la réhabilitation et la construction du bâti ainsi que l'aménagement des espaces publics en s'appuyant sur les initiatives locales, les atouts patrimoniaux et la culture locale.

Les communes PVD souhaitent étudier l'implantation de lieux de convivialité, de rencontres, d'échanges et de mixité et accompagner les initiatives citoyennes qui émergent ou qui germent sur le territoire (marchés locaux en circuits-courts, tiers lieux, ressourcerie, etc.)

- Favoriser la participation de tous les citoyens :  
des habitants et habitantes toutes générations confondues, des associations, des acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire, des coopératives, des représentants et représentantes des petites entreprises et de leurs salariés, des petits commerçants/commerçantes et artisans/artisanes, des agriculteurs/agricultrices et producteurs/productrices locaux...



Cela permettrait le partage de connaissance, voire le tutorat, créant ainsi une émulation et de l'attractivité pour la commune.

- Evaluer les possibilités de mixité fonctionnelle dans les projets :

Quelle diversification introduire, à la fois dans les zones à vocation économique et dans les secteurs à dominante résidentielle ?

#### **Orientation 6**

##### **-> CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)**

*En zone de moindre densité, l'habitat dispersé et la concentration des services dans les centres bourgs ont pour conséquence d'allonger les distances parcourues, renforçant ainsi la dépendance des personnes à l'égard du véhicule individuel. Le souci de garantir l'accès de tous les habitants aux services, publics ou marchands, de maintenir la population présente sur le territoire et d'accueillir de nouveaux arrivants invite cependant à penser des moyens de déplacement alternatifs.*

#### **A cet effet, les collectivités signataires de l'ORT souhaitent :**

- Favoriser le développement des modes de transport doux et en favoriser ses usages
- Renforcer les cheminements doux et les accès au centre-bourg
- Sécuriser et apaiser les espaces publics du centre-bourg
- Favoriser les mobilités entre les centralités
- Favoriser l'accès aux outils numériques

#### **Orientation transverse 7**

##### **-> PORTER LE PCAET SUR SON TERRITOIRE**

*Davantage encore que les autres communes du territoire, les communes PVD ont vocation à être exemples et promoteurs dans la mise en place du Plan Climat Air Energie sur le territoire de Leff Armor Communauté.*

Le changement climatique n'est pas un concept abstrait mais une réalité quotidienne pour de nombreuses familles, communautés et nations. Tous les territoires sont concernés, même la Bretagne qui a connu une hausse moyenne de température de + 0,8 à + 1,2 °C depuis 1989. Sur le territoire de Leff Armor communauté, les impacts peuvent être multiples (raréfaction de la ressource en eau, problèmes sanitaires liés aux amplitudes thermiques, bouleversement des systèmes agricoles, perte de biodiversité...).

Par ailleurs, le changement climatique et le contexte de tension autour des énergies fragilisent les plus faibles (vulnérabilité énergétique). L'urgence ne se discute plus ! Il faut donc agir dès maintenant pour limiter l'ampleur du changement climatique et assurer l'adaptation du territoire et des citoyens. L'enjeu n'est pas uniquement environnemental mais aussi social et économique.

Le Plan climat air énergie territorial est le document cadre de l'action du territoire dans la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation aux évolutions en cours, la pollution de l'air. A partir des constats du diagnostic, il définit la trajectoire à 2050 et établit une feuille de route pour tous les acteurs du territoire sur les 6 années à venir.

#### **A cet effet, les collectivités signataires de l'ORT souhaitent :**

Une multiplication par 4 de la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2050



Une réduction de 30 % des émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici à 2030, 60 % d'ici à 2050

Une réduction de 42 % de la consommation d'énergie d'ici à 2050

Les leviers d'actions, retranscrits dans le Plan Climat Air Energie, invitent les communes à utiliser les leviers suivants

- Préserver les ressources et développer les puits carbone ;
- Diminuer les consommations d'énergie ;
- Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités ;
- Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques ;
- Développer la production d'énergies renouvelables (EnR) ;
- Sensibiliser, former, montrer l'exemple ;

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage général, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

## Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.



## Les actions prioritaires

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

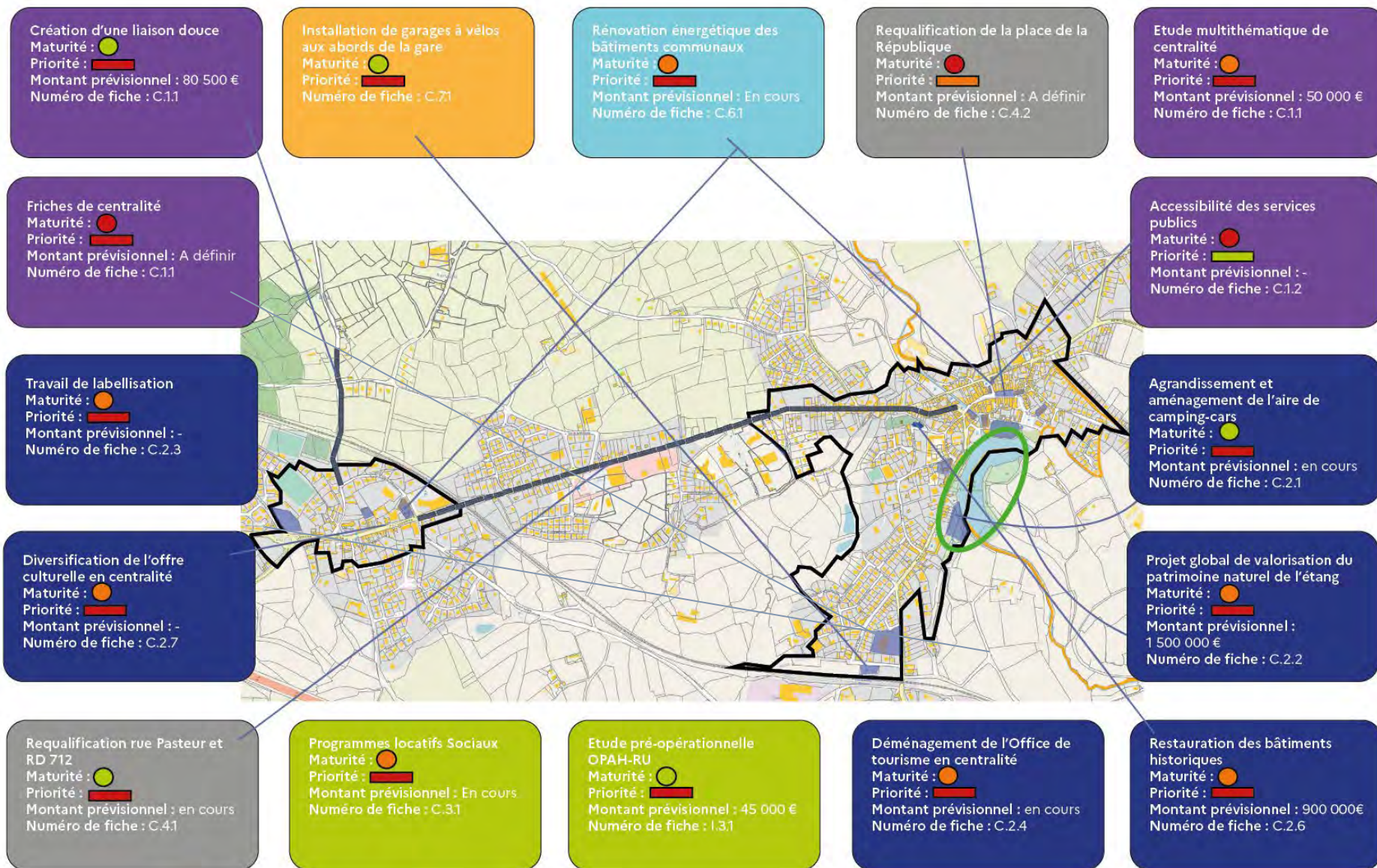
Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.





## 4.1 Les actions prioritaires : commune de Châtelaudren-Plouagat





**Maturité**

- Forte
- Moyenne
- Faible

**Priorité**

- Forte
- Moyenne
- Faible

## Actions prioritaires - commune de Châtelaudren-Plouagat

## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCEs, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtelaudren Plouagat	C.1.1	Etude complémentaire multithématique des centralités :	Engagé	Prioritaire	50 000 €	Région Bretagne : Banque des Territoires / PVD : 21 250 € Autofinancement : 10 000 €	Début d'année 2023 : lancement de l'étude
Châtelaudren Plouagat	C.1.2	Accessibilité des services publics aux habitants (commune nouvelle) : Etude pour la création d'une nouvelle Mairie ou réhabilitation des Mairies actuelles	En réflexion	Faible	A définir	A définir	Etudes en 2024 - 2026
Châtelaudren Plouagat	C.1.4	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux : groupe scolaire, salle des fêtes et à terme mairies	Engagée en partie	Prioritaire	A définir	A définir	Début : 2022 Fin : 2027
Châtelaudren Plouagat	C.1.6	Installation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières sur les bâtiments publics	En réflexion	Prioritaire	A définir (portage SDE ou Com)	A définir	2022 - 2024
Châtelaudren Plouagat	C.1.5	Passage à l'éclairage public LED d'ici 2026	Engagée en partie	Prioritaire	Coût à l'opération	SDE	Début 2020 Fin 2026
Châtelaudren Plouagat	C.1.3	Evolution du marché hebdomadaire	Engagée en partie	Prioritaire	A définir		2023 - 2026



## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtelaudren Plouagat	C.2.1	Agrandissement et aménagement de l'aire de camping en centralité de Châtelaudren	Validée	Prioritaire	En cours de chiffrage		2023 - 2024
Châtelaudren Plouagat	C.2.2	Projet global de valorisation du patrimoine naturel de l'Etang : un espace naturel et de fraîcheur en centralité.	Validée	Prioritaire	Montant global prévisionnel : 1 500 000 €	Appel à projets valorisons le patrimoine en lien	Etude en 2022-2023 En fonction des hypothèses retenues,



						avec l'eau ! Région Bretagne DETR - DSIL Fonds Européens Région Département Fondation du patrimoine	travaux prévus en 2025 - 2026
Châtaudren Plouagat	C.2.3	Poursuite du travail de labellisation (PCC et Village étape).	Validée	Moyenne	Financement Chargé de mission : 4 000 € Labellisation = 9 500 € par an	Petites cités de Caractères Village étape	2022 - 2027
Châtaudren Plouagat	C.2.4	Accompagnement des porteurs de projets pour l'accueil d'une offre hôtelière	En réflexion	Moyenne	A définir	A définir	A définir
Châtaudren Plouagat	C.2.5	Déménagement de l'Office de Tourisme en centralité pour une meilleure visibilité	En réflexion	Prioritaire	A définir	A définir	A définir
Châtaudren Plouagat	C.2.6	Restauration des bâtiments historiques, notamment les deux églises : ND Tertre : Restauration Saint Magloire : Nef Clocher -sécurisation	Engagée	Prioritaire	Budget estimatif global de 900 000 € incluant maîtrise d'œuvre	ND du Tertre : financement DRAC Région - Département Fondation du Patrimoine St Magloire : DETR / DSIL	2023-2024
Châtaudren Plouagat	C.2.7	Préservation et diversification de l'offre culturelle en centralité, à travers les manifestations associatives (sportives et culturelles) sur le parvis du Château et les abords du Petit Echo de la Mode ; Favoriser les initiatives culturelles, sportives en centralité en partenariat avec Leff Armor Communauté	Engagée	Prioritaire	15 000 € en 2023 Années suivantes à définir	Leff Armor Communauté Associations locales	2022 - 2026
Châtaudren Plouagat	C.2.8	Restructuration des stades de Football :	Engagée	Prioritaire	720 000 €HT travaux 86 400 € d'études	Région Bretagne FFF Contrat de Territoire 22 (Totalité de l'enveloppe)	2022-2024



## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.3.1	Programmes locatifs sociaux (portage EPF) en centralité :	Engagée	Prioritaire	Portage BSB	Leff Armor Communauté	2022-2023
		Projet porté par BSB à Plouagat (Mi-route) - 7 logements (PC déposé)			Portage EPF en cours et BSB		2023
		Programme portage EPF Haut du Bourg - 12 logements Programme pré de l'Etang - 14 logements - Terre d'Armor Habitat			Terre d'Armor Habitat		2024
Châtaudren Plouagat	C.3.2	Création d'une résidence senior en centre-ville et d'une micro-crèche – portage privé	Engagée	Prioritaire	Financement privé		2023
Châtaudren Plouagat	C.3.3	Trouver des solutions aux friches de centralité	Engagée	Prioritaire	A définir	Leff Armor Communauté	2022 - 2026
Leff Armor	I.3.1	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Validée	Prioritaire	45 000 €		2023



## ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.4.1	Requalification de la place de la République : Selon retour de l'étude de centralité	En réflexion	Moyenne	A définir	A définir	2022-2026
Châtaudren Plouagat	C.4.2	Requalification de la rue Pasteur et de la RD712 – lien entre les deux communes déléguées et intégration de voies douces : 1ère phase : Aménagement et sécurisation rue Pasteur (assainissement et eau potable réalisés) 2nde phase : en cours d'études (effacement des réseaux déjà effectué sur phase 2) 3ème phase : en cours d'études	Engagée	Prioritaire	Phase 1 : 485 000 € Phase 2 : chiffrage en cours	DETR CD 22 Région Appels à projets Etc.	Début 2022 2023-2025

Châtaudren Plouagat	C.4.3	Requalification de la rue de la Gare (entrée de ville)	En réflexion	Moyenne	A définir	A définir	2026
---------------------	-------	--	--------------	---------	-----------	-----------	------

## ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.5.1	Création d'une ludothèque	En réflexion	Faible	A définir	Communes voisines	2023-2026
Châtaudren Plouagat	C.5.2	Création d'un point de distribution et collecte en centralité / Projet global de ressourcerie	En réflexion	Faible	A définir		2023-2026



## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.4.2	Requalification de la rue Pasteur et de la RD712 – lien entre les deux communes déléguées et intégration de voies douces	Engagé	Prioritaire	Phase 1 : 485 000 € Phase 2 et 3 : chiffrage en cours (2023)	DETR phase 1 : 94 220 €	Début 2022  2023-2025
Châtaudren Plouagat	C.6.2	Plan mobilité douce : installation de garages à vélo à la gare SNCF / installations de garages à vélos sur la commune	Engagé	Prioritaire			2022
Châtaudren Plouagat	C.6.1	Création de liaison douce entre Kerjagu et Kermorvan (Plouagat)	Engagé	Prioritaire	80 500€	DSIL : 30 000 Région Bretagne : 19 000	Début 2022 Fin décembre 2022



## 4.2 Les actions prioritaires : commune de Lanvollon



Aménagement d'une aire d'accueil multi-modale (et notamment camping-cars) en centralité  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : En cours  
 Numéro de fiche : L.2.1

Réhabilitation et transformation de l'ancien Office de Tourisme et de l'ancienne bibliothèque en surfaces commerciales  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 70 000 €  
 Numéro de fiche : L.1.4

Requalification de la place du Martray  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 185 250 €  
 Numéro de fiche : L.1.2

Accompagnement à la création d'une MAM (portage privé) en centralité - 4 Assist. Maternelles  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : L.1.6

Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux ;  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : En cours  
 Numéro de fiche : L.1.7

Devenir de friches en centralité  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : L.3.4

Développement de la place de la culture en centre-ville  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : -  
 Numéro de fiche : L.2.4

Création de jardins partagés  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : -  
 Numéro de fiche : L.5.4

Aménagement du site de l'ancien foyer logements ;  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : en cours  
 Numéro de fiche : L.3.1

Etude commerces de centralité  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 15 000€  
 Numéro de fiche : L.1.3

Création d'une résidence senior en centre-ville - portage communal  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel :  
 Numéro de fiche : L.3.2

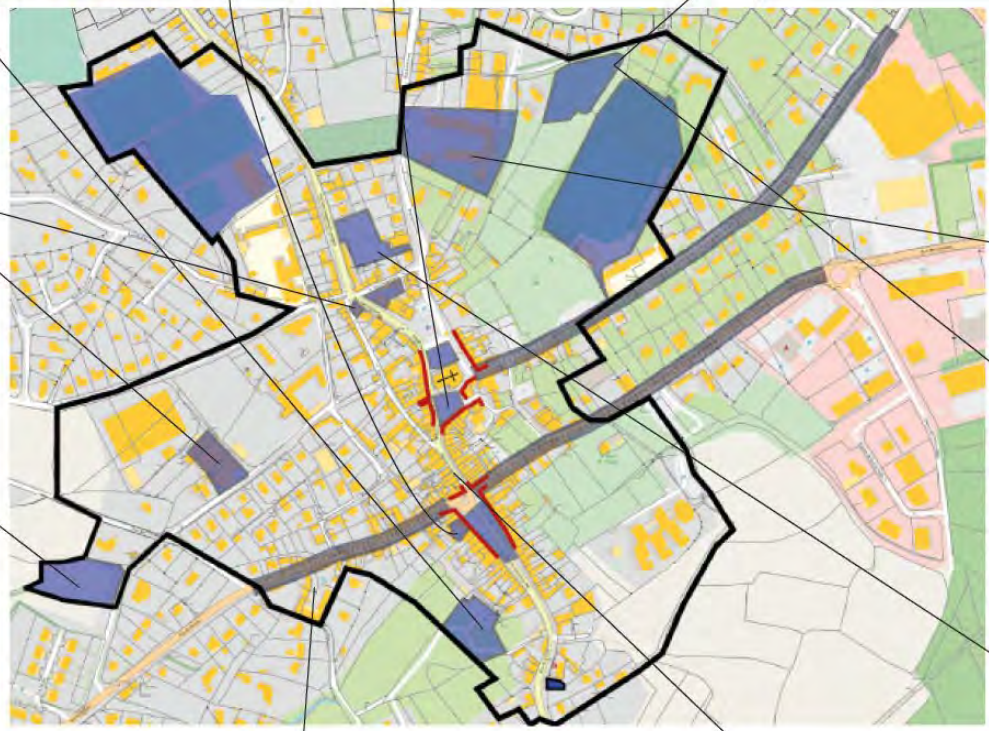
Renaturation et valorisation des venelles en centre-ville  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 23 000 € HT  
 Numéro de fiche : L.4.1

Réaménagement de la D9 (rue des Fontaines, rue Fardel et rue Sainte-Anne)  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 70 650 € HT  
 Numéro de fiche : L.4.3

Etude pré-opérationnelle OPAH-RU  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 45 000 €  
 Numéro de fiche : L.3.1

Modification du plan de circulation en centre-ville  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : en cours  
 Numéro de fiche : L.4.2

Création de nouveaux logements, quartier François Mitterrand ;  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : L.3.3



Maturité  
 ● Forte  
 ● Moyenne  
 ● Faible

Priorité  
 ■ Forte  
 ■ Moyenne  
 ■ Faible

— Linéaire commercial préservé

## Actions prioritaires - commune de Lanvollon



## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCES, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.1.1	Boutique à l'essai	En réflexion	Moyenne	3 000 € en 2023 500 € annuels		2024 - 2026
Lanvollon	L.1.2	Requalification de la place du Martray	Validée	Prioritaire	3 000 € études 2023  185 250 € Hors études et MO	Etat (DETR / DSIL)	2022-2025
Lanvollon	L.1.3	Relance du commerce de centre-ville : étude complémentaire sur le commerce de centralité	En réflexion	Moyenne	15 000 €	Recherche financement CCI / Banque des Territoires	2023
Lanvollon	L.1.4	Réhabilitation et transformation de l'ancien Office de Tourisme et de l'ancienne bibliothèque en surfaces commerciales	validée	Prioritaire	1 000 € (ancien office de tourisme) 12 516 € (déménagement bibliothèque)		2022 2024
Lanvollon	L.1.5	Accompagnement à l'installation de nouveaux médecins sur le territoire	Validée	Prioritaire	A définir	ARS	2022-2026
Lanvollon	L.1.6	Accompagnement à la création d'une MAM (portage privé) en centralité – 4 Assistantes Maternelles	Engagée	Moyenne	200 000 €	CAF	2024
Lanvollon	L.1.7	Travaux réhabilitation et économie d'énergie sur les bâtiments communaux ;	Réflexion en cours	Prioritaire	Travaux église 2021-2022 : 32 691.84 €  Salle Armor Argoat (2022): 497 880 €  Autres travaux économie énergie (2022) : 24 000 €  2023 prév : 50 000 €	DETR : 8 400 €  Région : 24 924 € PDR 22 : 43 242 € DSIL : 72 108 € DETR : 59 225 €	2022-2026
Lanvollon	L.1.8	Passage au LED de l'éclairage public	Réflexion en cours	Moyenne	A définir	SDE	2022-2026



## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.2.1	Aménagement d'une aire d'accueil multi-modale (et notamment camping-cars) en centralité	Engagée	Prioritaire	50 000 €	A définir Région Bretagne	2023
Lanvollon	L.2.2	Réflexion pour l'accompagnement à la constitution d'une boutique culturelle partagée ;	En réflexion	Moyenne	En cours d'estimation	A définir	2023-2024
Lanvollon	L.2.3	Transformation Bibliothèque en médiathèque ;	Engagée	Prioritaire	35 000 €	A définir	2023-2026
Lanvollon	L.2.4	Développement de la place de la culture en centre-ville	Engagée	Prioritaire	6 290 € en 2022 Budget à définir 2023 - 2027	A définir	2022-2026
Lanvollon	L.2.5	Valorisation du club de Football du territoire en tant qu'école (500 licenciés) ;	En réflexion	Moyenne	A définir		2023 - 2027
Lanvollon	L.2.6	Etude complémentaire pour le devenir de l'ancien cinéma ;	En réflexion	Moyenne	3 000 €	Etude Flash Banque des Territoires / ADRC	2023

## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.3.1	Aménagement du site de l'ancien foyer logements ;	Engagée	Prioritaire	318 217 € en 2022 (déconstruction)  40 000 € Aménagement (études) en 2023  Travaux et voirie provisoire : 260 000 € en 2024	SEM BREIZH EPF	2022 : déconstruction 2023 - 2025 : Permis d'aménager
Lanvollon	L.3.2	Création d'une résidence senior en centre-ville - portage communal	Engagée	Prioritaire	Portage privé		2022 - rencontre des porteurs de projets
Lanvollon	L.3.3	Création de nouveaux logements, quartier François Mitterrand ;	En réflexion	Prioritaire	A définir		Lancement des études en 2024
Lanvollon	L.3.4	Friches de centralité	En réflexion	Prioritaire	A définir		
Leff Armor	I.3.1	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Validée	Prioritaire	45 000 €	ANAH / Banque des Territoires	2023

## ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvallon	L.1.2	Requalification de la place du Martray	Validée	Prioritaire	3 000 € études 2023 185 250 € Hors études et MO	Etat (DETR / DSIL)	2022-2025
Lanvallon	L.4.2	Modification du plan de circulation en centre-ville	En réflexion	Prioritaire	112 500 € HT Hors études et MO	A définir	2022 - 2023
Lanvallon	L.4.3	Réaménagement de la D9 (rue des Fontaines, rue Fardel et rue Sainte-Anne)	Engagé	Prioritaire	360 000 € (eaux pluviales 2022) 1 500 000 €	A définir	2022 2023-2024
Lanvallon	L.4.4	Rénovation de la Place du Général de Gaulle	En réflexion	Moyenne	133 750 € HT Hors études et MO	A définir	A définir
Lanvallon	L.4.1	Renaturation et valorisation des venelles en centre-ville	Engagé	Prioritaire	1 500 € / an	A définir	A définir



## ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvallon	L.5.1	Ouverture et animation d'une maison du projet	Engagé	Prioritaire	A définir	Leff Armor Communauté	2022 - 2023
Lanvallon	L.5.2	Développement de la participation citoyenne dans chaque projet / mobiliser outil Purpoz ?	Engagé	Prioritaire	-	Banque des territoires	2022-2026
Lanvallon	L.5.3	Poursuite de la réflexion autour de l'accueil d'un Tiers lieu : vocation culturelle / vocation artisanale ?	En réflexion	Moyenne	3 000 €		2023 - 2027
Lanvallon	L.5.4	Création de jardins partagés	Engagé	Prioritaire	16 000 €	Ecoles du territoire Associations Contrat de territoire CD 22	



## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvallon	L.4.3	Réaménagement de la D9 (rue des Fontaines, rue Fardel et rue Sainte-Anne)	Engagé	Prioritaire	70 650 € HT Hors études et MO	A définir	2022 - 2024
Lanvallon	L.6.1	Développement de la présence du numérique sur le territoire (wifi public / etc.) ;	Réflexion en cours	Moyenne			
Lanvallon	L.6.2	Réfléchir à proposer de la mobilité aux jeunes du territoire (accès à la mer / aux loisirs / en lien avec les autres communes PVD) ;	Réflexion en cours	Moyenne			



## 4.3 Les actions prioritaires : commune de Plouha



Etude mobilité – villages / littoral / centre-bourg  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : P.6.1

Réhabilitation de l'ancien presbytère à vocation locatif social / projet combiné à une MAM  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : à définir  
 Numéro de fiche : P.3.2

Structuration d'une filière courte en centralité  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : P.1.6

Réaménagement de l'Hyper-centre, création de liaisons douces pour relier les villages et les espaces côtiers au centre-bourg  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : P.4.1

Renaturation en centre-ville et dans les bâtiments publics (notamment l'école publique)  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : en cours  
 Numéro de fiche : P.4.2

Création d'une médiathèque municipale et d'un pôle culturel  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : P.2.2

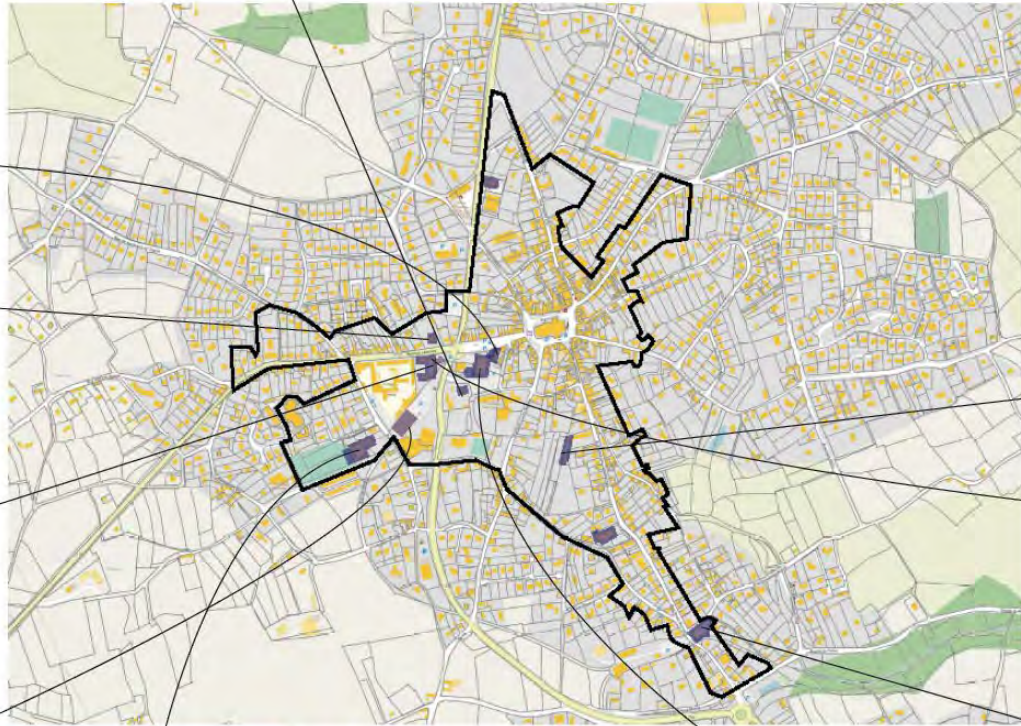
Développement d'une offre d'hébergement camping et camping-caristes  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : En cours  
 Numéro de fiche : P.2.1

Agrandissement et réhabilitation de la Mairie  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : -  
 Numéro de fiche : P.1.5

Réhabilitation de l'ancien collège privé en logements  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : à définir  
 Numéro de fiche : P.3.1

Réhabilitation du groupe scolaire  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : -  
 Numéro de fiche : P.1.4

Création d'un tiers lieux de cotravail  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : -  
 Numéro de fiche : P.1.3



Création d'une maison de la jeunesse et de la ruralité  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 1 400 000 €  
 Numéro de fiche : P.1.1

Etude pour le développement d'un Tiers lieux à vocation solidaire et social  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : -  
 Numéro de fiche : P.5.3

Etude pré-opérationnelle OPAH-RU  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : 45 000 €  
 Numéro de fiche : I.3.1

Développement d'un centre de ressource autour de la maritimité et des falaises de Plouha  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : en cours  
 Numéro de fiche : P.2.3




Réhabilitation de l'ancien hôtel et création de logements  
 Maturité : ●  
 Priorité : ■  
 Montant prévisionnel : A définir  
 Numéro de fiche : P.3.3

Maturité ● Forte  
 ● Moyenne  
 ● Faible

Priorité ■ Forte  
 ■ Moyenne  
 ■ Faible

## Actions prioritaires - commune de Plouha

## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCEs, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.1.1	Création d'une maison de la jeunesse et de la ruralité	Engagée	Prioritaire	Estimés à 1 400 000 €	Région Bretagne Fonds friche à mobiliser	2022-2023
Plouha	P.1.2	Recherche de solution pour le maintien de la pharmacie en centre-ville	Engagée	Prioritaire	A définir		2023-2026
Plouha	P.1.3	Création d'un tiers lieu de Co travail	En réflexion	Prioritaire	A définir		2023-2026
Plouha	P.1.4	Réhabilitation du groupe scolaire	Validée	Prioritaire	A définir	Etat (DETR / DSIL) CD 22 / SDE	2022-2025 
Plouha	P.1.5	Agrandissement et réhabilitation de la Mairie	Validée	Prioritaire	Estimés à 1 000 000 €	Etat (DETR / DSIL) CD 22	2022-2024
Plouha	P.1.6	Structuration d'une filière courte en centralité	En réflexion	Moyenne	A définir	Agriculteurs Chambre d'agriculture	2022-2026 
Plouha	P.1.7	Etude référentiel foncier	En réflexion	Moyenne	Définir	EPF	2023-2024
Plouha	P.1.8	Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux	Engagée	Prioritaire			2025-2026 





## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.2.1	Offre touristique : Développement d'une offre d'hébergement camping et camping-caristes Et création d'une salle des fêtes	En réflexion	Prioritaire	Montage juridique à définir	Privé	2023-2026
Plouha	P.2.2	Création d'une médiathèque municipale et plus largement d'un pôle culturel reliant la bibliothèque actuelle et l'Hermine (salle de spectacle)	Validée	Prioritaire	En cours d'estimation	Etat Région DRAC CD 22	2023-2026
Plouha	P.2.3	Développement d'un centre de ressource autour de la maritimité et des falaises de Plouha	En réflexion	Moyenne	En Cours de réflexion / Etudes complémentaires à mener	ANCT A définir	2023-2026
Plouha	P.2.4	Poursuite de l'accompagnement et du soutien aux associations locales et recherche d'opportunités immobilière en centralité	En réflexion	Moyenne			En fonction des opportunités
Plouha	P.2.5	Restauration des monuments patrimoniaux Chapelle Kermaria an Iskuit Restauration de l'église Saint-Pierre	Engagée	Moyenne	327 125 € HT Kermaria  Eglise Saint-Pierre travaux clocher 2022  Toiture en 2023	DRAC Région Bretagne Etat	2022-2023
Plouha	P.2.6	Réhabilitation du centre nautique de Bréhec	En réflexion	Prioritaire	A définir	AAP Cerema / Destination France	2024

## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.3.1	Réhabilitation de l'ancien collège privé en logements Etudes à lancer	En réflexion	Moyenne	En cours	Etablissement Public Foncier – montage juridique et financier à définir	2023-2026
Plouha	P.3.2	Portage foncier pour l'ancien presbytère à vocation locatif social / projet combiné à une MAM - Etudes à lancer	En réflexion	Moyenne	En cours		
Plouha	P.3.3	Portage foncier pour l'ancien hôtel et création de logements Etude à lancer	En réflexion	Moyenne	En cours		



Leff Armor	I.3.1	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Validée	Prioritaire	45 000 €	ANAH / Banque des Territoires	2023	
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN</b>								
Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier	
Plouha	P.4.1	Réaménagement de l'Hyper-centre, création de liaisons douces pour relier les villages et les espaces côtiers au centre-bourg ainsi que les liens entre équipements EHPAD / Collège et écoles / Petite enfance	En réflexion	Prioritaire	A définir	CEREMA Etude flash complémentaire	2023 - 2024	
Plouha	P.4.2	Renaturation en centre-ville et dans les bâtiments publics (notamment l'école publique)	En réflexion	Prioritaire				
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE</b>								
Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier	
Plouha	P.4.1	Réaménagement de l'Hyper-centre, création de liaisons douces pour relier les villages et les espaces côtiers au centre-bourg ainsi que les liens entre équipements EHPAD / Collège et écoles / Petite enfance	Réflexion en cours CEREMA pour le volet mobilité	Prioritaire	A définir	CEREMA Etude flash complémentaire	2023 - 2024	
Plouha	P.5.1	Développement de la participation citoyenne	Engagée	Prioritaire	-	Outil Purpoz ? Banque des Territoires	2022-2026	
Plouha	P.5.2	Etude pour le développement d'un Tiers lieux à vocation solidaire et social	Réflexion en cours	Prioritaire	A définir	Etude complémentaire à engager	2023-2024	
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)</b>								
Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier	
Plouha	P.6.1	Etude mobilité – villages / littoral / centre-bourg	En réflexion	Prioritaire	A définir	CEREMA Etude flash complémentaire	2023 - 2024	





## 4.4 Les actions prioritaires : Leff Armor Communauté



## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCEs, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.1.1	<b>Etude commerce CCI Zone mi-route : Définir les activités à accueillir pour ne pas affaiblir le commerce de centralité de Châtaudren-Plouagat</b>	Engagée	Moyenne	9 000 €	Mairie de Châtaudren-Plouagat CCI 22	Rendu d'étude second semestre 2022 Début de commercialisation attendu pour 2023
LAC	I.1.2	<b>AAP entreprendre au cœur des Territoires</b>	Engagée	Moyenne			
LAC	I.1.3	<b>Coopérative Jeunesse de Service</b>	Engagée	Moyenne	25 000 € annuels Dont 9 000 € financés par Leff Armor Et mise à disposition local par Châtaudren-Plouagat	CD 22 Crédit Agricole Mairie de Châtaudren-Plouagat Mairies PVD	Etés 2022 – 2023 – 2024 - 2025 - 2026
LAC	I.1.4	<b>Devenir Bâtiment De Herauso</b>	En réflexion		En cours de réflexion	A définir	A définir
LAC	I.1.5	<b>Journée de promotion des opportunités sur le territoire</b> (potentialités sur les centres-villes des communes PVD - thématiques économique, touristique, habitat)	En réflexion	Moyenne	En cours de réflexion	A définir	2024-2025



## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	C.2.5	Relocalisation de l'office de tourisme Châtaudren en centralité	En réflexion	Fort	Fonctionnement : 17 330 € annuels Investissement : 50 000 €	Mairie de Châtaudren-Plouagat SPL Falaises d'Armor	2023 (A définir)
LAC Commune Plouha	P.2.6	Rénovation du centre nautique de Plouha	Validée	Fort	En cours d'estimation	SIVOM Bréhec Mairie de Plouha	Etudes en cours Lancement des travaux prévus en 2024



## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.3.1	Etude pré opérationnelle OPAH-RU	Validée	Fort	45 000 €	ANAH DDTM Banque des Territoires	Lancement de l'étude pré opérationnelle en fin d'année 2022
LAC	I.3.2	Suivi animation OPAH-RU	En cours de réflexion	Fort	A définir	A définir	En fonction des résultats de l'étude pré opérationnelle OPAH-RU / possible en fin d'année 2023
LAC	I.3.3	Etude logement vacant, avec focus sur les PVD	En réflexion	A définir	A définir	A définir	A définir
LAC	I.3.4	Contrat d'Habitat Public avec priorisation sur secteur PVD	En réflexion				
LAC	I.3.5	Réflexion pour l'harmonisation de la taxe sur la vacance des logements sur le territoire	Validée	Fort	Recettes complémentaires		1 <sup>er</sup> janvier 2023
LAC	I.3.6	Programme d'Orientations et d'Actions - Chantier Pilote	En réflexion	Fort	A budgéter en fonction du site retenu		Opération inscrite dans le PLUiH actuel – non encore engagée / en attente de révision du PLUiH
LAC	I.3.7	Coat An Doch : lieu de réflexion pour tester les chantiers de rénovation en centralité - chantiers écoles en cœur de ville	En réflexion	Fort	A définir	A définir	A définir
LAC	I.3.8	Adhésion à l'ALEC	En cours de validation	Fort	546 784 € dont 265 918 € de reste à charge pour Leff Armor communauté	Financement SARE Fondation Abbé Pierre Ademe / Région CLER	2023-2025

## ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.4.1	Etudes sur méthodologie / cas pratiques sur les OAP - notamment en centralité	En réflexion	Prioritaire	8 000 €	DDTM DREAL Geo Archi Brest	Septembre 2022 à septembre 2023
LAC		Devenir des friches en centralité	En réflexion dans le cadre du PLUiH	Prioritaire	A définir	Fonds friche (DREAL) Autres financeurs	2022-2026



## ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.5.1	Ressourcerie - favoriser l'économie circulaire en cœur de ville Réflexion pour le développement d'une offre de ressourcerie sur le territoire	En réflexion	Moyenne	A définir	A définir	A définir



## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.6.1	Réflexion sur les mobilités : études d'appui à la définition d'une politique locale de mobilités sur le territoire	En réflexion	Fort	30 000	Banque des territoires LEADER	2023
LAC	I.6.2	Schéma de Liaison vélo : Valorisation du réseau cyclable sur le territoire et notamment entre les 3 communes PVD	En réflexion	Fort	A définir	A définir	A définir

## ACTIONS TRANSVERSALES

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC / Lanvollon / Châtelaudren Plouagat / Plouha	L.C.P.I	Financement poste Chargé de projet - animation	En cours de réflexion	Moyenne	Les postes de chef de projet sont subventionnés à hauteur de 75% dans une limite de 45 000 €/an et le cas échéant, 55 000 €/an, jusqu'en mars 2026.	Banque des Territoires Anah ANCT	2021-2026



## Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et de Plouha assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de ces communes et des territoires alentours, et leurs volontés de s’engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes et l’Intercommunalité signataires s’engagent à désigner un chef de projet PVD responsable de l’animation du programme et de son évaluation.



Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en



phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

## 6.4. Engagements de la Région Bretagne

En Bretagne, la revitalisation des villes petites et moyennes est un objectif partagé par l'État et les collectivités depuis plusieurs années. Cet enjeu de conforter, dynamiser et animer les centralités a été rappelé dans la Breizh Cop et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région ont, ainsi, renouvelé leur ambition conjointe de soutenir des projets globaux de revitalisation de centres-villes et bourgs. La Région, par ses compétences et responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique, de formation professionnelle, de tourisme et d'environnement dispose de leviers pour y contribuer.

En cohérence avec la Convention régionale de mise en œuvre de « Petites villes de demain », signée le 4 juin 2021, la Région s'est engagée à articuler ses interventions avec celles de ses partenaires au bénéfice des communes concernées.

Ainsi, elle s'engage à participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Pour cela, elle pourra mobiliser son ingénierie, notamment présente dans ses espaces territoriaux, afin de participer à l'accompagnement des communes et EPCI engagés dans la démarche.

La Région pourra également soutenir les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve de l'instruction des dossiers de demande de subvention déposés par les porteurs de projet et des décisions de la commission permanente.

Pour autant, le présent conventionnement ne comporte aucun engagement de la Région à soutenir financièrement les actions inscrites à cette convention.

*La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.*





## 6.5. Engagements du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

## 6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité de pilotage général PVD/ORT, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre Caisse des Dépôts - Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

## 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de



transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les maquettes financières sont présentées en annexe.



## Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au **comité de pilotage général PVD/ORT** les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage général et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

En complément, des **comités de pilotage locaux** ont été constitués dans chacune des communes PVD signataires de la présente convention, et sont composés a minima d'élus municipaux. Le Copil peut, selon la volonté des communes, être ouvert à d'autres acteurs de la vie locale, notamment des responsables associatifs, des responsables économiques, des habitants, etc.

Les Copils locaux se réuniront a minima 1 fois par semestre, et s'attacheront à suivre le bon déroulement des projets du programme d'action, à mobiliser les financements pour ces projets, et à évaluer le besoin de compléter le programme d'action par de nouveaux projets.

Un **comité des collectivités PVD/ORT** constitué des 4 collectivités signataires de la présente convention se réunira 1 fois par an pour partager les enjeux et blocages rencontrés et préparer les instances, notamment les Copils. Ce comité aura également pour but de favoriser les échanges d'expériences auprès des autres communes du territoire intercommunal.



## Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage général. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage général. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### **Orientation 1: MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCES, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE**

Objectif 2026	Indicateur
Maintenir et développer l'offre commerciale en centralité	Taux de vacance commerciale en centralité
	Part de l'emploi salarié en centralité urbaine
	Densité commerciale /1000 hab.
Favoriser l'accès aux soins sur le territoire	Nombre de médecins, de professionnels médicaux et paramédicaux sur les communes PVD
Offrir de nouveaux équipements aux habitants	Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville
	Niveau d'équipements (« niv_equip ») sur l'ensemble des 185 équipements de la BPE



**Orientation 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE**

Objectif 2026	Indicateur
Redonner des raisons de fréquenter les centralités	Fréquentation des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtres, cinémas, salles de concert, ...)
	Fréquence et fréquentation des animations culturelles
	Création de pôles culturels, sportifs et associatifs
Capitaliser sur les forces vives du territoire	Evolution du nombre d'associations présentes sur le territoire
Valoriser l'image du territoire	Evolution de la fréquentation touristique
	Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public
	Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées

**Orientation 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG**

Objectif 2026	Indicateur
Répondre à la demande en matière d'habitat	Nombre de logements en zone ORT.
Permettre la remise sur le marché de logements vacants Favoriser le parcours résidentiels	Taux de logements vacants en zone ORT. Taux et évolution du volume de transaction en zone ORT. Taux et évolution de la vacance de logement (vacance structurelle – plus de 2 ans). Nombre de logements insalubres en zone ORT. Nombre d'activation du dispositif Denormandie. Typologie des logements créés / adaptés Nombre de logements subventionnés par Anah en zone ORT.
S'inscrire dans un niveau de confort adapté aux usages actuels	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement en zone ORT. Nombre de logements réhabilités en zone ORT. Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité en zone ORT.
Limiter la hausse des prix de l'immobilier pour les habitants	Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons) en zone ORT.



**Orientation 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN**

Objectif 2026	Indicateur
Redonner une esthétique urbaine en centralité Faire de la requalification des espaces publics un support de mise en valeur du patrimoine et d'apaisement du centre-ville	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux Nombre de chantiers en cours ou finalisés Typologie des actions d'aménagement Typologie des opérations de réhabilitation Rédaction de nouveaux documents réglementaires Evolution du nombre d'espaces verts parc ou jardin Evolution du nombre de places de parking en centralité Satisfaction des habitants

**Orientation 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE**

Objectif 2026	Indicateur
Favoriser les lieux de convivialité et de rencontres Et proposer la mixité fonctionnelle dans les projets	Typologie et nombre de projets de tiers lieux Recensement des initiatives privées collaboratives
Favoriser la participation des citoyens	Typologie des dispositifs ou instances de participation volontaire mis en place Typologie des dispositifs ou instance de participation réglementaire mis en place Nombre de participants Diversité des formats de participation Choix des thématiques opérées



**Orientation 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)**

Objectif 2026	Indicateur
Favoriser les modes de transport doux et les transports en communs	Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...) Evolution de la part modale de la voiture individuelle Evolution du nombre de km de voies cyclables et de voies piétonnes créées ou aménagées Evolution de la fréquentation des transports en commun Fréquence des transports / heure
Sécuriser et apaiser les espaces publics de centralité Favoriser l'accessibilité des centre-villes et favoriser les mobilités entre les centralités	Evolution du nombre de places de stationnement Centre-bourg / périphérie Réaménagement des entrées de ville
Favoriser l'accès au numérique	Taux de raccordement THD Nombre de bornes wifi public implantées Typologie et nombre de projets incluant un volet numérique

**Orientation transversale 7 : PORTER LE PCAET SUR SON TERRITOIRE**

Objectif 2026	Indicateur
Diminuer les consommations d'énergies Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Répartition du volume des ventes selon l'étiquette énergétique Evolution des données de consommation électrique Utilisation des aides aux travaux proposées par l'Anah
Préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques	Evolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés
Développer la production d'énergies renouvelables	Coordination des projets avec les politiques publiques relatives à la transition écologique (CTE ; Label EcoQuartier)
Sensibiliser, former, montrer l'exemple	Typologie et nombre de projets de mobilité douce / propre Typologie et nombre des projets de requalification des espaces publics



## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.





## Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage général, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.





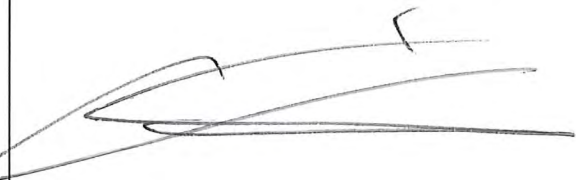



En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Rennes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Nantes.

Signé à Lanvollon le 15 Novembre 2022



<p><b>M. Serge DELRIEU</b> Sous-Préfet de l'Arrondissement de Guingamp</p> 	<p><b>M. Jean-Michel GEFROY, Président,</b> Leff Armor communauté</p> 
<p><b>M. Olivier BOISSIERE, Maire,</b> Commune de Châtaudren-Plouagat</p> 	<p><b>M. Alain SAPIN, Maire,</b> Commune de Lanvollon</p> 
<p><b>M. Xavier COMPAIN, Maire,</b> Commune de Plouha</p> 	<p><b>M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président,</b> Région Bretagne</p> 
<p><b>M. Christian COAIL, Président,</b> Conseil Départemental des Côtes d'Armor</p> 	<p><b>M. Vincent FOURNIER, Directeur territorial,</b> Banque des Territoires</p> 



# Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Programme par orientations stratégiques**

**Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT**

**Annexe 3 – Maquettes financières**

**Annexe 4 – Fiches actions**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## Annexes 1 : Orientations stratégiques par communes



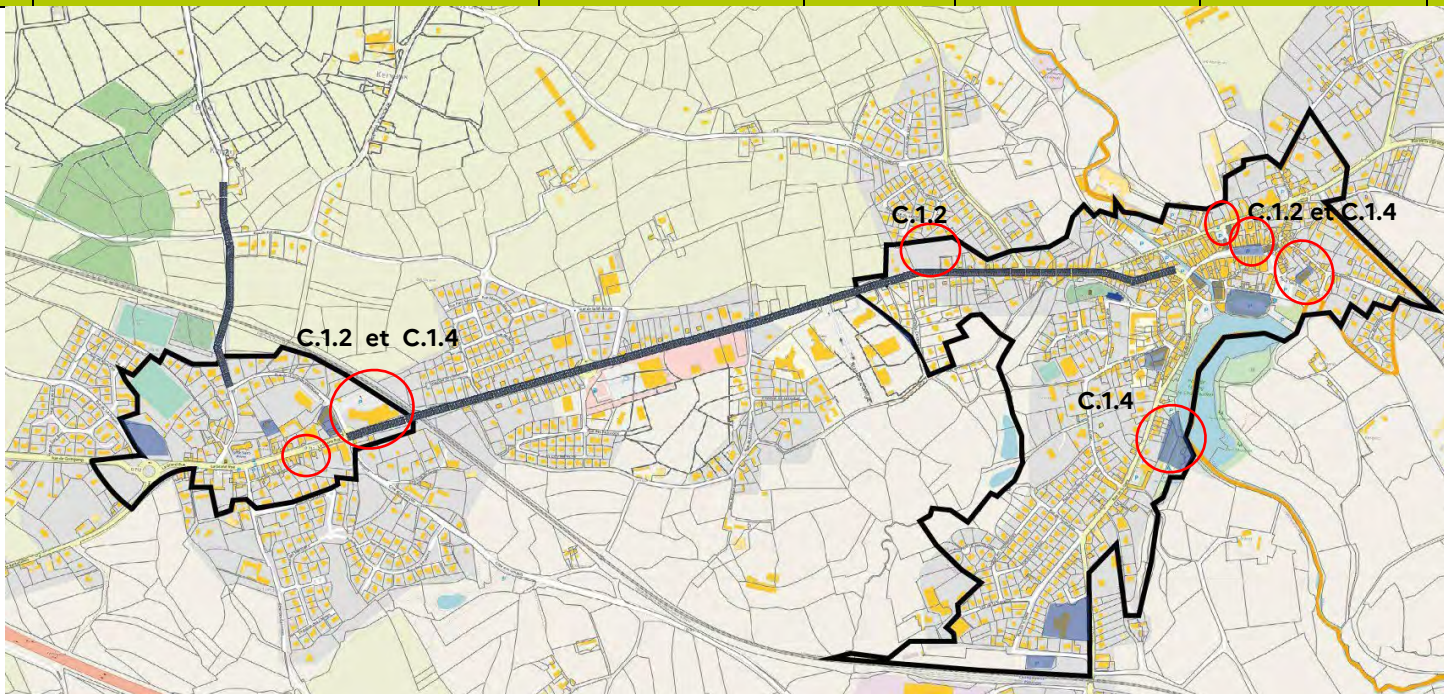
## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 :

MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCEs, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE



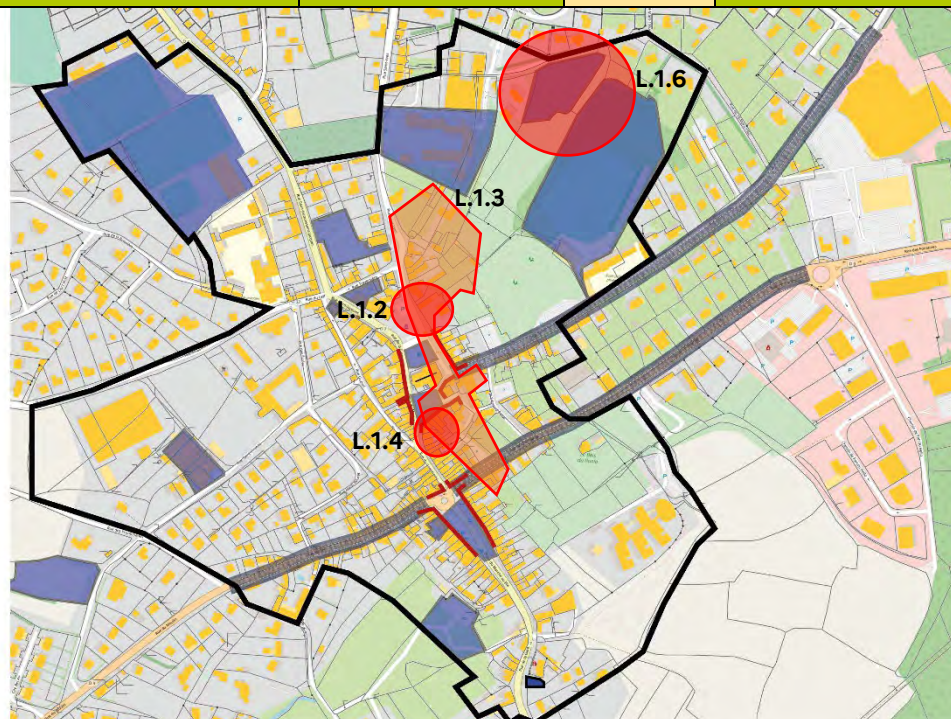
## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCES, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.1.1	Etude multithématique des centralités :	Engagé	Prioritaire	50 000 €	Région Bretagne Banque des Territoires / PVD : 21 250 € Autofinancement : 10 000 €	Début d'année 2023 : lancement de l'étude
Châtaudren Plouagat	C.1.2	Accessibilité des services publics aux habitants (commune nouvelle) : Etude pour la création d'une nouvelle Mairie ou réhabilitation des Mairies actuelles	En réflexion	Faible	A définir	A définir	Etudes en 2024 - 2026
Châtaudren Plouagat	C.1.4	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux : groupe scolaire, salle des fêtes et à terme mairies	Engagé	Prioritaire	A définir	A définir	Début : 2022 Fin : 2027 
Châtaudren Plouagat	C.1.6	Installation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières sur les bâtiments publics	Engagé	Prioritaire	A définir (portage SDE ou Com)	A définir	2022 - 2024 
Châtaudren Plouagat	C.1.5	Passage à l'éclairage LED d'ici 2026	Engagé	Prioritaire	Coût à l'opération	SDE	2020-2026 
Châtaudren Plouagat	C.1.3	Evolution du marché hebdomadaire	Engagée en partie	Prioritaire	A définir		2023 - 2026





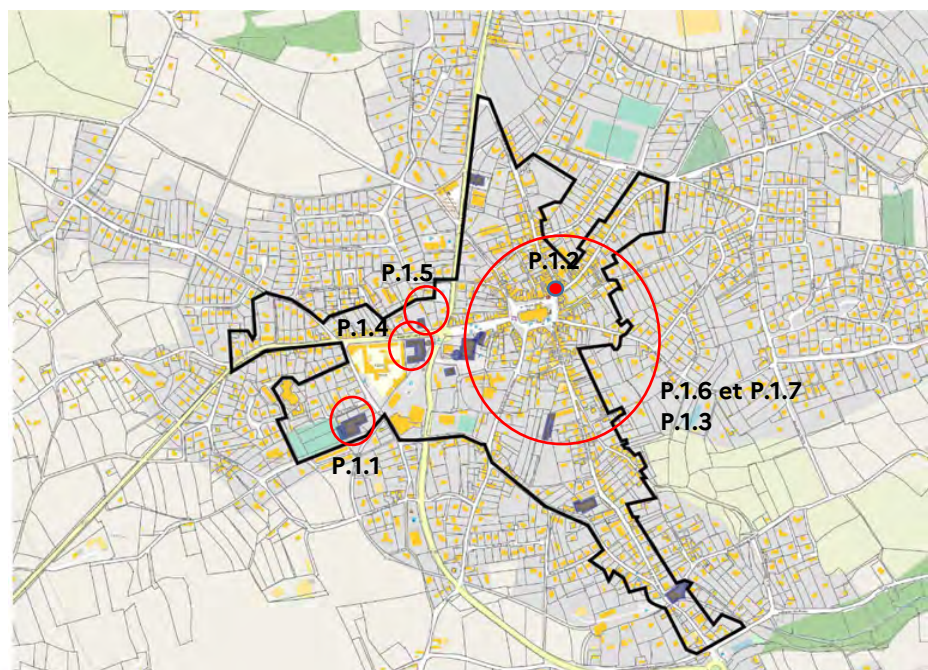
## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCES, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.1.1	Boutique à l'essai	En réflexion	Moyenne	A définir		2023 - 2026
Lanvollon	L.1.2	Requalification de la place du Martray	Validée	Prioritaire	185 250 € Hors études et MO	Etat (DETR / DSIL)	2022-2025
Lanvollon	L.1.3	Relance du commerce de centre-ville : étude complémentaire sur le commerce de centralité	En réflexion	Moyenne	A définir	CCI / Banque des Territoires	2023
Lanvollon	L.1.4	Réhabilitation et transformation de l'ancien Office de Tourisme et de l'ancienne bibliothèque en surfaces commerciales	validée	Prioritaire	70 000 € Hors études et MO		2023-2024
Lanvollon	L.1.5	Accompagnement à l'installation de nouveaux médecins sur le territoire	Validée	Prioritaire	A définir	ARS	2022-2026
Lanvollon	L.1.6	Accompagnement à la création d'une MAM (portage privé) en centralité – 4 Assistantes Maternelles	Engagée	Moyenne	A définir		2023 - 2024
Lanvollon	L.1.7	Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux ;	Réflexion en cours	Prioritaire	A définir	SDE	2022-2026
Lanvollon	L.1.8	Passage au LED de l'éclairage public	Réflexion en cours	Moyenne	A définir	SDE	2022-2026



## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCES, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier	
Plouha	P.1.1	Création d'une maison de la jeunesse et de la ruralité	Engagée	Prioritaire	Estimés à 1 400 000 €	Région Bretagne Fonds friche à mobiliser	2021-2023	
Plouha	P.1.2	Recherche de solution pour le maintien de la pharmacie en centre-ville	Engagée	Prioritaire	A définir		2023-2026	
Plouha	P.1.3	Création d'un tiers lieu de Co travail	En réflexion	Prioritaire	A définir		2023-2024	
Plouha	P.1.4	Réhabilitation du groupe scolaire	Validée	Prioritaire	A définir	Etat (DETR / DSIL) CD 22 / SDE	2022-2025	
Plouha	P.1.5	Agrandissement et réhabilitation de la Mairie	Validée	Prioritaire	Estimés à 1 000 000 €	Etat (DETR / DSIL) CD 22	2022-2024	
Plouha	P.1.6	Structuration d'une filière courte en centralité	En réflexion	Moyenne	A définir	Agriculteurs Chambre d'agriculture	2022-2026	
Plouha	P.1.7	Etude complémentaire commerce de centralité – mise à jour diagnostics - et référentiel foncier	En réflexion	Moyenne	Définir	CCI / Banque des territoires	2023-2024	
Plouha	P.1.8	Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux	Engagée	Prioritaire			2025-2026	





## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MAINTENIR LA PRESENCE DES COMMERCES, DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES A LA POPULATION EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.1.1	Etude commerce CCI Zone mi-route : définir les activités à accueillir pour ne pas affaiblir le commerce de centralité de Châtaudren-Plouagat	Engagée	Moyenne	9 000 €	Mairie de Châtaudren-Plouagat CCI 22	Rendu d'étude second semestre 2022 Début de commercialisation attendu pour 2023
LAC	I.1.2	AAP entreprendre au cœur des Territoires	Engagée				
LAC	I.1.3	Coopérative Jeunesse de Service	Engagée	Moyenne	25 000 € annuels Dont 9 000 € financés par Leff Armor Et mise à disposition local par Châtaudren-Plouagat	CD 22 Crédit Agricole Mairie de Châtaudren-Plouagat Mairies PVD	Etés 2022 – 2023 – 2024 - 2025 - 2026
LAC	I.1.4	Devenir Bâtiment De Heroso Lanvollon	En réflexion		En cours de réflexion	A définir	A définir
LAC	I.1.5	Journée de promotion des opportunités sur le territoire (potentialités sur les centres-villes des communes PVD - thématiques économique, touristique, habitat)	En réflexion	Moyenne	En cours de réflexion	A définir	



## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 :

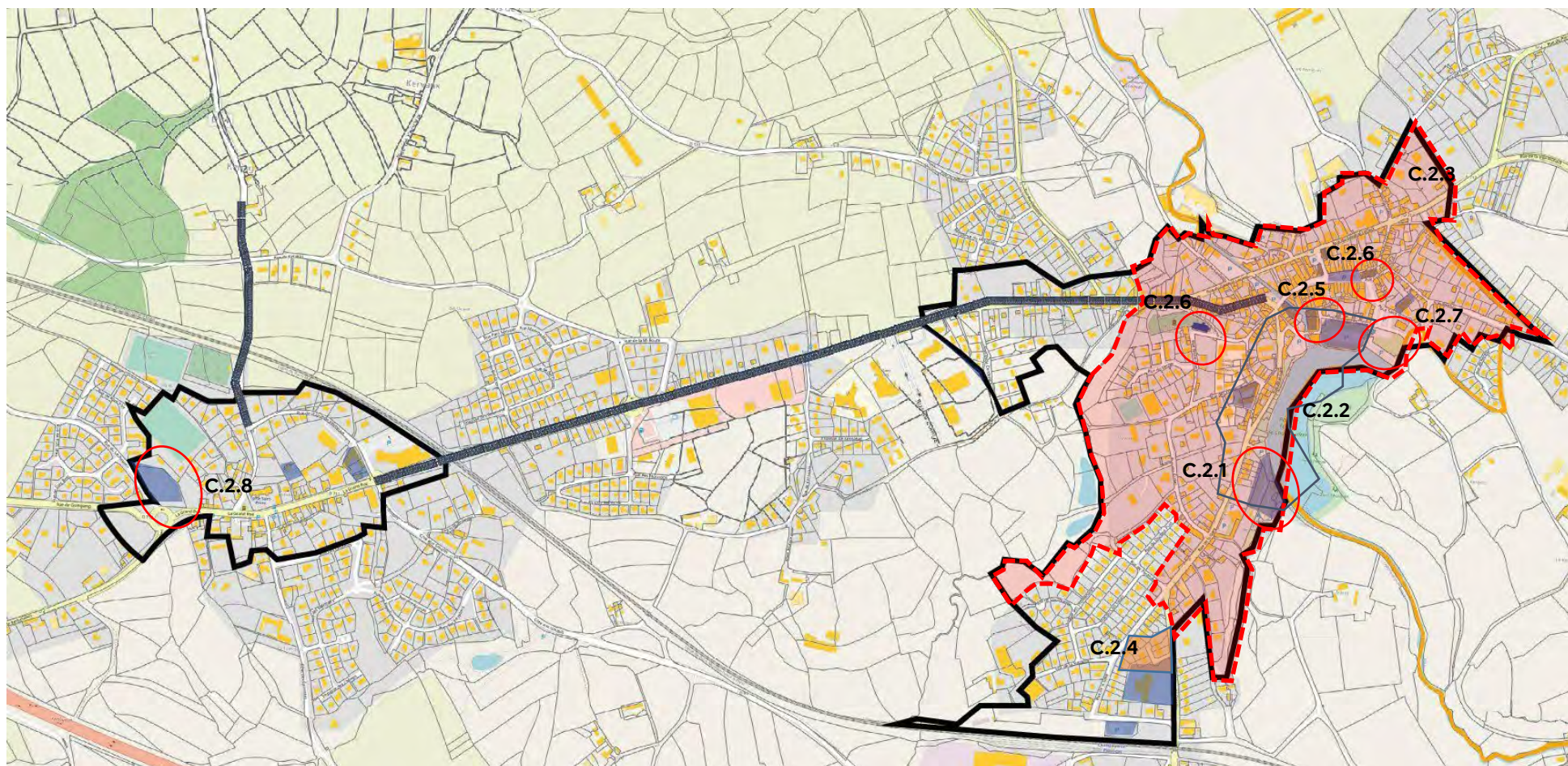
**FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE**



## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

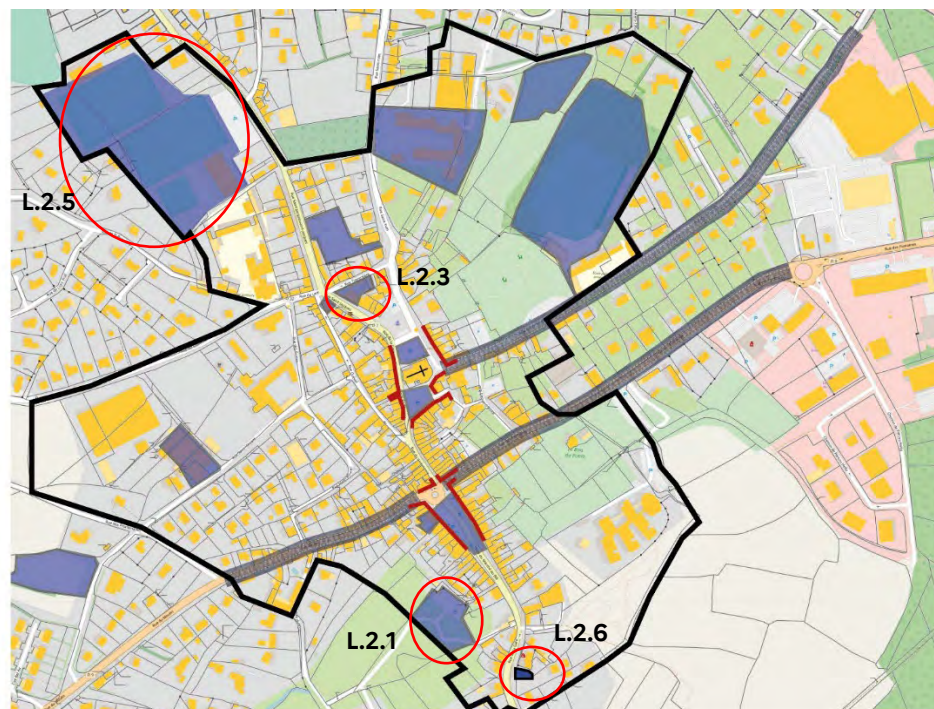
ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE							
Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtelaudren Plouagat	C.2.1	Agrandissement et aménagement de l'aire de camping en centralité de Châtelaudren	Validée	Prioritaire	En cours de chiffrage		2023 - 2024
Châtelaudren Plouagat	C.2.2	Projet global de valorisation du patrimoine naturel de l'Etang : un espace naturel et de fraîcheur en centralité.	Validée	Prioritaire	Montant global prévisionnel : 1 500 000 €	Appel à projets valorisons le patrimoine en lien avec l'eau ! Région Bretagne DETR - DSIL Fonds Européens Région - Département - LAC Fondation du patrimoine	Etude en 2022 En fonction des hypothèses retenues, travaux prévus en 2025 - 2026
Châtelaudren Plouagat	C.2.3	Poursuite du travail de labellisation (PCC et Village étape).	Validée	Moyenne	Financement Chargé de mission : 4 000 € par an	Petites cités de Caractères Village étape	2022 - 2027
Châtelaudren Plouagat	C.2.4	Accompagnement des porteurs de projets pour l'accueil d'une offre hôtelière	En réflexion	Moyenne	A définir	A définir	A définir
Châtelaudren Plouagat	C.2.5	Déménagement de l'Office de Tourisme en centralité pour une meilleure visibilité ;	En réflexion	Prioritaire	A définir	A définir	A définir
Châtelaudren Plouagat	C.2.6	Restauration des bâtiments historiques, notamment les deux églises : ND Tertre : Restauration Saint Magloire : Nef Clocher -sécurisation	Engagée	Prioritaire	Budget estimatif global de 900 000 € incluant maîtrise d'œuvre	ND du Tertre : financement DRAC Région - Département Fondation du Patrimoine St Magloire : DETR / DSIL	2023-2024
Châtelaudren Plouagat	C.2.7	Préservation et diversification de l'offre culturelle en centralité, à travers les manifestations associatives sur le parvis du Château ; Favoriser les initiatives culturelles, sportives en centralité en partenariat avec Leff Armor Communauté	Engagée	Moyenne	15 000 € en 2023 Années suivantes à définir	Leff Armor Communauté Associations locales	2022 - 2026
Châtelaudren Plouagat	C.2.8	Restructuration des stades de Football :	Engagée	Prioritaire	720 000 €HT travaux 86 400 € d'études	Région Bretagne FFF Contrat de Territoire 22	2022-2024





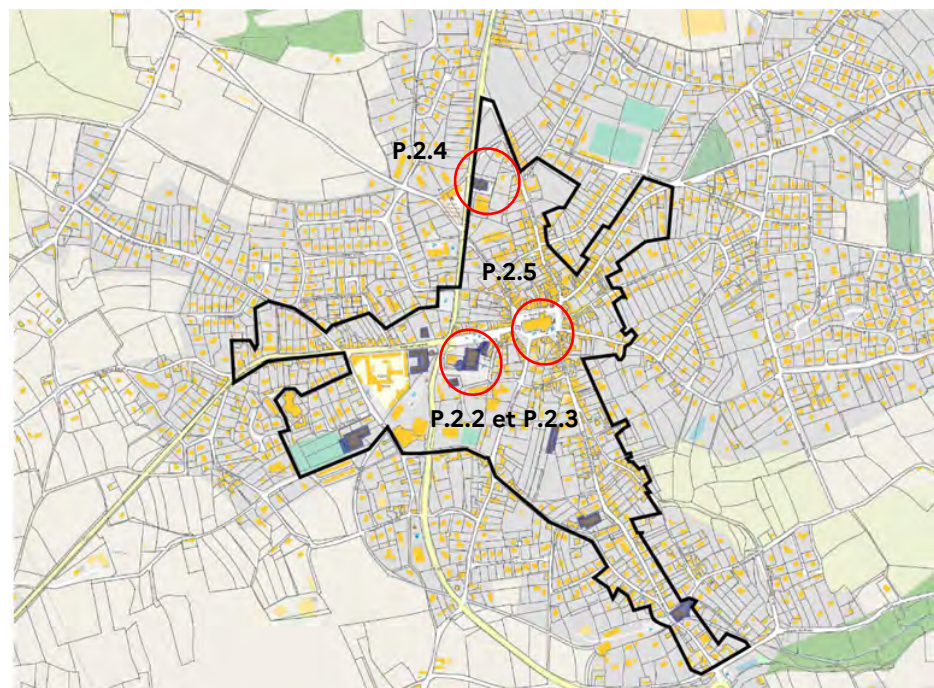
## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.2.1	Aménagement d'une aire d'accueil multi-modale (et notamment camping-cars) en centralité	Engagée	Prioritaire	En cours d'estimation	A définir Région Bretagne	2023
Lanvollon	L.2.2	Réflexion pour l'accompagnement à la constitution d'une boutique culturelle partagée ;	En réflexion	Moyenne	En cours d'estimation	A définir	2023-2024
Lanvollon	L.2.3	Déménagement de la Bibliothèque municipale et transformation en médiathèque ;	Engagée	Prioritaire	176 000 € HT Hors études et MO	A définir	2023-2026
Lanvollon	L.2.4	Développement de la place de la culture en centre-ville	Engagée	Prioritaire	3000 e en 2022 Budget à définir 2023 - 2027	A définir	2022-2026
Lanvollon	L.2.5	Valorisation du club de Football du territoire en tant qu'école (500 licenciés) ;	En réflexion	Moyenne	A définir		2023 - 2027
Lanvollon	L.2.6	Etude complémentaire pour le devenir de l'ancien cinéma ;	En réflexion	Moyenne	A définir	Etude Flash Banque des Territoires / ADRC	2023



## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.2.1	Offre touristique : Développement d'une offre d'hébergement camping et camping-caristes	En réflexion	Prioritaire	Montage juridique à définir	Privé	2023-2026
Plouha	P.2.2	Création d'une médiathèque municipale et plus largement d'un pôle culturel reliant la bibliothèque actuelle et l'Hermine	Validée	Prioritaire	En cours d'estimation	Etat / DRAC Région CD 22	2023-2026
Plouha	P.2.3	Développement d'un centre de ressource autour de la maritimité et des falaises de Plouha	En réflexion	Moyenne	En Cours de réflexion / Etudes à mener	ANCT A définir	2023-2026
Plouha	P.2.4	Poursuite de l'accompagnement et du soutien aux associations locales et recherche d'opportunités immobilière en centralité	En réflexion	Moyenne			En fonction des opportunités
Plouha	P.2.5	Chapelle Kermaria an Iskuit Restauration de l'église Saint-Pierre.	Engagée	Moyenne	327 125 € HT	DRAC Région Bretagne Etat	2022
Plouha	P.2.6	Réhabilitation du centre nautique de Bréhec	En réflexion	Moyenne	A définir	AAP Cerema / Destination France	2024



## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAIRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES ASSOCIATIVES UN LEVIER DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	1.2.1	Relocalisation de l'office de tourisme Châtelaudren en centralité	En réflexion	Fort	Fonctionnement : 17 330 € annuels Investissement : 50 000 €	Mairie de Châtelaudren-Plouagat SPL Falaises d'Armor	2023 (A définir)
LAC	1.2.2	Rénovation du centre nautique de Plouha	Validée	Fort	En cours d'estimation	SIVOM Bréhec Mairie de Plouha	Etudes en cours Lancement des travaux prévus en 2024



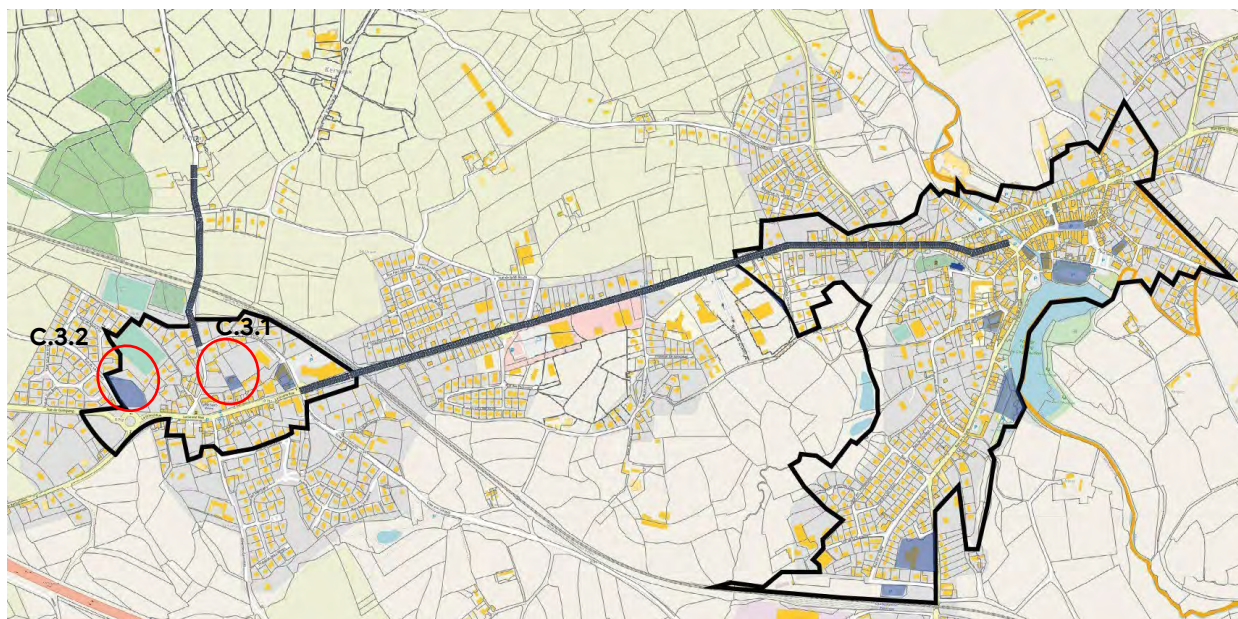
**ORIENTATION STRATEGIQUE 3 :**  
**ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG**





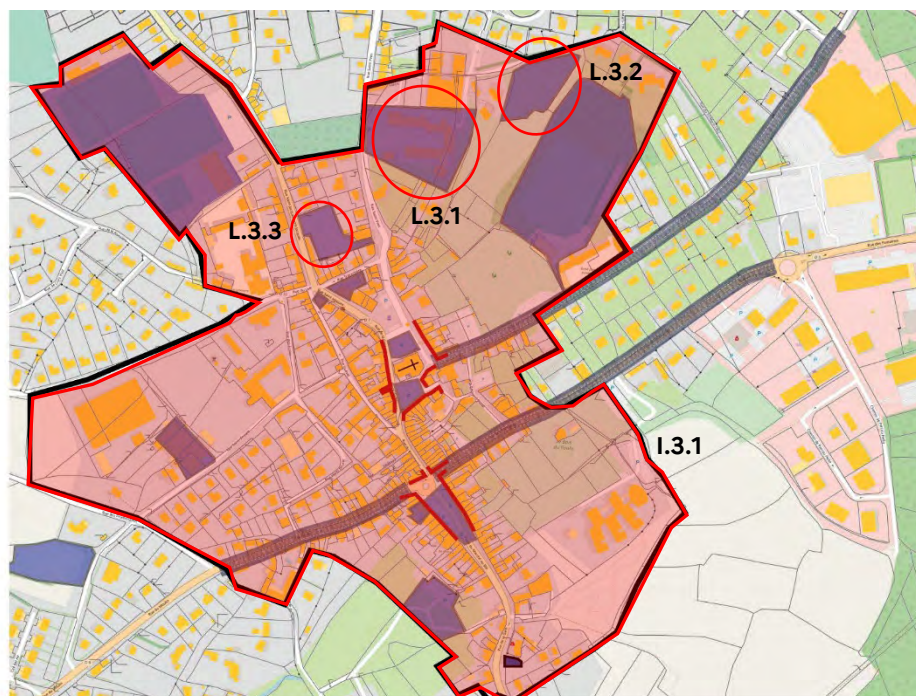
## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.3.1	<b>Programmes locatifs sociaux (portage EPF) en centralité :</b>	Engagée	Prioritaire	Portage BSB		2022
		<b>Projet porté par BSB à Plouagat (Mi-route) - 7 logements (PC déposé)</b>			Portage EPF en cours et BSB		2023
		<b>Programme Haut du Bourg - 12 logements - travail en cours</b> <b>Programme Pré de l'Etang - 14 logements - Terre d'Armor Habitat</b>			BSB ou Terre d'Armor Habitat		2024
Châtaudren Plouagat	C.3.2	<b>Création d'une résidence senior en centre-ville et d'une micro-crèche – portage privé</b>	Engagée	Moyenne	Financement privé		2023
Châtaudren Plouagat	C.3.3	<b>Trouver des solutions aux friches de centralité</b>	Engagée	Prioritaire	A définir	Leff Armor Communauté	2022 - 2026
Leff Armor	I.3.1	<b>Etude pré-opérationnelle OPAH-RU</b>	Validée	Prioritaire	45 000 €		2023



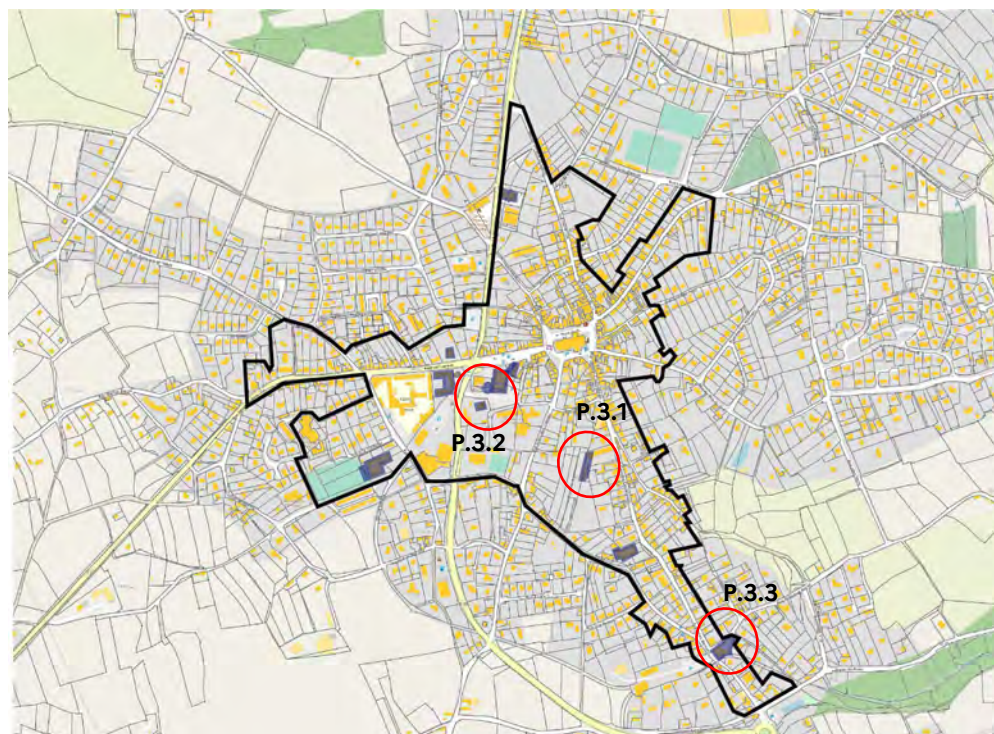
## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.3.1	Aménagement du site de l'ancien foyer logements ;	Engagée	Prioritaire	En cours de chiffrage	SEM BREIZH EPF	2022 : déconstruction 2023 - 2025 : Permis d'aménager
Lanvollon	L.3.2	Création d'une résidence senior en centre-ville - portage communal	Engagée	Prioritaire			2022 – rencontre des porteurs de projets
Lanvollon	L.3.3	Création de nouveaux logements, quartier François Mitterrand ;	En réflexion	Prioritaire	A définir		Lancement des études en 2024
Leff Armor	l.3.1	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Validée	Prioritaire	45 000 €	ANAH / Banque des Territoires	2023



## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.3.1	Réhabilitation de l'ancien collège privé en logements Etudes à lancer	En réflexion	Moyenne	En cours	Etablissement Public Foncier – montage juridique et financier à définir	2023-2026
Plouha	P.3.2	Portage foncier pour l'ancien presbytère à vocation locatif social / projet combiné à une MAM Etudes à lancer	En réflexion	Moyenne	En cours		
Plouha	P.3.3	Portage foncier pour l'ancien hôtel et création de logements Etude à lancer	En réflexion	Moyenne	En cours		
Leff Armor	I.3.1	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Validée	Prioritaire	45 000 €	ANAH / Banque des Territoires	2023



## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ADAPTER L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.3.1	Etude pré opérationnelle OPAH-RU	Validée	Fort	45 000 €	ANAH DDTM Banque des Territoires	Lancement de l'étude pré opérationnelle en fin d'année 2022
LAC	I.3.2	Suivi animation OPAH-RU	En cours de réflexion	Fort	A définir	A définir	En fonction des résultats de l'étude pré opérationnelle OPAH-RU / possible en fin d'année 2023
LAC	I.3.3	Etude logement vacant, avec focus sur les PVD	Validée		A définir	A définir	A définir
LAC	I.3.4	Contrat d'Habitat Public avec priorisation sur secteur PVD	En réflexion				
LAC	I.3.5	Réflexion pour l'harmonisation de la taxe sur la vacance des logements sur le territoire	Validée	Fort	Recettes complémentaires		1 <sup>er</sup> janvier 2023
LAC	I.3.6	Programme d'Orientations et d'Actions - Chantier Pilote	En réflexion	Fort	A budgéter en fonction du site retenu		Opération inscrite dans le PLUiH actuel – non encore engagée / en attente de révision du PLUiH
LAC	I.3.7	Coat An Doch : lieu de réflexion pour tester les chantiers de rénovation en centralité : chantiers écoles en cœur de ville	En réflexion	Fort	A définir	A définir	A définir
LAC	I.3.8	Adhésion à l'ALEC	En cours de validation	Fort	546 784 € dont 265 918 € de reste à charge pour Leff Armor communauté	Financement SARE Fondation Abbé Pierre Ademe / Région CLER	2023-2025

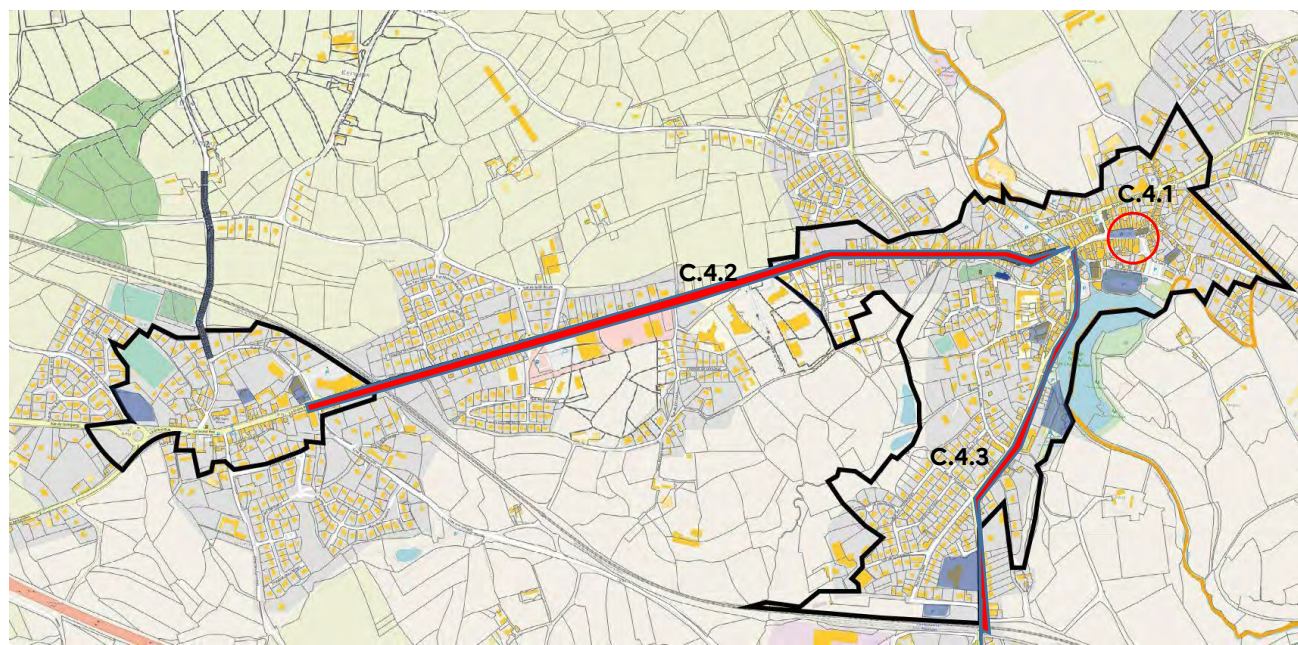


**ORIENTATION STRATEGIQUE 4 :**  
**POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN**



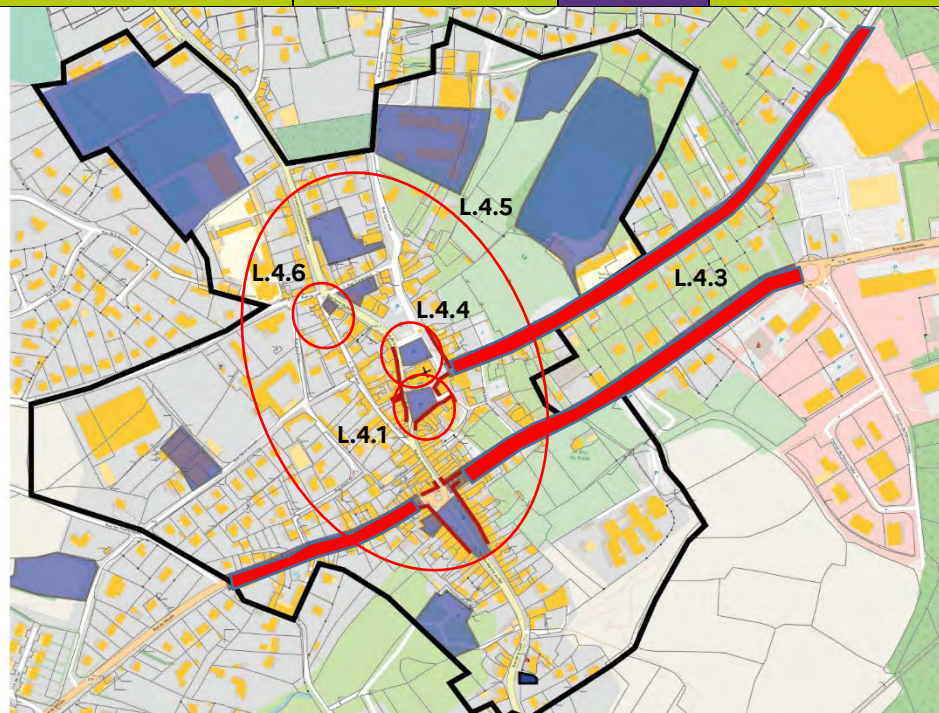
## ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.4.1	Requalification de la place de la République : Selon retour de l'étude de centralité	En réflexion	Moyenne	A définir	A définir	2022-2026
Châtaudren Plouagat	C.4.2	Requalification de la rue Pasteur et de la RD712 – lien entre les deux communes déléguées et intégration de voies douces : 1ère phase : Aménagement et sécurisation rue Pasteur (assainissement et eau potable réalisés) 2nd phase : en cours d'études (effacement des réseaux déjà effectué sur phase 2) 3ème phase : en cours d'études	Engagée	Prioritaire	Phase 1 : 485 000 € Phase 2 : chiffrage en cours	DETR CD 22 Région Appels à projets Etc.	Début 2022  2023-2025
Châtaudren Plouagat	C.4.3	Requalification de la rue de la Gare (entrée de ville)	En réflexion	Moyenne			



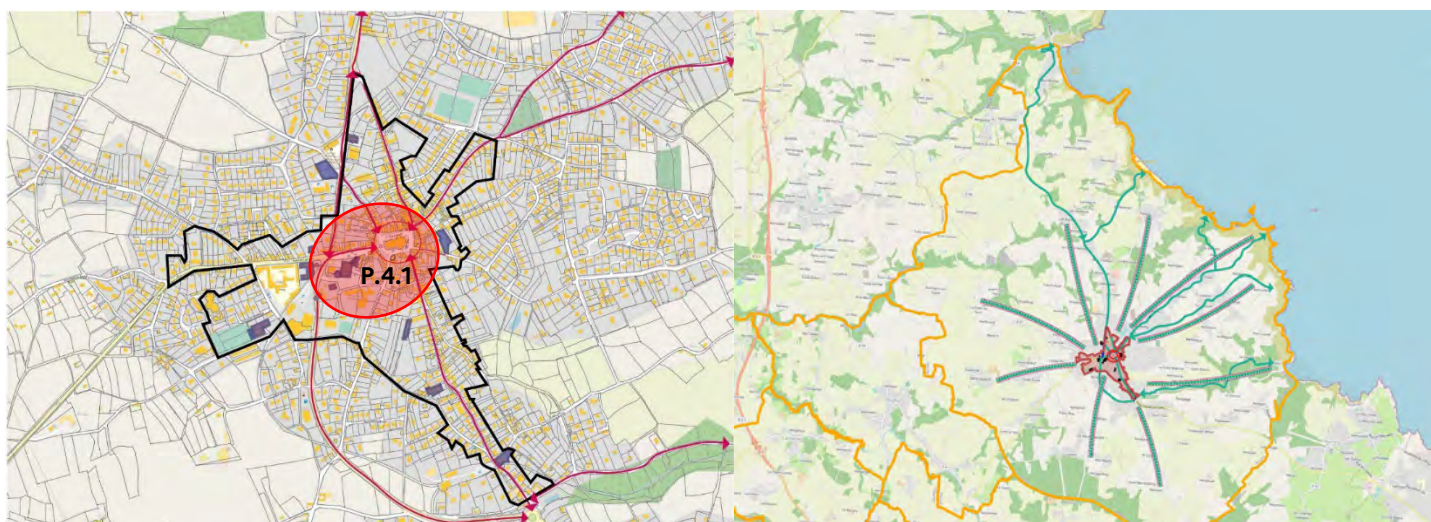
## ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.1.2	Rénovation de la Place du Martray	En réflexion	Prioritaire	185 250 € HT Hors études et MO	DETR Région Bretagne	2022 - 2025
Lanvollon	L.4.2	Modification du plan de circulation en centre-ville	En réflexion	Prioritaire	112 500 € HT Hors études et MO	A définir	2022 - 2023
Lanvollon	L.4.3	Réaménagement de la D9 (rue des Fontaines, rue Fardel et rue Sainte-Anne)	Engagé	Prioritaire	70 650 € HT Hors études et MO	A définir	2022 - 2024
Lanvollon	L.4.4	Rénovation de la Place du Général de Gaulle	En réflexion	Moyenne	133 750 € HT Hors études et MO	A définir	A définir
Lanvollon	L.4.1	Renaturation et valorisation des venelles en centre-ville	Engagé	Prioritaire	23 000 € HT Hors études et MO	A définir	A définir
Lanvollon	L.4.6	Rachat de l'ancien café pour démolition et sécurisation du carrefour d'entrée de centre-ville	Négociation en cours avec le propriétaire	Prioritaire	A définir	EPF	2023-2026



## ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.4.1	Réaménagement de l'Hyper-centre, création de liaisons douces pour relier les villages et les espaces côtiers au centre-bourg ainsi que les liens entre équipements EHPAD / Collège et écoles / Petite enfance	En réflexion	Prioritaire	A définir	CEREMA Etude flash complémentaire	2023 - 2024
Plouha	P.4.2	Renaturation en centre-ville et dans les bâtiments publics (notamment l'école publique)	En réflexion	Prioritaire			



## ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.4.1	Etudes sur méthodologie / cas pratiques sur les OAP - notamment en centralité	En réflexion	Prioritaire	8 000 €	DDTM DREAL Geo Archi Brest	Septembre 2022 à septembre 2023
LAC	I.4.2	Devenir des friches en centralité	En réflexion dans le cadre du PLUiH	Prioritaire	A définir	Fonds friche (DREAL) Autres financeurs	2022-2026



**ORIENTATION STRATEGIQUE 5 :**  
**FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE**



## ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

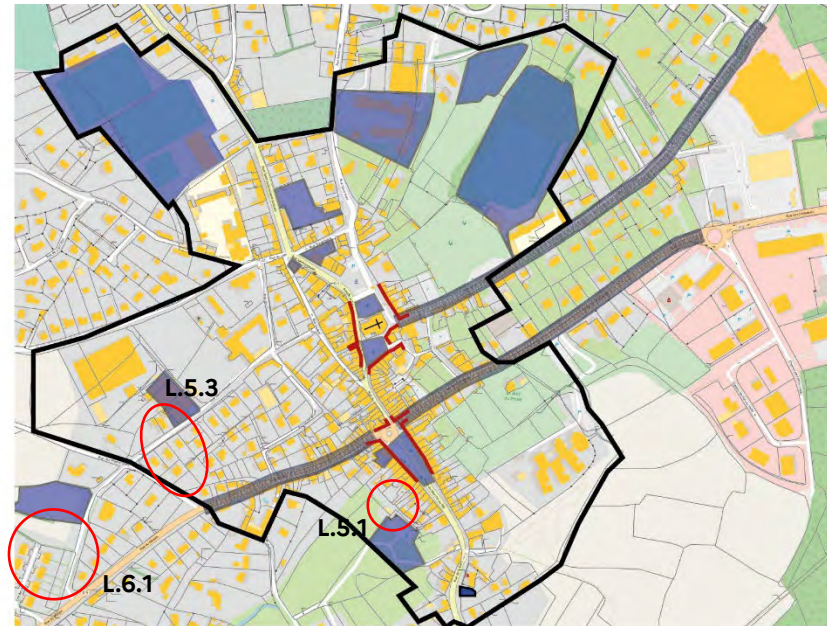
Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtaudren Plouagat	C.5.1	Création d'une ludothèque	En réflexion	Faible	A définir		2023-2026
Châtaudren Plouagat	C.5.2	Création d'un point de distribution et collecte en centralité / Projet global de ressourcerie	En réflexion	Faible	A définir		2023-2026



## ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

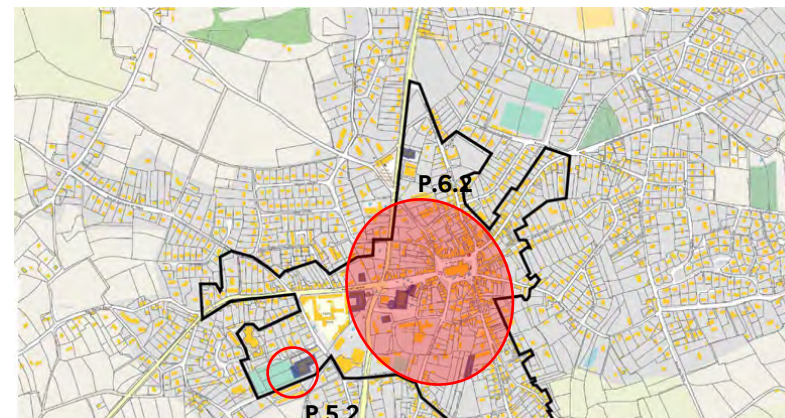
Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvollon	L.5.1	Ouverture et animation d'une maison du projet	Engagé	Prioritaire	A définir	Leff Armor Communauté	2022 - 2023
Lanvollon	L.5.2	Développement de la participation citoyenne dans chaque projet / mobiliser outil Purpoz ?	Engagé	Prioritaire	-	Banque des territoires	2022-2026
Lanvollon	L.5.3	Poursuite de la réflexion autour de l'accueil d'un Tiers lieu : vocation culturelle / vocation artisanale ?	En réflexion	Moyenne	A définir		2023 - 2027
Lanvollon	L.5.4	Création de jardins partagés	Engagé	Prioritaire		Ecoles du territoire Associations	





## ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.4.1	Réaménagement de l'Hyper-centre, création de liaisons douces pour relier les villages et les espaces côtiers au centre-bourg ainsi que les liens entre équipements EHPAD / Collège et écoles / Petite enfance	En réflexion	Prioritaire	A définir	CEREMA Etude flash complémentaire	2023 - 2024
Plouha	P.5.1	Développement de la participation citoyenne	Engagée	Prioritaire	-	Outil Purpoz / Banque des Territoires	2022-2026
Plouha	P.5.2	Etude pour le développement d'un Tiers lieux à vocation solidaire et social	Réflexion en cours	Prioritaire	A définir	Etude complémentaire à engager	2023-2024



## ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LA MIXITE ET LES ECHANGES EN CENTRALITE

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	1.5.1	Ressorcerie - favoriser l'économie circulaire en cœur de ville : Réflexion pour le développement d'une offre de ressourcerie sur le territoire	En réflexion	Moyenne	A définir	A définir	A définir



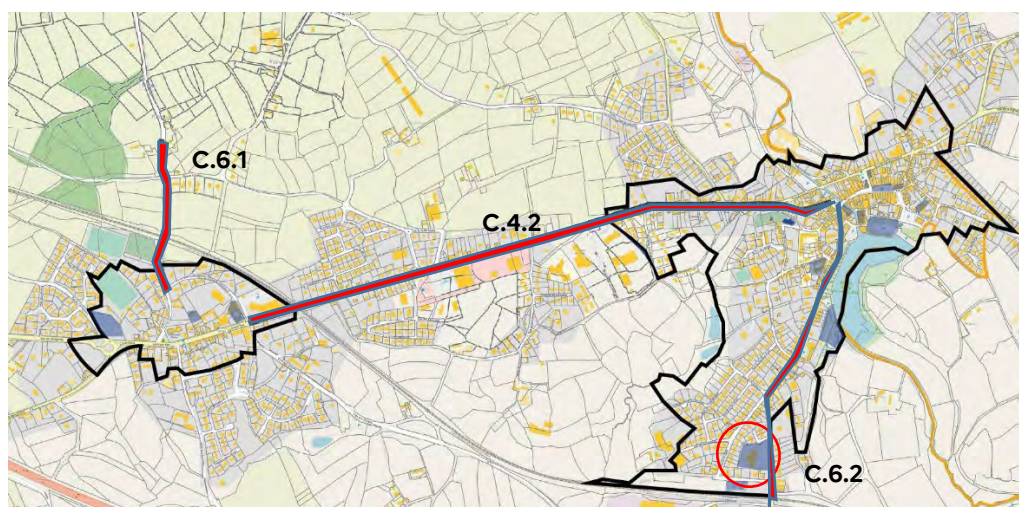
## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 :

CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)



## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Châtelaudren Plouagat	C.4.2	Requalification de la rue Pasteur et de la RD712 – lien entre les deux communes déléguées et intégration de voies douces	Engagé	Prioritaire	Phase 1 : 485 000 € Phase 2 : chiffrage en cours	DETR phase 1 : 94 220 €	Début 2022 2023-2025
Châtelaudren Plouagat	C.6.2	Plan mobilité douce : installation de garages à vélo à la gare SNCF / installations de garages à vélos sur la commune	Engagé	Prioritaire	2022		
Châtelaudren Plouagat	C.6.1	Création de liaison douce entre Kerjagu et Kermorvan (Plouagat)	Engagé	Prioritaire	80500	DSIL : 30 000 Région Bretagne : 19 000	Début 2022 Juillet 2022 (terminé)



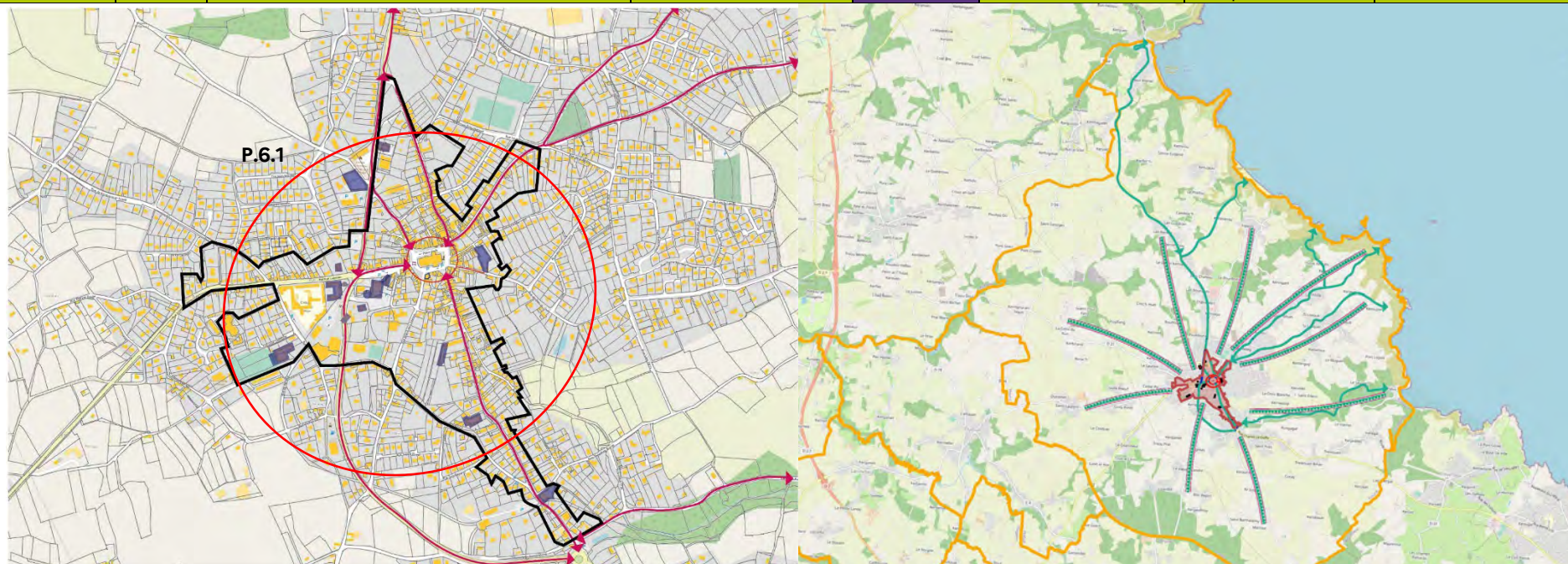
## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Lanvillon	L.4.3	Réaménagement de la D9 (rue des Fontaines, rue Fardel et rue Sainte-Anne)	Engagé	Prioritaire	70 650 € HT Hors études et MO	A définir	2022 - 2024
Lanvillon	L.6.1	Développement de la présence du numérique sur le territoire (wifi public / etc.) ;	Réflexion en cours	Moyenne			
Lanvillon	L.6.2	Réfléchir à proposer de la mobilité aux jeunes du territoire (accès à la mer / aux loisirs / en lien avec les autres communes PVD) ;	Réflexion en cours	Moyenne			



## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
Plouha	P.6.1	Etude mobilité – villages / littoral / centre-bourg	En réflexion	Prioritaire	A définir	CEREMA Etude flash complémentaire	2023 - 2024



## ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : CONNECTER LA COMMUNE ET SES HABITANTS AU(X) TERRITOIRE(S)

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet et description	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC	I.6.1	Réflexion sur les mobilités : études d'appui à la définition d'une politique locale de mobilités sur le territoire	En réflexion	Moyenne	A définir	Banque des territoires	2023
LAC	I.6.2	Schéma de Liaison vélo : Valorisation du réseau cyclable sur le territoire et notamment entre les 3 communes PVD	En réflexion	Fort	A définir	A définir	A définir



## ACTIONS TRANSVERSALES

Collectivité	N° de fiche	Nom du projet	Statut	Priorité	Montant estimé	Partenaires	Calendrier
LAC / Lanvallon / Châtaudren Plougat / Plouha	L.C.P.I	Financement poste Chargé de projet - animation	En cours de réflexion	<b>Moyenne</b>	En cours de chiffrage Et en fonction de la mission (animation OPAH-RU)	Banque des Territoires Anah ANCT	Mars 2023 à Mars 2026



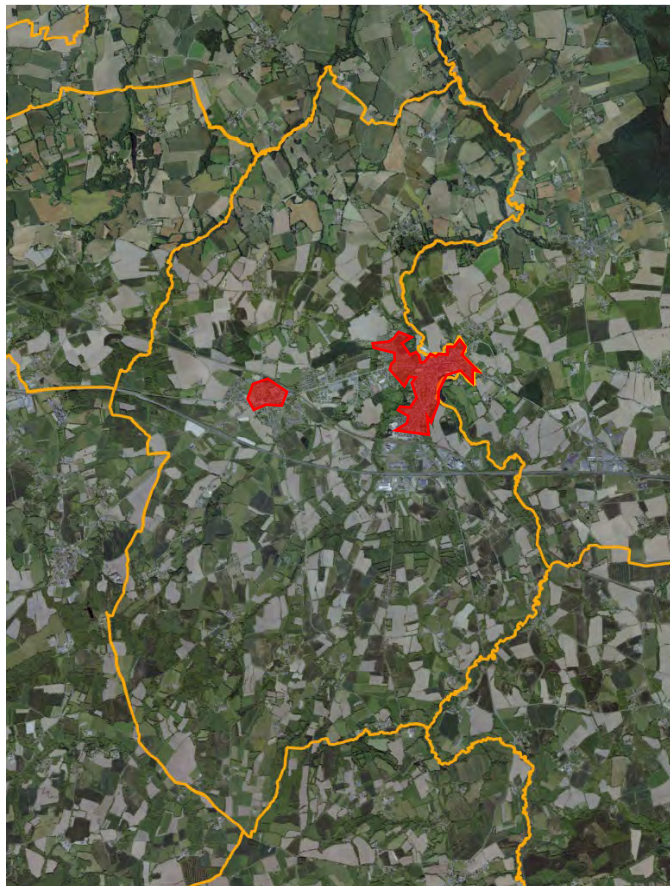


## Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

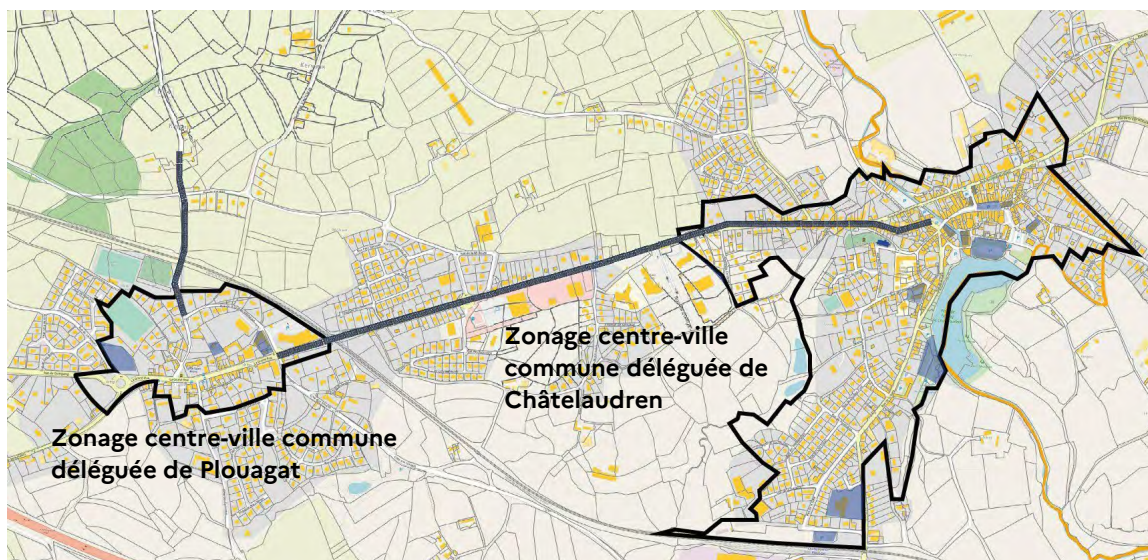
La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville des villes principales de l'EPCI figurent parmi les secteurs d'intervention présentés ci-après.

### Commune de Châtelaudren-Plouagat

- **Ban communal et zonage ORT**



- **Zonage ORT**



- **Justification :**

Expliquer pointe Nord, la pointe Est, la largeur de la zone qui rejoint la gare...

Le zonage ORT défini par le Comité de pilotage local intègre deux zones, en relation avec sa spécificité de commune nouvelle :

- Le centre-bourg de la commune déléguée de Châtelaudren :

Le zonage s'appuie sur le périmètre de protection défini dans le cadre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimoine Remarquable SPR, autour de la place de La République, de la place des Sapeurs-Pompiers, et de la Place Saint-Vincent qui concentrent une partie des commerces et l'habitat ancien et des équipements (Petit-Echo de la Mode, salle des fêtes, patrimoine historique). Le zonage intègre également plusieurs espaces stratégiques :

- A l'Est, une partie de la D712, fil conducteur entre les deux communes déléguées
- le quartier de la gare, au sud de la commune déléguée, secteur stratégique pour le développement de la commune autour des volets habitat, services et mobilités. etc.), ainsi que pour partie des logements anciens
- les abords de l'Etang de Minihiy

- Le centre-bourg de la commune déléguée de Plouagat, prenant en compte les équipements publics (Mairie annexe, école, équipements sportifs, zone de camping, médiathèque, etc.), ainsi que le bâti historique et les commerces de proximité situés autour de la Grand Rue (D712) , axe principal de la commune reliant la commune déléguée de Châtelaudren.

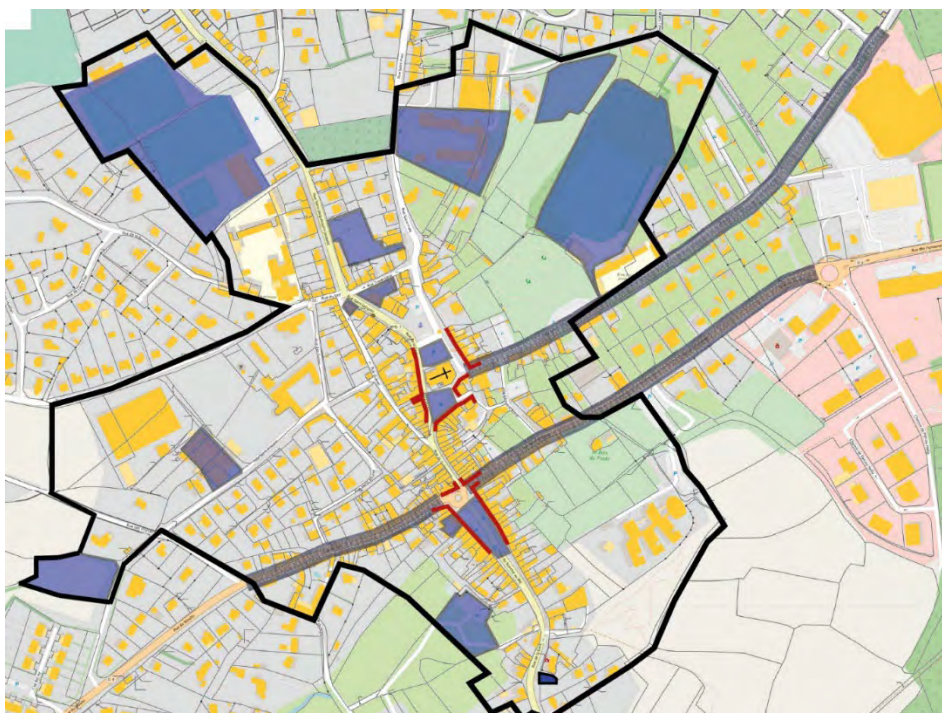


## Commune de Lanvollon

- **Ban communal et zonage ORT**



- **Zonage ORT**



- **Justification :**

Le zonage ORT défini par le Comité de pilotage local s'appuie les abords des places centrales : place du Marché aux Blés, place du Martray, place du Général de Gaulle et place François Mitterrand.

Au Nord, le zonage intègre le square Georges Brassens ainsi que l'EHPAD et à l'Est l'école élémentaire privée.

Au Nord Ouest, le zonage intègre les équipements sportifs (city stade, stade de football) et publics (salle Armor Argoat).

Au Sud, le périmètre est délimité par l'ancienne gare de Lanvollon.

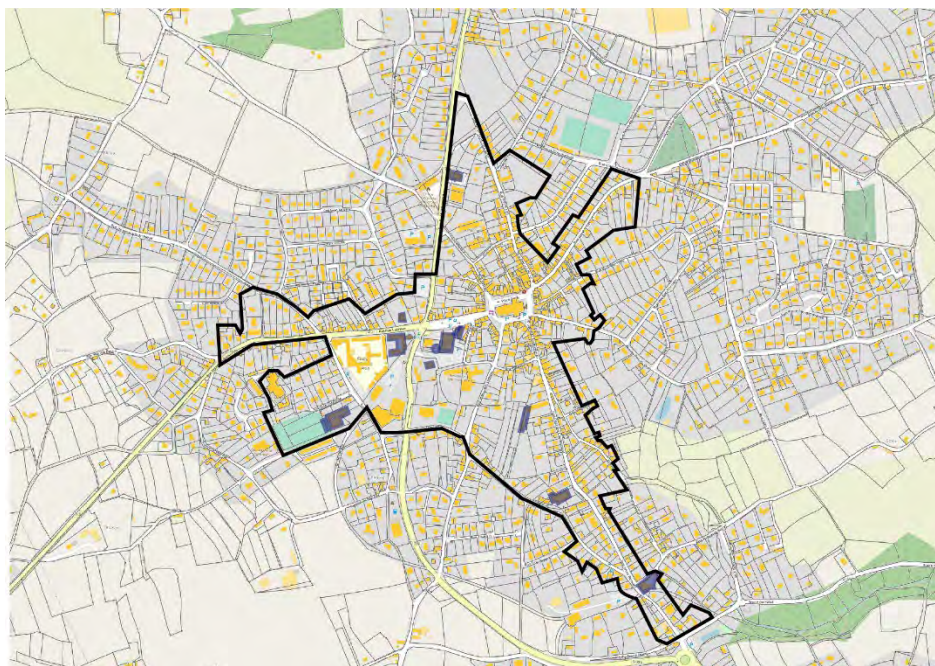


## Commune de Plouha

- **Ban communal et zonage ORT**



- **Zonage ORT**



- **Justification :**

Le périmètre défini par le comité de pilotage s'articule autour des espaces suivants :

- Du Sud au Nord, aux abords des rues Clemenceau et Pierre Lotti, qui représentent l'ancienne rue commerçante située sur l'axe Saint-Brieuc – Paimpol
- Au Nord Est, la rue Général Leclerc, qui concentre une partie du commerce de centralité, ainsi que du bâti ancien.
- A l'Ouest, aux abords de la rue de Dixmude, les principaux équipements publics : équipements sportifs, école, EHPAD, future Maison de la Jeunesse et de la Ruralité).
- Au Nord-Ouest, aux abords de la rue Joseph Le Brix, où sont situés une partie du commerce de centralité, ainsi que du bâti ancien.
- Au centre, les abords de l'Eglise Saint-Pierre, de la salle de spectacle L'Hermine, de la Bibliothèque municipale, de l'EHPAD ainsi que de la Mairie et de la Maison France Services



## Annexe 3 – Maquettes financières

### MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

#### ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Groupe scolaire (Plouagat) Rénovation énergétique (phase 1) + aménagement des espaces extérieurs	Mairie	1 557 800€ HT	51 585€ Ht	DETR : 174 000€ DSIL : 282 992€	Région Bretagne : 142 025€ CD22 : 41 800€	Accordé en 2021 Accordé en 2021 Accordé en 2021 Accordé en 2021
Passage éclairage LED (Park Bras)	Mairie	64 000 HT			SDE : 25 481€	
Mise en valeur du patrimoine vivant	Mairie	2 211,60 €			Petites cités de caractère : 1 105,80	Accordé
Rénovation des terrains de football	mairie	213 395,40€ HT	10 250€		Région Bretagne : 42 679€	En cours
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Leff Armor Communauté	45 000 €	22 500€	ANAH : 22 500 €	Anah	Crédits ANAH réservés en 2022 Dépôt de la demande auprès de l'ANAH en fin d'année 2022
Requalification Rue Pasteur et RD 712 (Phase 1)	Mairie	402 480 €	12 000€ HT	DETR : 94 420€	CD 22 : prise en charge partielle ou totale de la bande de roulement	Accordé Accordé
Installation de garages à vélo / gare SNCF	SNCF		-			Validé
RD84 Création liaisons douces	Mairie	80 000 €	2 500	DSIL : 30 000	Région Bretagne : 19 000	Accordé
<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT**

**ANNEE 2023**

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Etude multithématique centralité	Mairie	50 000 €	10 000 €	<b>Banque des territoires :</b> 21 250 €	<b>Région Bretagne :</b> 11 750 € <b>EPF :</b> 7 000 €	En cours  En cours  En cours
<b>Restructuration des stades de football / bâtiments + VRD</b>	Mairie	517 000 €HT	47 000€ HT	DSIL :155 100€	- Région Bretagne : 98 400 - CD 22 (Contrat de Territoire) : 241 583€ - Fédération Française de Football ?	En projet En projet Accordé en 2022
<b>Passage éclairage LED</b>	Mairie	A définir			SDE : A définir	
Installation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières	Mairie ou SDE	En cours d'évaluation	A définir	-	A définir	En attente résultats étude en cours par le SDE
Etudes - Projet global de valorisation du patrimoine naturel de l'Etang	Mairie	A définir	A minima 20 %	A définir	Appels à projet Région Bretagne DETR DSIL Fonds européens Région Département Fondation du Patrimoine	Partenaires à solliciter  AMI à engager
Déménagement de l'office de tourisme	Leff Armor Communauté	A définir		-	A définir	A définir
Restauration des bâtiments historiques Chapelle NDDT	Mairie	95 700€ HT	18 240€ HT	DRAC : 37 990€	- Région Bretagne : 23 743,50€ - Conseil départemental : 9 497€ - Fondation du Patrimoine ?	En cours En cours  En cours
Eglise St Magloire	Mairie	514 375€ HT	46 875€ HT	DETR : 140 250€		En projet
Diversification de l'offre culturelle en centralité (Attrap'Sons, Vikings &	Mairie	10 000€				



Chevaliers, Repas de rue)						
<b>Installation de garages à vélo</b>	Mairie		-			En projet
<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN  
POUR LA COMMUNE DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT**

**ANNEE 2024**

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Etude – accessibilité des services publics / rénovation Mairies	Mairie	A définir	A minima 20 %	A définir	A définir	A valider
<b>Groupe scolaire (Plouagat) Rénovation énergétique (phases 2 &amp; 3)</b>	Mairie	297 000€ HT	19 000	DSIL : 104 160€		En projet
<b>Requalification RD 712 (Phase 2)</b>	Mairie	Chiffrage en cours		DETR ou DSIL		A solliciter
<b>Passage éclairage LED</b>	Mairie	A définir			SDE : A définir	
Agrandissement et modernisation de l'aire de camping en centralité	Mairie	En étude	A minima 20 %	A définir	A définir	A définir
Restauration des bâtiments historiques Chapelle NDDT (Restauration lambris peints)	Mairie	309 000€ HT	59 813€ HT	DRAC : 123 613€	Région Bretagne : 77 250€ Département 30 990€ Fondation du Patrimoine ?	En projet En projet  En projet
Etude Requalification place de la République	Mairie	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN  
POUR LA COMMUNE DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT**

**ANNEE 2025**

Au titre de l'année budgétaire 2025, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Passage éclairage LED	Mairie					
Projet global de valorisation du patrimoine naturel de l'Etang	Mairie	Estimé à 1 500 000 €	A minima 20 %	A définir	Appels à projet Région Bretagne DETR DSIL Fonds européens Région Département Fondation du Patrimoine	Partenaires à solliciter
Requalification RD 712 (Phase 3)	Mairie	Chiffrage en cours	?	DETR ou DSIL	?	A solliciter
Passage éclairage LED	Mairie	A définir			SDE : A définir	
Requalification place de la République	Mairie	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
Etude requalification rue de la Gare	Mairie	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
Création d'une ludothèque	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
Création d'une ressourcerie	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE LANVOLLON**

**ANNEE 2022**

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Réhabilitation ancien office de Tourisme	Ville	1000	1000	0	0	0
Déménagement Bibliothèque municipale	Ville	12 516	12 516	0	0	0
Développement culture en centre-ville	Ville	6 290	62 90	0	0	0
Aménagement site ancien foyer logements Déconstruction	Ville	318 217	318 217			
Réaménagement D9 eaux pluviales	Ville	360 000	360 000	0	0	0
Jardins partagés	Ville	6 000€				
Travaux église	Ville	1 634.59 31 057.25 (2021)	22 657.25	DETR : 8 400	0	Notifié arrêté
Réhabilitation Salle Armor Argoat et construction d'un boulodrome	Ville	497 880	298 800	Région : 24 924€ PDR dép. : 43 242€ DSIL : 72 108€ DETR : 59 225€		Notifié arrêté Notifié arrêté Avance versée Avance versée
Voirie rue de l'Armor	Ville	222 180	180 158.20	DETR : 26 816	PLEGUIEN : 15 205.80	
Travaux économies d'énergie bâtiments communaux	Ville	24 000€			SDE ORECA	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
Salle Armor Argoat	43242		59 225	72 108		24 924

Eglise			8 400			
Rue de l'Armor			26816			Pleguien : 15 205.80



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN  
POUR LA COMMUNE DE LANVOLLON**

**ANNEE 2023**

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Etude travaux économies d'énergies – bâtiments communaux	Ville	50 000€				
Requalification Place du Martray	Ville	3 000 € Etudes				
Etude complémentaire commerce centralité	Ville	15 000 €	50 %		Banque des Territoires Co financement enveloppe BdT/EPCI	A demander
Boutique à l'essai	Ville	3 000€				
Aménagement Aire d'accueil camping-car en centralité	Ville	50 000 €		DETR à demander :	A définir	A demander
Transformation bibliothèque en médiathèque	Ville	35 000€		DETR : 30 % DRAC si passage à Médiathèque communale	DRAC + CT Autres financements	
Etude complémentaire devenir ancien cinéma	Ville	3 000 €			Banque des Territoires (études) Co financement enveloppe BdT/EPCI	
Création résidence senior en centralité	Privé		3 000 m <sup>2</sup>			
Réaménagement 3 rues + RD6	Ville	500 000€		DETR + Région + amende de police		
Etude accueil tiers lieu	Ville / Intercommunalité	3 000 €			Co financement enveloppe BdT/EPCI	

Aménagement site ancien foyer logements	Ville	40 000€ Etudes				
Renaturation des venelles en centralité	Ville	1500€				
Jardins partagés	Ville	10 000€		Contrat Territ.		

<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE LANVOLLON**

**ANNEE 2024**

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Nouveaux logements quartier F. Mitterrand	Ville	Montant à définir 6 lots				
Aménagement site ancien foyer logements	Ville	260 000€ Travaux et voirie provisoire				
Requalification Place du Martray	Ville	70 000€				
Renaturation venelles	Ville	1 500€				
Réaménagt 3 rues + RD6	Ville	1 000 000€		DETR +région +amende de police		
MAM	Ville	200 000€			CAF 120 000€	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)





**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN  
POUR LA COMMUNE DE LANVOLLON**

**ANNEE 2025**

Au titre de l'année budgétaire 2025, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Aménagt Lot. St Yves	Ville	140 000€ Voirie déf.				
Requalif. Place du Martray	Ville	70 000€				
Réaménagt des 3 rues + RD6	Ville	800 000€		DETR +région+ amende de police		

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN  
POUR LA COMMUNE DE LANVOLLON**

**ANNEE 2026**

Au titre de l'année budgétaire 2026, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE PLOUHA**

**ANNEE 2022**

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Maison de la jeunesse et de la ruralité	Ville	484 780 €		DSIL : 112 113 €	CD 22 – 187 728 € Région : Bien vivre partout en Bretagne 200 000 € CAF : 80 000 € CD 22 : 291 426 € FNADT : 99 480 €	
Etude thermique et études préalables - Réhabilitation groupe scolaire	Ville	En cours de définition			SDE	
Etude et Faisabilité Agrandissement et réhabilitation de la Mairie	Ville	En cours de définition				
Restauration patrimoine  Saint-Pierre Clocher 2022 Toiture en 2023	Ville	300 000 €HT  27 125 € HT	Auto financement			

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE PLOUHA**

**ANNEE 2023**

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Etude mobilité	Ville	Montant à définir avec CEREMA			Banque des Territoires (études flash)	
Maison de la jeunesse et de la ruralité	Ville	984 252 €	Auto financement : 416 195 €	Demande DETR		
Etude création tiers lieu co-travail	Ville	En cours de définition			A demander : - Co financement enveloppe BdT/EPCI	
Etudes préalables - Réhabilitation groupe scolaire	Ville	En cours de définition		A demander : DSIL		
Etude et Faisabilité Agrandissement et réhabilitation de la Mairie	Ville	En cours de définition		A demander : DETR / DSIL		
Etude Structuration Filières courtes	Ville	En cours de définition			A demander : Banque des Territoires (études flash) Co financement enveloppe BdT/EPCI	
Travaux économie énergie sur bâtiments communaux	Ville			DSIL DETR	A demander : Région Bretagne	
Etude Création d'une médiathèque	Ville	A définir		DRAC DETR	A demander : Région Bretagne FEDER LEADER	
Etude Création centre de ressource Maritimité et falaises	Ville	A définir			A demander : Co financement enveloppe BdT/EPCI FEDER LEADER	
Portage foncier (ancien)	Ville				Accompagnement EPF	

presbytère, ancien collège privé, ancien hôtel)						
Etude Aménagement Palus (étude)	Ville	A définir selon résultats étude 1 (continuité Corzic)				
Diagnostic économie énergie sur bâtiments communaux	Ville			A demander : DSIL		
Centre sport nature : nautisme – randonnée – vélo Bréhec	Ville	1 000 000 €		A demander : Destination tourisme	Leff Armor Région Bretagne Financements européens	



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE PLOUHA**

**ANNEE 2024**

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE PLOUHA**

**ANNEE 2025**

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LA COMMUNE DE PLOUHA**

**ANNEE 2026**

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)





**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LEFF ARMOR COMMUNAUTE**

**ANNEE 2022**

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Financement Chef de projet	Lac Communes PVD	60 628,48 €	6 818.72 € : LAc 6 818.72 € : Plouha 6 818.72 € : Chatelaudren-Plouagat 6 818.72 € : Lanvollon	ANCT : 22 235.74 €	Banque des Territoires : 11 117,87 €	Acquis
Aménagement zone mi-route	LAc	9 000 €				
Entreprendre au cœur des territoires	LAc	2 000 €				

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LEFF ARMOR COMMUNAUTE**

**ANNEE 2023**

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Financement Chef de projet	Lac Communes PVD	60 628,48 €	6 818.72 € : LAc 6 818.72 € : Plouha 6 818.72 € : Chatelaudren-Plouagat 6 818.72 € : Lanvollon	ANCT : 22 235.74 €	Banque des Territoires : 11 117,87 €	Acquis
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	LAc	45 000 €	11 250 €	ANAH : 22 500 €	Banque des Territoires 11 250 €	Dépôt en cours
OAP Centralité	LAc	8 000	4 000 €	4 000 €		Convention en cours
Etude mobilité	LAc	30 000 €	30 %		LEADER : à solliciter Enveloppe Banque des Territoires : A solliciter	
Adhésion ALEC	LAc	117 556 €	71 439 €		SARE : 15 000 € Fondation Abbé Pierre : 4 000 € Convention Cler : 27 117 €	
Déménagement Office tourisme	LAc Mairie de Châtelaudren-Plouagat	50 000 € en investissement 17 730 € en fonctionnement	A définir	A définir	A définir	
OPAH-RU	LAc Communes	En attente étude pré-opérationnelle	ANAH	A définir	A définir	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



--	--	--	--	--	--	--



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LEFF ARMOR COMMUNAUTE**

**ANNEE 2024**

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Financement Chef de projet	LAc Communes PVD	A définir	A définir	ANAH ANCT	Banque des Territoires	A solliciter
Adhésion ALEC	LAc	183 953	85 151 €		SARE : 15 000 € Fondation Abbé Pierre : 4 000 € Convention Cler : 27 202 € Cotisations : 7 000 € ADEME et Région : 33 000 € SDE 22 : 12 600 €	
OPAH-RU	LAc Communes	En attente étude pré-opérationnelle	ANAH	A définir	A définir	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN  
POUR LEFF ARMOR COMMUNAUTE**

**ANNEE 2025**

Au titre de l'année budgétaire 2025, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Financement Chef de projet	LAc Communes PVD	A définir	A définir	ANAH ANCT	Banque des Territoires	A solliciter
Adhésion ALEC	LAc	245 275 €	109 328 €		SARE : 15 000 € Fondation Abbé Pierre : 4 000 € Convention Cler : 28 447 € Cotisations : 14 000 € ADEME et Région : 57 000 € SDE 22 : 17 500 €	
OPAH-RU	LAc Communes	En attente étude pré-opérationnelle	ANAH	A définir	A définir	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE**  
**RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**  
**POUR LEFF ARMOR COMMUNAUTE**

**ANNEE 2026**

Au titre de l'année budgétaire 2026, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Financement Chef de projet	LAc Communes PVD	A définir	A définir	ANAH ANCT	Banque des Territoires	A solliciter
OPAH-RU	LAc Communes	En attente étude pré-opérationnelle	ANAH	A définir	A définir	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



Annexe 4 – Fiches actions

